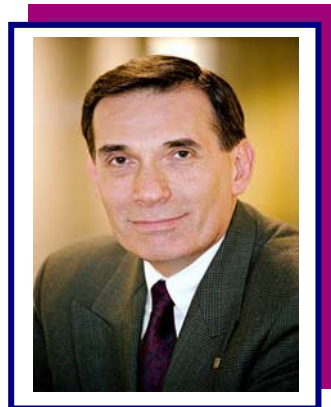


**>>> RAPPORT
D'ACTIVITE
2004**



Comité Français d'Organisation
et de Normalisation Bancaires



Chers amis,

L'exercice 2005 sera déjà bien engagé au moment où vous aurez en main le Rapport d'Activité 2004 du Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaires.

Ce document vous permettra, en quelque sorte de revivre les moments forts qui ont jalonné l'année 2004, dont nous pouvons dire qu'elle a pleinement tenu ses promesses.

Nos travaux sont, comme de coutume, relatés en détail dans le présent rapport.

J'en dégagerai les principaux axes suivants :

➤ **D'année en année, l'impact de l'environnement européen se renforce dans nos métiers.**

Les instances politiques, les régulateurs, mais aussi l'industrie bancaire par l'entremise de l'EPC, exercent une influence croissante dans les décisions prises, dans le contenu des projets comme dans leur calendrier.

A cet égard, la future Directive sur les Paiements, les réflexions engagées sur SEPA, sur le « Progress Report » de la BCE et le « Road Map » de l'EPC, mais aussi le rapprochement de l'EPC et de l'ECBS vont marquer le cadre de nos travaux pour les années à venir.

Après la mise en oeuvre de l'euro fiduciaire, voici un peu plus de trois ans, le temps est venu, pour l'Europe, de se doter d'instruments de paiement scripturaux communs.

Dans ce contexte qui marque le franchissement d'une étape particulièrement importante, le CFONB s'est organisé aux côtés de la FBF, pour constituer des groupes Miroirs par lesquels s'effectue la transmission des informations, prélude à l'installation d'une organisation spécifique, indispensable à la mise en oeuvre de ces projets par nos Etablissements.

La construction européenne progresse également dans les infrastructures : le projet de plate-forme Target 2 dédiée aux « High Value Payments » se poursuit au sein de l'Eurosysteme, avec une implication forte de la Banque de France et de la profession bancaire.

Concernant les flux de petits montants, 2004 aura vu se concrétiser le projet de plate-forme CORE qui se substituera progressivement au SIT.

➤ **La Sécurisation des Moyens de Paiement aura également marqué l'année 2004 :**

- Par la poursuite des travaux engagés au sein de la filière chèque, en vue d'optimiser les pratiques tout au long du processus.
- Dans cet ensemble, je distinguerai plus particulièrement la préparation de la norme qui encadrera, dès 2006, la fabrication des chéquiers.

- L'élaboration du Référentiel de Sécurité Chèque aura exigé en 2004 un investissement très lourd de la profession au sein du Pôle Moyens de Paiement – Groupe 2 en partenariat avec la Banque de France, en vue d'une mise en oeuvre début 2006.
 - La Certification obtenue de la Direction Centrale de la Sécurité des Systèmes d'Information à l'automne 2004 pour le Profil de Protection pour les services bancaires et financiers sur Internet a marqué le terme de trois ans de travaux complexes, conduits par le groupe Sécurité du CFONB.
-
- **Le développement du e-commerce et le rôle moteur joué par les services de l'Etat** qui ont lancé début 2004 un ambitieux projet d'administration électronique, se sont accompagnés d'un investissement de la profession par le biais d'un Comité de Pilotage chargé d'organiser un relationnel de qualité et de conduire à leur terme, fixé au premier semestre 2005, les missions dévolues, dans ce cadre, au CFONB par les Instances politiques.
 - Nous avons également consacré des moyens à la préparation des textes qui accompagneront **la mise en oeuvre du décret relatif au recyclage** de la monnaie fiduciaire dans les établissements.
 - Durant l'automne, nous avons reçu mandat d'étudier la faisabilité de quelques-unes des mesures décidées par la profession pour **rendre la banque plus simple et plus claire pour sa clientèle**.
 - Nous avons parallèlement continué à optimiser notre fonctionnement interne **en élargissant le Bureau Exécutif** à l'ensemble des établissements fondateurs de la Fédération Bancaire Française, renforçant ainsi notre représentativité.
 - **Les Rencontres semestrielles** qui ont, en 2004, axé leurs travaux sur la Sécurité des Moyens de Paiement, d'une part, la Certification et la Signature Electronique, d'autre part, rencontrent une belle affluence qui témoigne de l'intérêt que vous portez aux travaux réalisés au sein du CFONB et à leur restitution.

Le rythme auquel a commencé l'année 2005 donne une idée de ce que sera ce millésime, à l'égal des autres, c'est-à-dire riche et diversifié.

Marcel Roncin
Président



>>> SOMMAIRE

Mission et organisation	7
L'activité des Pôles	15
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Moyens de Paiement – Groupe 1 ▪ Moyens de Paiement – Groupe 2 ▪ EDI & e-business ▪ Valeurs Mobilières et Marchés Financiers ▪ Comité Fonctions Transversales 	
Les dossiers spécifiques	48
<ul style="list-style-type: none"> ▪ le Référentiel de Sécurité Chèque ▪ le Comité de Pilotage Certification et Signature Electronique 	
L'Assemblée Plénière	51
Les Rencontres des 31 mars et 7 octobre 2004	
Les travaux européens et internationaux	54
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'EPC (European Payments Council) ▪ Le CENB (Comité Européen de Normalisation Bancaire) ▪ La normalisation européenne (CEN – Comité Européen de Normalisation) et internationale (ISO - International Standardization Organisation) ▪ Les travaux de l'UN/CEFACT/TBG5 (United Nations / Centre for the Facilitation of procedures and practices for Administration, Commerce and Transport / Trade and Business Group 5) 	
Annexes	66
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Liste des membres du Comité de Direction ▪ Organigramme ▪ Liste des membres des Comités de Pôle et des groupes de travail ▪ Organigramme de l'EPC ▪ Liste des communications adhérents 2004 ▪ Normes françaises relatives à l'activité bancaire ▪ Brochures gratuites accessibles sur le site Internet : www.cfonb.org ▪ Liste des publications en vente à la Librairie de la Banque et de la Finance ▪ Glossaire 	

>>> **MISSION**
&
ORGANISATION

MISSION



Le **Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaires (CFONB)** est un organisme professionnel qui a pour mission d'étudier et de résoudre, aux plans organisationnel et normatif, les problèmes de caractère technique liés à l'activité bancaire. Ses travaux portent essentiellement sur les moyens et systèmes de paiement, mais concernent également le domaine des instruments financiers.

Le CFONB s'intéresse tant aux problèmes **d'organisation**, en édictant des règles professionnelles que doivent respecter tous les établissements exerçant une activité bancaire en France, que de **normalisation**, en élaborant des normes à caractère officiel applicables par l'ensemble des secteurs économiques concernés. A ce titre, en vertu de la décision interministérielle du 24 septembre 1984 du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, et du Ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, le CFONB dispose, avec l'agrément du Conseil d'Administration de l'AFNOR, du statut de **Bureau de Normalisation**.

Au plan européen, le CFONB contribue aux travaux menés dans le cadre de l'EPC (European Payments Council), instance que la communauté bancaire européenne a créée mi 2002 avec pour objectif la mise en place de SEPA (Single Euro Payments Area).

Ainsi le CFONB est-il la structure d'accueil grâce à ses groupes miroirs, de la quasi-totalité des groupes de travail et « task forces » de l'EPC.

Nos experts représentent la communauté bancaire française dans les comités techniques, groupes de travail et task forces du Comité Européen de Normalisation Bancaire (ECBS en anglais), structure créée en 1992 par les trois associations européennes du secteur du crédit (ECSAs), et dont la mission d'élaboration de standards et de documents techniques à l'usage du secteur bancaire européen est appelée à s'exercer sous l'égide de l'EPC.

Enfin, le CFONB participe, avec l'appui de l'AFNOR aux travaux des Comités techniques **ISO** (International Standardization Organisation) et **CEN** (Comité Européen de Normalisation) sur la banque et les cartes, et aux travaux intersectoriels de standardisation des échanges dans le cadre de l'UN / CEFAC (United Nations / CEntre for the Facilitation of procedures and practices for Administration, Commerce and Transport).

Ainsi, le CFONB est-il tout à la fois :

- l'instance de définition de règles techniques professionnelles et de standards nationaux tant pour les relations entre établissements de crédit que pour celles entre les établissements de crédit et leurs clients ;
- le bureau de normalisation en charge de la mise au point des normes nécessaires à l'activité bancaire ;
- et l'organe de concertation et de proposition des positions de la communauté bancaire française dans les structures européennes et internationales de normalisation.

ORGANISATION

PRINCIPES GENERAUX

Plus de 70 ans après sa création, le CFONB a su conserver, sous des formes et appellations différentes, sa finalité principale, à savoir la mise en œuvre d'une interbancaire efficace par le biais de la standardisation des procédures.

Le CFONB est une instance ouverte à tout établissement de crédit, infrastructure de marché, entreprise d'investissement et système de place implanté en France qui entend contribuer à l'élaboration des standards et procédures nécessaires au bon fonctionnement des instruments de paiement et des instruments financiers.

Les décisions qu'il prend, si nécessaire en liaison avec les autres instances de la profession, découlent d'un large consensus et s'appliquent à tous les acteurs ; leur mise en œuvre est réalisée suivant le calendrier qu'il fixe.

L'évolution de plus en plus rapide des technologies impose une organisation autorisant la plus grande réactivité tout en assurant une bonne coordination et un bon emploi des ressources.

Pour répondre à ces objectifs, l'organisation mise en place repose sur deux niveaux complémentaires :

- des organes de direction à même d'orienter, valider et faire appliquer les résultats des travaux ;
- des Pôles techniques en charge de domaines précis, s'appuyant sur des groupes de travail ad-hoc constitués pour la durée de leur mission. Ces Pôles sont appuyés par une structure regroupant des fonctions transversales ayant trait à la sécurité des moyens de paiement et à la cohérence des normes.



LE BUREAU EXECUTIF



De gauche à droite :

L. Vallée – FBF/CFONB ❖ B. Dutreuil – FBF ❖ Y. Gailly – BNPP ❖ D. Beau – BdF ❖ M-M Cunin – BNPP ❖ J-C Cros – CFONB ❖ M. Roncin – Président - BNPP ❖ F. Denèle – CNCE ❖ N. Viguier – CAsa ❖ J-M Leclercq – SG ❖ Ph. Girier – CEDICAM CAsa ❖ F. Riehl– CM/CIC ❖ Cl Kurkowski - SG ❖

LE COMITE DE DIRECTION



De gauche à droite :

A. Goldberg – NBP ❖ G. de Chamisso – HSBC–CCF ❖ C. Sarazin – GIE CB ❖ L. Vallée – FBF/CFONB ❖ B. Dutreuil – FBF ❖ Ph. Girier – CEDICAM CAsa ❖ J-C Cros – CFONB ❖ Y. Gailly – BNPP ❖ B. Rayne – La Poste ❖ Ch. Roux – BNPP ❖ J-M. Leclercq – SG ❖ M. Roncin - Président – BNPP ❖ J. Vanhautère – C.R.I. ❖ Cl. Kurkowski – SG ❖ D. Beau - BdF ❖ F. Germain – Euroclear France ❖ M. Rocca – BDPME ❖ N. Viguier – CAsa ❖ S. Omnès – GSIT ❖ M. Chaintron – OCBF ❖ D. Duhem – CM/CIC ❖ V. Chanavat – La Poste ❖ J-L Dragon – CNCE ❖ M. Quetier – CDC

LES INSTANCES DE DIRECTION



Ils se composent de trois instances assistées d'un Secrétariat :

- le **Bureau Exécutif**,
- le **Comité de Direction**,
- une **Assemblée Plénière**.

LE BUREAU EXECUTIF

Il assure la bonne marche d'ensemble et a pour mission de faire réaliser les travaux en liaison avec le Comité d'Orientation des Moyens de Paiement COMP^(*) et si nécessaire les autres instances politiques bancaires en :

- missionnant les Pôles et les fonctions transversales,
- statuant sur les études d'opportunité menées par les Pôles,
- définissant le planning global de réalisation des travaux,
- établissant et préparant les budgets,
- veillant à la coordination des travaux avec ceux des instances européennes et internationales.

Le Bureau Exécutif est composé des représentants des six réseaux fondateurs de la Fédération Bancaire Française (BNP Paribas, Groupes des Banques Populaires, des Caisses d'Epargne, du Crédit Agricole, du Crédit Mutuel et Société Générale).

La Banque de France participe aux travaux du Bureau Exécutif dans le cadre de l'exercice de ses missions au sein du Comité Fonctions Transversales. La Fédération Bancaire Française y dispose également d'un siège.

Le Bureau Exécutif se réunit toutes les six semaines.

LE COMITE DE DIRECTION

Il conduit en liaison, si nécessaire avec le COMP et les instances politiques bancaires françaises, les missions suivantes :

- ratification des travaux ;
- mise en œuvre des décisions du CFONB en assurant l'information des adhérents et, d'une manière générale, la communication avec l'ensemble de la profession et toute instance qui serait concernée par ces décisions ;
- approbation du budget et de ses modalités de financement.

^(*) le COMP est l'instance décisionnelle compétente au sein de la FBF, pour les systèmes et moyens de paiement en France.

Il regroupe une vingtaine de membres représentatifs de l'ensemble de la communauté financière :

- **les six réseaux constitutifs de la Fédération Bancaire Française** ;
- **les associations suivantes** : la FBF, l'ASF (Association Française des Sociétés Financières) et l'OCBF (Office de Coordination Bancaire et Financière) ;
- **les établissements à statut particulier suivants** : la Banque de France, la Caisse des Dépôts et Consignations, La Poste ainsi qu'un représentant des banques sous contrôle étranger exerçant leur activité en France (HSBC CCF actuellement) et la BDPME (Banque du Développement des Petites et Moyennes Entreprises) ;
- **les groupements, infrastructures de paiements et de marchés suivants** : le Groupement des Cartes Bancaires (GIE CB), le Groupement pour un Système Interbancaire de Télécompensation (GSIT), la Centrale des Règlements Interbancaires (C.R.I.), Euroclear France SA et Euronext Paris.

Le Comité de Direction tient une réunion par trimestre.

L'ASSEMBLEE PLENIERE

L'Assemblée Plénière a une large mission d'information sur tous les travaux en cours auprès de l'ensemble de la communauté bancaire en France. Dans ce cadre, elle favorise les échanges et, en corollaire, facilite la mise en œuvre des travaux et l'application des décisions qui en résultent.

L'Assemblée Plénière tient une réunion par semestre : ce sont les « Rencontres du CFONB ».

LE SECRETARIAT

Ces organes de direction bénéficient de fonctions de support assurées par le Secrétariat qui notamment prépare les réunions, participe aux Comités de Pôle et prend part, à la demande de ces derniers, à certains de leurs travaux, assure la gestion du budget et la mise en forme des normes.



LES ORGANES DE FONCTIONNEMENT :



LES POLES ET LE COMITE FONCTIONS TRANSVERSALES

LES POLES

Ils sont au nombre de quatre :

POLE MOYENS DE PAIEMENT – GROUPE 1

Virement, Débit direct, Evolution des systèmes de paiement européens

POLE MOYENS DE PAIEMENT – GROUPE 2

Chèque bancaire, EIC, Effets de commerce, Télévirement et Télérèglement, Normalisation SIT et relations GIE CB

POLE EDI & E-BUSINESS

Evolution de la relation client-banque électronique et évolution de la relation avec l'Administration

POLE VALEURS MOBILIERES ET MARCHES FINANCIERS

Toutes questions relatives aux instruments financiers et à leurs marchés

Sous la coordination du Bureau Exécutif, chaque Pôle a, dans son domaine de compétences, pour mission de :

- mener toute étude relative à l'instauration de règles ou normes intéressant la profession ;
- créer les groupes de travail ad-hoc en les dotant des compétences « métier » ;
- diriger les travaux dans le cadre des plannings définis en liaison avec le Bureau Exécutif ;
- soumettre les études d'opportunité et les résultats de ses travaux à l'agrément du Bureau Exécutif ;
- assurer la coordination des travaux menés dans d'autres instances de normalisation, qu'elles soient nationales, européennes ou internationales.

Cette mission doit prendre en compte l'ensemble de la chaîne de traitement des opérations « End to End », c'est-à-dire de client à client, ainsi que les aspects relatifs à la sécurité de ces traitements. Les Pôles s'appuient sur des groupes de travail ad-hoc créés le plus souvent pour une durée limitée en fonction de leur mission. Les animateurs des groupes sont nommés par le responsable du Pôle sur proposition des établissements financiers. Les Pôles définissent, en fonction du sujet à traiter et du calendrier fixé, l'organisation des travaux des groupes.

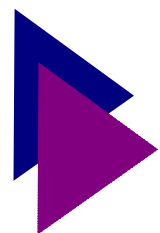
Les animateurs des Pôles sont désignés par les établissements membres du Bureau Exécutif. Chaque Pôle tient un Comité, en principe toutes les six semaines, qui réunit les représentants des établissements membres du Bureau Exécutif et les animateurs des groupes de travail du Pôle. Par exception et compte tenu de la nature de ses travaux, le Pôle Valeurs mobilières et marchés financiers se réunit au moins quatre fois par an.

LE COMITE FONCTIONS TRANSVERSALES

Sous la coordination du Bureau Exécutif, le Comité Fonctions Transversales apporte aux Pôles métiers son expertise dans les domaines de la sécurité des moyens de paiement et du bon fonctionnement des systèmes d'échange, de la réglementation, de la pertinence des normes et de leur cohérence vis-à-vis, entre autres, de l'Eurosystème.

La Banque de France anime ce Comité dans le cadre des missions qui lui ont été dévolues dans ces différents domaines.

L'ensemble de cette organisation est repris dans l'organigramme figurant en annexe 2.



>>> L'ACTIVITE DES PÔLES

> Moyens de Paiement – Groupe 1

> Moyens de Paiement – Groupe 2

> EDI & e-business

> Valeurs Mobilières et Marchés Financiers

> Comité Fonctions Transversales

MOYENS DE PAIEMENT

>>> GROUPE 1

Animateur : Martine BRACHET - (Société Générale)

Co-Animateur : Serge MOUTOT / Philippe GIRIER¹ - (CEDICAM / CAsa)

Secrétariat : Christel VALLEE - (Société Générale)

PERIMETRE, MISSION ET ORGANISATION

La mission du Comité de Pôle Moyens de Paiement - Groupe 1 s'inscrit essentiellement dans le cadre des travaux européens, notamment ceux de l'EPC. Ce pôle a pour vocation d'étudier dans une perspective, tant nationale qu'europpéenne, tout en intégrant les composantes internationales, les évolutions des moyens de paiements, Prélèvement et Virement, et des systèmes d'échange qui y sont associés.



¹ A compter d'avril 2004



LES MISSIONS PERMANENTES

AU NIVEAU FRANÇAIS

- Le groupe « **Norme C.R.I.** » est en charge des mises à jour des normes C.R.I. en cohérence avec les systèmes d'échange français, internationaux et TARGET, et en liaison avec les évolutions des autres infrastructures de marché telles que CLS, EUROCLEAR,...
- Le groupe « **Prélèvement - Gestion et suivi de l'existant** » traite les questions d'actualité relatives à cet instrument de paiement, à savoir le suivi des problématiques du RIB invariant, de l'adresse unique et l'amélioration de la gestion des NNE face aux demandes de dérogation des créanciers en cas de fusion / absorption / acquisition.

AU NIVEAU EUROPEEN

- Le Comité de Pôle contribue via la création de groupes miroirs, aux travaux des **groupes de travail européens de l'EPC et du CENB**² relevant de son périmètre d'activité. Le principal objectif est de préparer les positions des experts français présents dans ces groupes européens, en étroite coordination avec les autres pôles, les instances du CFONB et les autres instances de Place.

AU NIVEAU INTERNATIONAL

- Un suivi attentif des évolutions des standards internationaux (standards SWIFT, ISO) et de leurs impacts sur les normes européennes et nationales est également assuré en liaison avec le groupe « Opérations et Systèmes d'Échange Transfrontières » du GUF³.



ACTIVITE DE L'EXERCICE ECOULE

Le Comité de Pôle a conduit sur l'année 2004 des travaux à plusieurs niveaux :

AU NIVEAU FRANÇAIS

GRUPE PRELEVEMENT - GESTION ET SUIVI DE L'EXISTANT

Gestion des NNE

Le groupe de travail a mis en œuvre la décision validée par le COMP en 2003, permettant à un créancier de ne pas faire re-signer de nouvelles autorisations de prélèvement à ses clients dans le cadre de fusions / absorptions / acquisitions avec un autre créancier.

La communication adhérents n° 2004/175 du 29/06/2004 décrit les nouvelles règles applicables à compter de fin novembre 2004.

Une réflexion sur « l'Evolution de la gestion du fichier des NNE » a été lancée, intégrant un état des lieux du fichier actuel des NNE, le choix éventuel d'un nouveau gestionnaire pour ce nouveau fichier, ainsi que le premier chiffrage d'une gestion dynamique.

Les travaux vont se poursuivre en 2005.

² Comité Européen de Normalisation Bancaire

³ Groupement des Utilisateurs de SWIFT en France

Délais dans les DOM

Le groupe a lancé un réexamen des délais de rejet des prélèvements dans les départements d'outre-mer dans le but de procéder à leur alignement sur ceux pratiqués en métropole. Il est prévu de concrétiser cette réforme en 2005.

GROUPE NORME C.R.I.

Au cours de l'année 2004, le groupe Norme C.R.I. a réalisé principalement les travaux ci-dessous :

1. Profil Qualité Adhérent C.R.I. : analyse des besoins et validation des spécifications.
2. Fonction TLP (Transfert de Liquidité PNS) : validation des spécifications.
3. Mise à jour et validation de la documentation fonctionnelle C.R.I. :
 - *diverses Fiches compléments*⁴ ;
 - *format de Messages C.R.I., Contenu bancaire des messages C.R.I., Annexes CBM en version V4.0 du 7 juillet 2004* ;
 - *spécifications TBF, V2.2 du 12 mai 2005.*
4. Suivi du programme d'homologations SWIFTNet FIN des adhérents C.R.I.
5. Suivi du respect des cut-offs TBF et recommandation à l'Assemblée Générale C.R.I.

Nouveaux Codes Produit "FM" et "GX" (déc 03), suppression du mot code VLG, publication de la nouvelle liste C2 de SWIFT, modification du message MT019.



AU NIVEAU EUROPEEN

Le Comité de Pôle a également contribué aux travaux des groupes de travail de l'EPC via les groupes miroirs dédiés :

GROUPE MIROIR VIREMENTS

Le groupe miroir EPC Electronic Credit Transfer a pris en octobre dernier la suite du groupe miroir EPC Credit Transfer Task Force.

Sur les neuf premiers mois de l'année, les travaux du groupe miroir EPC Credit Transfer Task Force ont porté principalement sur la description d'un « Outcome Scenario 2006 for Credit Transfers » :

Objectifs :

- définir les mesures à mettre en place pour arriver à un taux de traitement STP proche de 99 % ;
- éviter un règlement de la BCE (qui souhaite imposer l'IBAN dans tous les systèmes de compensation européens, y compris nationaux, à horizon 2010).

Deux méthodes possibles :

- une sur-tarification interbancaire des virements non STP ;
- la mise en place de règles de validation strictes des messageries interbancaires aboutissant au rejet des transactions sans IBAN

⁴ Pour mémoire.

Position du groupe miroir :

- Le groupe miroir s'est positionné en faveur de la 2^{ème} méthode, tout en ayant posé un certain nombre de questions sur la faisabilité de cette proposition

L'Electronic Credit Transfer Working Group de l'EPC s'est réuni pour la première fois le 24 septembre ; le groupe miroir ECTWG en suit les travaux, à savoir :

- détermination du périmètre de l'ECTWG,
- définition du "scheme" Electronic Credit Transfer,
- détermination du "Work Plan".

Ces travaux de l'ECTWG sont menés dans un contexte très marqué par les intentions et calendrier de la BCE en termes de SEPA. En conséquence, il faudra veiller à ce que l'ECTWG ne se laisse pas entraîner dans des plannings intenable. Le groupe miroir est également sensible à l'évolution du dossier « Prieuro » et à son traitement par l'ECTWG.

Au moment de la rédaction de ce rapport, et compte tenu des travaux encore très généraux de l'ECTWG, aucun élément n'a suscité d'inquiétude particulière du groupe miroir, qui reste cependant vigilant.

En anticipation des travaux EPC, le groupe miroir a proposé les thèmes de travail suivants :

- un cycle de réflexion spécifique au sujet du virement en 1 jour (Prieuro),
- une réflexion sur l'évolution de Credeuro d'ici à la mise en place de l'Electronic Credit Transfer.



GRUPE MIROIR DEBIT DIRECT PAN-EUROPEEN

Au cours de l'année 2004, les travaux du groupe miroir PEDD ont porté sur l'étude du modèle PEDD et la recherche de solutions de compromis intégrant les impératifs, notamment juridiques des banques françaises. Cette étude a conduit à faire ressortir les points suivants :

1. Le modèle actuellement envisagé pourrait faire courir des risques aux banques et apparaît susceptible de ne pas entraîner la confiance du public. Pour l'essentiel, ces risques proviennent de l'absence d'un double mandat « à la Française ».
2. Le besoin d'asseoir le modèle du PEDD, non seulement sur un schéma global de fonctionnement, mais également sur des critères économiques indispensables pour en fonder les bases.

La recherche de solutions de compromis a permis de faire adopter, entre autres, dans les résolutions votées en juin 2004 par l'EPC Plénier :

- la définition des responsabilités du banquier du créancier concernant la couverture des risques encourus par le banquier du débiteur agissant sans mandat ;
- l'adoption d'un modèle cible pouvant fonctionner sur la base d'une signature électronique, solutionnant la question du double mandat ;
- l'adoption d'une démarche conduisant à la définition du modèle économique du PEDD, notamment l'analyse des services rendus entre banques.

D'un point de vue juridique, le NLF⁵ peut être perçu comme un moyen de parer aux obstacles nationaux à la mise en œuvre du PEDD, non encore identifiables à ce stade du dossier. Le groupe miroir, en liaison avec le groupe juridique Systèmes et Moyens de Paiement, a étudié cette question et conclu qu'en France, une solution bancaire devait être apportée aux risques du modèle sur la question du mandat.

Fin 2004, tenant compte de la nouvelle organisation définie au sein de l'EPC pour mettre en œuvre les résolutions votées en juin 2004, le groupe miroir a organisé sa réflexion pour anticiper le traitement des questions :

- identification du créancier,
- signature électronique,
- clarification du work flow /révocation / date.

GROUPE MIROIR REGULATORY CONSTRAINTS – SPECIAL RECOMMANDATION VII DU GAFI

L'évolution de ce dossier a été marquée par les divergences apparues en juin entre les Etats-Unis et l'Europe, représentée par la Commission Européenne.

Aucun document n'a été produit, hormis une définition des « batch transfers », soumise à l'approbation du groupe de travail français miroir de l'EPC par mail le 2 septembre.

Durant cette période, en concertation avec la Banque de France le groupe a été amené à répondre par fil à des questions ponctuelles. Les questions servaient à constituer les éléments de négociation de la Commission Européenne avec les Etats-Unis.

Les échanges évoqués ont porté sur 5 points :

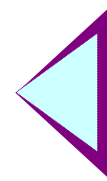
- définition stricte des « batch transfers » ;
- définition des pour et contre un montant plancher et l'examen de la position européenne en ce qui concerne une limite ;
- principe de single jurisdiction reconnu ;
- accroissement de la responsabilité de la banque intermédiaire, qui devra signaler les cas de troncature des informations ;
- décalage de 18 à 24 mois de la date d'application de la SRVII.

Il faut noter que ces différents points ne sont étayés à ce jour par aucun échange formel et écrit avec la Commission.



⁵ *New Legal Framework*

CHANTIERS ET PERSPECTIVES 2005



Le Comité de Pôle Moyens de Paiement – Groupe 1 va poursuivre ses travaux sur la base des groupes de travail existants.

Le Comité de Pôle a jugé opportun de créer un groupe « Virement – Gestion et suivi de l'existant » pour toute question relative au virement autre que les sujets traités dans le groupe miroir, au même titre que le groupe « Prélèvement - gestion de l'existant ».

En particulier, il est prévu de poursuivre les travaux relatifs :

- aux impacts du débit direct pan européen sur notre existant national ;
- au « New Legal Framework » de la Commission européenne : impacts opérationnels en France sur les moyens de paiement relevant du Comité de Pôle Moyens de Paiement - Groupe 1 ;
- à la lutte contre le blanchiment relative aux virements.

Par ailleurs le Comité de Pôle Moyens de Paiement - Groupe 1 pourra adapter son plan de travail en fonction des orientations de l'EPC formulées courant 2005 et prendre en compte les évolutions réglementaires (Règlement, Directive, CRBF, ...) que les autorités pourraient émettre.



MOYENS DE PAIEMENT

>>> GROUPE 2

Animateur : Philippe GIRIER - (CEDICAM / Crédit Agricole SA)

Co-Animateur : Chantal ROUX - (BNP Paribas)

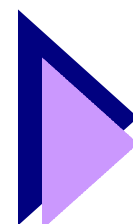
Secrétariat : Chantal DEPERNET - (CEDICAM / Crédit Agricole SA)

PERIMETRE, MISSION ET ORGANISATION

La mission du Pôle Moyens de Paiement - Groupe 2 s'inscrit essentiellement dans le cadre de travaux domestiques, avec une dimension européenne pour les cartes, en liaison avec le Groupement « Cartes Bancaires ». Ce Pôle a pour vocation :

- d'étudier les évolutions des moyens de paiement dont il a la charge : chèque bancaire, effets de commerce, télévirements, téléchèques et cartes ;
- d'analyser les éventuels impacts des travaux européens sur ceux-ci ;
- de consolider les Echanges d'Images-Chèques (EIC) ;
- de proposer des évolutions des normes SIT si besoin.

Compte tenu des différents domaines qu'il couvre, le Comité de Pôle Moyens de Paiement – Groupe 2 s'organise, en fonction des missions qui lui sont confiées, autour de groupes de travail ad-hoc.





ACTIVITE DE L'EXERCICE ECOULE

L'activité de ce pôle, dont le comité s'est réuni à huit reprises durant l'année 2004, a été notamment marquée par l'étude d'opportunité sur les échanges des copies de chèques entre établissements par un autre moyen que le fax, et la création du Comité d'Expertise des Moyens de Paiement.

DOMAINE « CHEQUES »

ECHANGES DE COPIES DE CHEQUES ENTRE ETABLISSEMENTS

Le groupe a finalisé la rédaction du rapport sur les conditions d'échanges de copies entre banques, alternatives au fax. Après avoir défini les besoins sécuritaires de l'échange, recensé et décrit les solutions possibles, il a élaboré une grille de notation multicritères de ces solutions. Le rapport préconisant le choix d'une solution d'échange de copie via une structure interbancaire a été présenté au Comité de Direction du 2 mars 2004.

En réponse aux demandes complémentaires formulées par le Comité de Direction, le groupe de travail a évalué, d'une part, les charges de développement de la solution proposée et, d'autre part, les économies potentielles consécutives à la mise en place de cette solution.

Compte tenu :

- du montant très élevé de l'investissement nécessaire,
- des coûts de fonctionnement de la solution envisagée,
- de la stabilité des volumes et de l'amélioration qualitative des échanges,
- du manque de visibilité sur les évolutions techniques du SIT,

une préconisation de statu quo en matière d'échanges de copies par fax a été validée par le Bureau Exécutif du 10 février 2004 et par le Comité de Direction du 2 mars 2004 .

SUIVI ET CONTROLE DES FLUX D'IMAGES - CHEQUES DANS LE CADRE DE L'EIC

Le groupe a réalisé les travaux suivants :

- L'étude des modalités d'échanges des chèques au CEPC dans le contexte d'une crue centennale. Le principe d'échange sur un deuxième centre de « back up » a été retenu.
- L'étude des 6 points soulevés lors de la refonte du cahier des charges EIC en 2003:
 - rejet d'IC : motif « IC inexploitable »,
 - indicateur de restitution physique du chèque,
 - clarification de la définition des différentes « dates »,
 - non réception de la vignette dans les délais,
 - présentation au paiement du « restant dû »,
 - présentations non conformes au CEPC.

La synthèse des travaux du groupe a fait l'objet de la communication adhérents n° 2004/326 publiée le 29 décembre 2004 "Rappel et aménagements des règles de l'Echange d'Images - Chèques".

- Une consultation a été lancée en début d'année 2004 auprès des participants pour recenser les suspens éventuels sur les copies de chèques et sur les vignettes circulantes, suite à un rejet d'IC.

Les conclusions de cette enquête ont montré qu'il n'y avait pas de gros dysfonctionnement ni en matière d'échange de copies de chèques, ni en matière de réception des vignettes suite à rejet d'IC. Aucune évolution de procédure n'a paru nécessaire.

- Suite aux audits effectués par le GSIT sur les échanges de documents au CEPC, le groupe a rappelé les règles et procédures.

COMITE D'EXPERTISE DES MOYENS DE PAIEMENT

2004 a vu la création du Comité d'Expertise des Moyens de Paiement (CEMP). Il s'agit d'un comité interbancaire permanent qui a pour mission de donner un avis sur l'application en conformité des règles existantes définies par le CFONB quant au dénouement de dossiers litigieux sur toutes les opérations classiques hors opérations cartes, différends pour lesquels une solution amiable n'aurait pu, préalablement à la saisine du Comité, être dégagée entre les parties conformément aux règles de la Profession.

Les litiges examinés par le Comité d'Expertise doivent notamment :

- remonter à moins de 6 mois de la date du Comité d'expertise des Moyens de Paiement saisi,
- être d'un montant supérieur à 5 000 €,
- être présentés selon un certain formalisme.

La mise en place du Comité est intervenue le 20 octobre 2004 et Philippe GIRIER en est son Président pour la période 2004 - 2005.

CHEQUE EMPLOI

Le groupe de travail a été sollicité sur deux dossiers :

- le changement de prestataire pour la fabrication des carnets de Chèque Emploi Service,
- la mise en œuvre du Chèque Emploi Associatif.



Chèque Emploi Service

Le Centre National de Traitement du Chèque Emploi Service (CNTCES), rattaché à l'URSSAF de Saint Etienne -à qui l'Etat a confié la gestion du Chèque Emploi Service- a informé fin 2004 la profession d'un changement de prestataire pour la fabrication des chéquiers.

Le groupe de travail « Chèque Emploi » s'est réuni avec le CNCTES et le nouveau prestataire, la société OBERTHUR, pour préciser les modalités du changement.

L'information de la profession a été réalisée par deux communications adhérents :

- l'une décrivant le processus de transfert d'activité de MCE, l'ancien prestataire, vers OBERTHUR (communication adhérents n° 2004/257 du 11/10/2004) ;
- l'autre donnant des précisions sur le graphisme de la couverture et le contenu des vignettes annexes (communication adhérents n° 2004/315 du 16/12/2004).

Les délais très courts pour réaliser cette migration (le transfert d'activité de MCE vers OBERTHUR étant prévu sur la période du 7 au 21 janvier 2005), ont nécessité une réactivité très forte des établissements pour intégrer ces modifications dans leur planning de fin d'année.



Chèque Emploi Associatif

Les travaux menés par le groupe « Chèque Emploi » ont été réalisés pour la mise en œuvre de la loi n° 2003-442 du 19 mai 2003 relative à la création d'un chèque emploi associatif (CEA).

Les difficultés liées à une montée en charge selon des critères propres aux URSSAF (démarrage de l'URSSAF d'Arras en janvier 2004, puis Grenoble, Mulhouse et Poitiers en mars 2004, et enfin une généralisation à la mi-2004) ont nécessité de multiples réunions de cadrage du projet et d'information des réseaux.

Les difficultés liées à la nature même des associations devenant employeurs ont entraîné un grand nombre de suspens dans les demandes d'adhésion au CEA.

Les travaux de la fin d'année 2004 ont été principalement axés sur la recherche d'une solution pour traiter les suspens sans que les réseaux bancaires ne soient sollicités. Cette amélioration des circuits sera poursuivie en 2005.

EVOLUTION DES DONNEES DU CHEQUE ET DE SA LIGNE CMC7

Après les travaux entamés en 2003 qui ont conduit à la publication de la communication adhérents n° 2003/332 de rappels (norme NF K 11-111, valorisation des codes interbancaires), le groupe s'est attaché à étudier :

- les données figurant sur le chèque,
- les données figurant dans la ligne magnétique CMC7,

dans l'optique d'un toilettage et d'un recensement de nouveaux besoins visant à améliorer la qualité et la sécurité du traitement du chèque.

Le rapport d'étape établi par le groupe, a mis en exergue l'intérêt économique du maintien en l'état des données actuelles figurant sur le chèque.

D'autres évolutions relatives au suivi de la qualité de fabrication des chéquiers et des lettres-chèques, ou à celui de certains chèques grâce à la codification de leur type dans la ligne CMC7, sont liées à l'avancement des travaux du groupe "Révision de la procédure d'agrément" ainsi qu'à des études complémentaires afin d'évaluer leur coût et leur retour sur investissement.

EDITION DES LETTRES-CHEQUES

Menés en étroite collaboration avec le groupe "Evolution de la ligne CMC7 et des données figurant sur le chèque", les travaux du groupe ont permis de rappeler la nécessité pour les banques de :

- maîtriser l'émission des lettres chèques par leurs clients dans un cadre contractuel ;
- avoir recours à des ateliers de personnalisation agréés ;
- faire respecter les règles de sécurité tant en matière de rédaction et d'édition que d'expédition des lettres-chèques ;
- contrôler régulièrement la qualité de la lettre chèque.

Le groupe de travail a réalisé en ce sens la communication adhérents n° 2004/191 du 08/07/2004 dans laquelle les règles essentielles ont été rappelées ou précisées. Un recueil des clauses à faire figurer dans une convention à établir entre la banque et son client lors de la mise en place d'une nouvelle prestation ou en cas d'incidents récurrents imputables au client a également été établi.

REVISION DE LA PROCEDURE D'AGREMENT DES ATELIERS DE FABRICATION DES CHEQUES BANCAIRES

Le projet de norme et son annexe décrivant le détail des exigences à satisfaire par les acteurs impliqués a été approuvé par le Bureau Exécutif et le Comité de Direction du CFONB. Il servira de base de travail pour la Commission de Normalisation AFNOR qui va être constituée au cours du premier semestre 2005.

Dans l'intervalle, pour gérer l'existant, une prorogation d'agrément d'un an a été consentie à tous les personnalisateurs dont l'agrément venait à échéance à fin 2004. Cette prorogation a été accompagnée d'un questionnaire à retourner au Secrétariat du CFONB.

En terme de calendrier, il est prévu de produire fin 2005 un document normatif approuvé par l'ensemble des membres de la Commission de Normalisation.

ETUDE SUR L'EMPLOI DU CHEQUE EN FRANCE

Afin d'identifier les différentes situations pour lesquelles, à ce jour, il n'y a pas d'alternative à l'utilisation du chèque, les participants du groupe ont mené plusieurs actions :

- analyse des pratiques de paiement des différents agents économiques par marchés ;
- réalisation d'études statistiques et qualitatives ;
- recensement des cas où le chèque est le moyen de paiement privilégié, et diagnostic des résultats obtenus ;
- évaluation des avantages et inconvénients de chaque moyen de paiement existant ou à l'étude en France et en Europe, puis évaluation des risques et conséquences engendrés dans les bilans économiques d'un éventuel transfert du chèque vers un autre moyen de paiement ;
- réflexion sur les modalités de substitution aux chèques pour faire évoluer les usages et déterminer les segments professionnels pour lesquels aucune solution de substitution n'est possible.

Le cœur de cible potentielle et recensée concerne les chèques d'un montant inférieur à 100 € émis par des particuliers et l'ensemble des paiements récurrents.

L'analyse du contexte économique et la mesure de l'évolution dans le temps des comportements de la clientèle a permis de mettre en évidence certains mécanismes naturels de substitution aux chèques, notamment en ce qui concerne l'essor des paiements par carte à puce et les perspectives ouvertes par les nouvelles technologies.

En conclusion, le recensement des transactions effectuées entre agents économiques laisse apparaître que :

- il y a très peu de situations pour lesquelles il n'y a pas d'alternative au paiement par chèque ;
- le choix du moyen de paiement est fonction du tireur et du bénéficiaire ainsi que de la proximité entre les deux entités lors du paiement. Les gains de trésorerie réalisés grâce aux délais d'acheminement et d'encaissement du chèque peuvent être un frein à sa substitution ;
- il paraît difficile d'inciter les principaux bénéficiaires à privilégier certains moyens de paiement au risque que certaines transactions leur échappent. Pour le particulier, le choix s'opère vers le moyen de paiement le moins onéreux et pour lequel il pense trouver un avantage maximum.





PROCEDURES DE REMBOURSEMENT HORS SIT

Dans le cadre de la refonte du cahier des charges EIC, l'une des pistes de réflexion proposée par les établissements a été une analyse plus approfondie des procédures de remboursement « hors SIT ».

La mission du groupe est donc d'améliorer la qualité de ce type d'échanges et de mettre en place des procédures pour optimiser les traitements. L'étude a porté sur les chèques dans un premier temps et sera étendue aux autres moyens de paiement dans un second temps.

A l'issue d'un état des lieux de la situation actuelle des procédures de remboursement hors SIT, le groupe de travail s'est attaché à identifier les différentes dispositions de nature à faciliter les échanges hors SIT entre établissements :

- envoi de la demande à un service dûment identifié,
- élaboration d'une liste d'adresses à utiliser pour formuler les demandes hors SIT,
- formalisation d'une demande de remboursement (ou de règlement) hors SIT,
- formalisation d'un accusé de réception,
- spécification des modalités de règlement.

Un projet de communication adhérents « Dispositions relatives aux échanges hors SIT » devrait être soumis aux instances du CFONB au cours du 1^{er} trimestre 2005.

CHEQUE DE BANQUE

Le groupe de travail s'est dans un premier temps attaché à réaliser un état des lieux des pratiques des établissements. L'étude des volumes, de l'utilisation du papier filigrané, des techniques de remplissage et de gaufrage a révélé une grande disparité des pratiques en la matière.

Le groupe a lancé trois pistes de réflexion afin d'améliorer les systèmes de sécurisation et l'information des bénéficiaires potentiels :

- élargissement de la diffusion du mini-guide FBF et / ou rédaction d'un support de communication spécifique,
- obligation d'utilisation du papier filigrané,
- création d'un centre d'appels communautaire des chèques de banque.

TRANSMISSION DES MOYENS DE PAIEMENT

Dans le cadre des travaux du CFONB avec la Direction du Courrier de La Poste à propos de la transmission des chéquiers, il a été convenu de mettre en place un groupe de travail spécifique afin d'étudier de façon pragmatique les préconisations de la Poste et d'être force de propositions.

Dans un premier temps, le groupe s'est attaché à établir un état des lieux des pratiques qui a fait l'objet d'une présentation au Bureau Exécutif du 14 décembre 2004. Ce document fait apparaître une grande variété des traitements par les établissements, que ce soit dans le type d'envoi utilisé, le conditionnement, les contenants utilisés, le suivi des expéditions, ...

A partir des analyses qui seront fournies par La Poste, les travaux seront poursuivis avec l'élaboration de recommandations en matière de sécurisation des transports des chéquiers et des pratiques en cas de retour des chéquiers non réclamés. Des travaux complémentaires devraient être menés notamment dans le domaine de la transmission des cartes bancaires.

DOMAINE « SIT »

NORMALISATION SIT

Le Groupe Normalisation SIT a poursuivi ses travaux de mise à jour des normes des opérations interbancaires échangées sur le SIT qui font l'objet de spécifications contenues dans le manuel MINOS, en fonction des évolutions des moyens de paiement correspondants (virements, images-chèques, prélèvements, LCR, opérations cartes, ...). A ce titre, les décisions prises par le CFONB relatives aux opérations existantes, notamment sur le rejet d'Image Chèque et sur l'aménagement des références clientèles dans le virement, ont été intégrées dans la documentation de référence.

Par ailleurs, le groupe a participé à la conception de la nouvelle opération interbancaire de changement d'identification du créancier (changement de NNE) et diffusé à cet effet la circulaire SIT n° 33 ; il en a suivi les réalisations et les recettes.

Le groupe a également établi l'état des lieux des caractères admissibles mentionnés dans la norme SIT et dans les standards SWIFT.

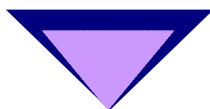
Il a enfin procédé au retrait des opérations qui ne sont plus échangeables sur le SIT (le Titre Electronique de Paiement et d'autre part les opérations carte "CB" Eurochèques et connexes).

DOMAINE « CARTES »

SUIVI DES TRAVAUX EPC ET CENB

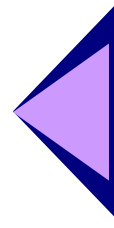
Durant l'exercice 2004 le groupe miroir cartes du « Cards Working Group » et la « Card Fraud Prevention Task Force » a travaillé principalement sur 2 sujets :

1. la lutte contre la fraude européenne : une étude de faisabilité a été conduite au sein de la « Card Fraud Prevention Task Force » concernant la création d'une base de données sur la fraude pan-européenne. La communauté française a fortement contribué à cette étude qui devrait être présentée à une réunion plénière de l'EPC au début 2005. L'implication bancaire dans les travaux de la Commission Européenne a également été renforcée.
2. Des travaux de réflexion sur l'évolution des systèmes cartes en Europe ont commencé au « Cards Working Group » et ont été préparés au sein du groupe miroir cartes. Un représentant français Patrice Hertzog du Crédit Mutuel a d'ailleurs été choisi pour consolider les réflexions des différentes communautés européennes au sein de la « Business Model Task Force ».



Il est à noter que 2004 a également été l'année d'une fructueuse collaboration entre les Etablissements et la Banque de France sur le Référentiel de Sécurité du Chèque qui fait l'objet ci-après d'un développement spécifique. Cette collaboration se poursuivra en 2005 par l'élaboration des modalités pratiques d'accompagnement du référentiel.

CHANTIERS ET PERSPECTIVES 2005



2005 devrait voir :

- l'aboutissement des travaux des groupes :
 - « Procédures d'agrément des ateliers de fabrication de chèques bancaires »
 - « Chèques de Banque »
 - « Procédures de remboursement hors SIT »
- le lancement des travaux sur la procédure de crédit après encaissement, la nouvelle procédure relative à la prime des Plans Epargne Logement, ..., et la Carte Achat.



>>> EDI & E-BUSINESS

Animateur : Yves GAILLY - (BNP Paribas)

Co-Animateur : Narinda VIGUIER - (Groupe Crédit Agricole)

Secrétariat : Catherine BASTONI - (BNP Paribas)

PERIMETRE, MISSION ET ORGANISATION

Le Pôle EDI & e-Business est en charge de l'application et de la veille sur l'évolution des standards d'échange entre les établissements de crédit et leurs clients (données, syntaxes, schémas fonctionnels, protocoles et sécurité).

Le Pôle EDI & e-Business a consacré l'essentiel de l'exercice 2004 à :

- travailler au sein du Comité de Pilotage sur la Certification et la Signature Electronique pour développer et consolider les liens de la profession bancaire avec l'Administration : participation à l'organisation de la représentation de la profession dans des groupes de travail pilotés par l'ADAE et certains ministères ;
- contribuer de façon active aux initiatives des organismes de normalisation tels que l'ISO ou l'ECBS et aux travaux de l'EPC ;
- répondre aux exigences de nos autorités de tutelle dans le cadre de leur mission concernant la sécurité interne ;
- travailler à la mise à jour et à l'évolution des normes d'échanges avec nos clients.





ACTIVITE DE L'EXERCICE ECOULE

L'année 2004 aura été marquée,

AU PLAN INTERNATIONAL PAR :

- la préparation de la généralisation de l'ISO 20.022 par le groupe Finances, TC 68, de l'ISO ;
- l'évolution des structures de l'organisation de standardisation dépendant des Nations Unies, l'UN/CEFACT ;
- la signature d'un accord de coopération entre ces deux organisations et SWIFT pour faire converger la standardisation dans le domaine financier ;
- les changements d'organisation entre l'EPC et l'ECBS ;
- la confirmation par SWIFT au Sibos de la priorité accordée aux travaux de standardisation, en liaison avec des organismes mondiaux tels que l'UN CEFACT, ainsi que la nécessité d'une meilleure collaboration avec les grandes entreprises ;
- l'arrivée de nouvelles formes de piratage électronique aux Etats-Unis, en Angleterre, puis en France.

AU PLAN FRANÇAIS PAR :

- l'accélération des travaux de l'administration électronique coordonnée par l'ADAE ;
- la mise en œuvre de réunions périodiques avec l'ADAE au sein du Comité de pilotage Certification et Signature Electronique, permettant aux banques de faire prendre en compte leurs positions ;
- la publication par l'Administration d'une Politique de Référencement Intersectorielle de Sécurité (PRIS) pour les certificats, politique que les banques ont décidé de prendre comme référence.

AU PLAN DE LA PROFESSION BANCAIRE PAR :

- la certification du Profil de Protection pour les Services Bancaires et/ou Financiers sur Internet (PP SBFI) ;
- la poursuite et l'accélération des travaux interbancaires dans le domaine de la certification et de la signature électronique sous la houlette du comité de pilotage créé à cet effet ;
- l'évolution de l'organisation du pôle :
 - création d'un groupe Certification et Signature Electronique ;
 - regroupement des problématiques de relations Banques Clients au sein d'un groupe Echanges Banques/Clients ;
 - élargissement des activités du groupe Nouveaux Medias aux e & m-paiements ;
 - renforcement du rôle du groupe Sécurité ;
 - disparition du groupe Juridique dont les activités ont été reprises dans le groupe Juridique Systèmes et Moyens de Paiement créé sous l'égide du Comité Juridique de la FBF.

L'activité du Pôle EDI & e-Business a donc été très intense :

- veille sur les nouvelles initiatives en termes de paiement dématérialisés via notamment le groupe miroir « e & m payments » de l'EPC ;
- participation à des groupes de travail avec l'Administration, en particulier sur la version 2 de la Politique de Référencement Intersectorielle de Sécurité ;
- suivi des travaux d'EDIFRANCE sur les habilitations, c'est-à-dire la gestion des délégations de droits par les clients ;

- participation aux travaux des Pôles Moyens de Paiement – Groupe 1 et Groupe 2 sur les schémas fonctionnels des télépaiements et du débit direct pan-européen ;
- poursuite de nos efforts en matière d'information des clients : mise à jour de la bibliothèque de brochures techniques, participation aux travaux engagés par la profession dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF) pour répondre aux sollicitations du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- finalisation du processus de certification du Profil de Protection par la Direction Centrale de la Sécurité des Systèmes d'Information (DCSSI), Direction qui dépend du Premier Ministre ;
- participation aux travaux d'autres pôles, en particulier sur la garantie de restitution des libellés aux clients.



LES TRAVAUX SUR LA CERTIFICATION

Ces travaux ont été conduits à plusieurs niveaux : d'une part dans le cadre du Comité de Pilotage Certification et Signature Electronique, lequel définit les orientations, d'autre part dans le cadre du groupe Certification et Signature Electronique par les sous-groupes Politiques de certification et Multi-Acceptance, Identification, Habilitations, Archivage et Horodatage, ainsi que Poste utilisateur.

LE COMITE DE PILOTAGE CERTIFICATION ET SIGNATURE ELECTRONIQUE - CSE

Ce comité de pilotage, qui fait l'objet ci-après d'un développement spécifique, a pour missions :

- d'organiser la profession face à l'Administration dont les initiatives sont nombreuses ;
- de déterminer les enjeux de la certification pour les établissements de crédit ;
- d'analyser les domaines de mutualisation possible, en interbancaire et avec d'autres partenaires le cas échéant.

Il a attribué la responsabilité de chacun de ces objectifs à un groupe de travail spécifique, les groupes de travail du Pôle EDI & e-Business se trouvant tout naturellement fortement impliqués dans la démarche.

Ces travaux ont débouché sur la participation des banques à plusieurs groupes de travail de l'ADAE. 2005 verra la mise en place de relations bilatérales avec certaines des administrations nécessitant des relations plus directes. Le Comité de Pilotage s'attache également à définir les pistes de coopération ou de mutualisation qui devront être approfondies de manière à éclairer les instances politiques de la profession sur les options possibles.

POLITIQUES DE CERTIFICATION ET MULTI-ACCEPTANCE

Le besoin de plusieurs types de politiques est apparu pour la certification, l'acceptation, la signature électronique, afin de faciliter la compréhension et l'acceptation par les clients de procédures de sécurité qui peuvent s'avérer plus complexes.

L'objectif pour 2005 est de finaliser ces différentes politiques en tenant compte des orientations de l'Administration dont les choix auront inévitablement tendance à promouvoir des standards de fait.

IDENTIFICATION

Les objectifs du groupe, initialement centrés sur la carte nationale d'identité électronique, ont été étendus pour prendre en compte d'autres possibilités telles que la carte vitale et les cartes de vie quotidienne.

L'identification est un sujet complexe qui nécessite des solutions différentes selon les environnements d'utilisation dans la mesure où il faut prendre en compte la facilité d'utilisation, le besoin éventuel d'anonymat, la nécessité de transitivité, c'est-à-dire d'identifier une seule fois des accès à des services pouvant dépendre d'entités différentes, ...

L'intérêt d'une authentification forte est confirmé par les attaques qui ont eu lieu récemment en utilisant des faux sites qui sont d'apparence identique aux sites réels et qui permettent de récupérer les identifiants et mots de passe des clients.

EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION

Le groupe Juridique Systèmes et Moyens de Paiement a participé activement aux travaux de place. Il a publié une actualisation de son rapport sur « Les banques et l'activité de certification », document qui contribuera aux travaux menés dans le cadre du comité de pilotage CSE.

LES HABILITATIONS

Le démarrage des travaux avec l'Administration montre que le sujet est complexe pour le marché des entreprises. Il convient d'aboutir à une compréhension commune des enjeux et des risques afin de ne pas développer de systèmes ou de normes différents face aux mêmes clients/déclarants.

LE POSTE UTILISATEUR

Le groupe Poste Utilisateur a pour mission de se prononcer sur les spécificités du/des postes de travail susceptibles d'être recommandés aux clients pour l'authentification et la signature électronique dans leurs échanges avec les banques.

Un document d'architecture décrivant les composants d'un poste utilisateur et ses contraintes sécuritaires a également été préparé. La publication par la DCSSI d'un profil de protection traitant globalement du même sujet va nécessiter de revoir ce rapport en 2005.

L'étude d'opportunité d'utilisation du lecteur FINREAD a été engagée et des discussions sont en cours avec le consortium pour décider des suites à donner.



LES ECHANGES CLIENTS - BANQUES

MISE A JOUR DES BROCHURES TECHNIQUES

Le groupe de travail « Normes d'Echange Clients » a participé aux travaux sur la garantie de restitution de 30 caractères des libellés remis par le client. Il a poursuivi avec le groupe Méthodologie et Standards l'analyse des impacts des formats internationaux sur les échanges domestiques et sur les évolutions du PAYMUL 96A demandés par les grandes entreprises dans le cadre des travaux engagés par l'UN-CEFACT.

Les brochures Extraits de compte ont été mises à jour.

NORMALISATION

Les travaux ont porté sur :

- la participation à la modélisation de nouvelles modalités de paiement dans le cadre des téléprocédures ;
- l'harmonisation et mise en cohérence des formats d'échanges CFONB d'ordres de paiement internationaux avec les nouveaux standards XML de SWIFT ;
- l'analyse de demandes de grandes entreprises internationales sur l'évolution du format PAYMUL d'Edifact ;
- la participation aux travaux de la profession engagés dans le cadre du CCSF pour apporter une réponse aux demandes du Ministère de l'Economie et des Finances (restitution de libellés "normalisés" notamment).

RELATIONS CLIENTS

Il convient de noter dans ce domaine :

- la décision de la profession de ne pas s'engager dans une convention professionnelle pour la fourniture des extraits de compte de nos clients à leurs experts-comptables ;
- la poursuite par le groupe Sécurité/Transport Etebac 5 de l'analyse de la problématique de renouvellement du parc de cartes actuelles du fait des évolutions technologiques. Des évolutions de matériels sont prévues en 2005 ;
- le nombre de clients utilisant ETEBAC 5 : 2.300 groupes d'entreprises.

LA SECURITE DES ECHANGES



PROFIL DE PROTECTION

Au-delà de sa contribution à la cellule de crise Banque en Ligne de la FBF et de sa participation aux travaux réalisés au niveau européen (CENB TC4) et mondial (ISO TC68), le groupe Sécurité a essentiellement travaillé en 2004 pour mener à bien le projet de certification d'un profil de protection pour les services en ligne des établissements de crédit.

Le Profil de Protection a été certifié par la DCSSI ; la remise officielle du certificat est intervenue en octobre 2004 lors des Rencontres semestrielles du CFONB.

Certains établissements se sont engagés comme « pilotes » de la mise en œuvre de ce profil ; une restitution des expérimentations sera effectuée par le groupe Sécurité.

LA STANDARDISATION ET LA NORMALISATION

CONVERGENCE SWIFT/ISO/UN/CEFACT

L'année 2004 a vu la concrétisation de l'action très volontariste d'harmonisation et de convergence des travaux de standardisation dans la sphère financière, l'objectif étant de faire reconnaître et prendre en compte les standards définis par les établissements de crédit dans le cadre de SWIFT au niveau intersectoriel tant à l'UN-CEFACT qu'à l'ISO. En effet, un protocole d'accord a été signé en juin 2004 par les groupes Finances des deux organisations mondiales avec SWIFT, devant déboucher sur un plan de convergence des méthodes.

Dans le contexte de cet accord, le standard méthodologique UNIFI, ISO 20.022, nouvelle dénomination de l'ISO 15.022 version 2, n'est plus du domaine exclusif de la sphère Titres, afin d'être, autant que possible, généralisé à l'ensemble de la standardisation financière.

La mise en œuvre de ce standard et de l'organisation correspondante sera effective en 2005.

LES « E & M PAYMENTS »

Le groupe **E & M Payments** a travaillé, en tant que groupe miroir de l'EPC, sur le rapport définissant les besoins business et fonctionnels des paiements à partir de mobiles ainsi que sur le rapport du CENB sur les différences entre les besoins des banques et des opérateurs de téléphonie mobile dans ce domaine.

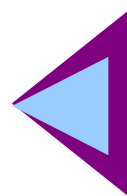
LE GROUPE METHODOLOGIE ET STANDARDS

Il a également participé à de nombreux travaux de place parmi lesquels nous citerons :

- la modélisation de nouvelles modalités de paiement dans le cadre des téléprocédures
- l'harmonisation et la mise en cohérence du format CFONB d'ordres de paiement internationaux avec les nouveaux standards SWIFT XML, conduisant à créer les trois versions précitées du format 320.
- l'analyse des demandes provenant des grandes entreprises pour l'évolution du format PAYMUL d'Edifact.

Ces deux premières étapes sont les préalables à l'étude d'opportunité d'utilisation du lecteur FINREAD engagée début 2004.

CHANTIERS ET PERSPECTIVES 2005



LE POLE EDI & E-BUSINESS AFFICHE DE GRANDES AMBITIONS POUR 2005

- alimenter le Comité de Pilotage Certification et Signature Electronique en vue d'éclairer la profession sur les enjeux et le positionnement possible des banques sur les métiers et le marché de la certification en mettant notamment l'accent sur les possibilités de mutualisation interbancaire dans ce domaine :
 - ⇒ Positionnement des banques sur le rôle d'Autorité de Certification
 - ⇒ Propositions de Politiques d'acceptance, de signature, de chiffrement
 - ⇒ Réflexions sur les schémas de rémunération des services de Certification
 - ⇒ Suivi des évolutions de la PRISv2
 - ⇒ Réflexion sur l'utilisation des certificats de l'Administration (CNle – passeport électronique, CVQ, ...)
 - ⇒ Principes d'utilisation des certificats numériques dans les échanges interbancaires et avec les tiers
 - ⇒ Principes d'utilisation des certificats numériques dans les échanges avec les clients
 - ⇒ Proposition de principes de convergence de la gestion des habilitations, gestion des mandats
 - ⇒ Etude des besoins de preuve, archivage / horodatage
 - ⇒ Masque de carte signeuse
 - ⇒ Etudes d'opportunité de mutualisation, ...
- contribuer de façon active à la communication et la mise en œuvre du profil de protection des services financiers en ligne : consolidation des pilotes, adaptation aux différentes typologies de banques et maintenance, apport de nos travaux à la communauté bancaire européenne ;
- participer aux travaux européens sur les enjeux liés aux E et M paiements ;

- poursuivre son investissement au sein du Comité de Pilotage CSE pour approfondir les relations avec l'Administration en contribuant notamment aux travaux sur l'évolution de la PRIS, les futures cartes d'identification administratives et au développement des téléprocédures :
 - ⇒ participer activement aux groupes de travail de l'Administration sur les moyens de paiement pertinents pour chaque téléservice ;
 - ⇒ dresser la cartographie des moyens de paiement actuellement utilisés dans le cadre des téléprocédures ;
- collaborer à la mise en place des cartes d'achat public ;
- contribuer plus activement aux travaux de normalisation internationaux (nomination de 2 nouveaux experts français dans des groupes de l'ISO) ;
- suivre les travaux d'harmonisation et de convergence : création des nouveaux groupes de l'ISO TC68 dans le cadre de l'ISO 20022 et préparation de la cohérence avec le TBG 5 de l'UN/CEFACT. Finalisation du PAYMUL corporate ;
- continuer d'améliorer les services d'information et de reporting à la clientèle :
 - ⇒ suivi / mise en œuvre des chantiers à la demande du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF) ;
 - ⇒ normalisation et dématérialisation des factures bancaires ;
 - ⇒ poursuite des relations avec les associations professionnelles (experts-comptables, AFTE, EDIFRANCE, ...) ;
 - ⇒ dématérialisation des instructions de paiement ;
 - ⇒ suivi des initiatives de marché (Trade Service Utility de SWIFT, EBPP,...) ;
- identifier les impacts des nouveaux instruments de paiement sur la sécurité et notamment celle attachée à la transmission des coordonnées bancaires.



>>> VALEURS MOBILIERES & MARCHES FINANCIERS

Animateur : Jean-Michel LECLERCQ - (Société Générale)

Co-Animateur : Jean-Luc DELASSUS - (BNP Paribas)

Secrétariat : Jeannick QUERUEL - (Société Générale)

PERIMETRE, MISSION ET ORGANISATION

Le Pôle Valeurs mobilières et marchés financiers traite de toutes les questions relatives aux instruments financiers et à leurs marchés.

Ayant reçu délégation de l'AFNOR, il est en liaison régulière avec cet organisme, notamment au titre de la normalisation internationale. Le pôle a d'ailleurs désigné l'un de ses membres, le responsable de l'Agence Française de Codification (AFC) et de l'Association of National Numbering Agencies (ANNA), pour le représenter dans les réunions de travail internationales.

Le pôle se compose de représentants d'établissements de la Place (près d'une vingtaine) dont les infrastructures de marché, qui se réunissent en séance plénière au moins quatre fois par an.

Lors de ces réunions plénières, le pôle établit son programme de travail et décide de la suite à donner aux dossiers traités par les groupes de travail « ad hoc » qu'il a constitués. Les décisions qu'il prend sont le résultat d'un large consensus.

Chaque dossier est traité par un groupe d'étude « ad hoc », constitué de représentants des intermédiaires de la Place ainsi que, dans certains cas, d'experts extérieurs : organismes de tutelle (Trésor, AMF, COB), sociétés émettrices et/ou leurs organes représentatifs (MEDEF, ANSA, AFEP,...), ou autres (FININFO, SWIFT, AFNOR, ...).



ACTIVITE DE L'EXERCICE ECOULE



Après une année 2003 principalement consacrée aux travaux de mise en œuvre du code ISIN, le Pôle Valeurs mobilières et marchés financiers a repris l'étude des dossiers de son programme de travail qu'il avait dû suspendre.

STANDARDISATION ET INFORMATISATION DES ECHANGES D'INFORMATION ENTRE LES INTERMEDIAIRES

Après avoir établi un recensement des échanges non standardisés, existant actuellement sur support « papier » (y compris télécopiés), le groupe de travail a commencé son analyse des documents utilisés dans le cas des opérations financières sur titres.

Ce domaine étant source de nombreux documents, il s'efforce, notamment pour des opérations similaires, d'en réduire le nombre et d'en standardiser la présentation. C'est ainsi qu'il a élaboré un projet de « notice aux intermédiaires » pouvant se substituer à la diversité des documents émanant des centralisateurs (modèles différents selon les types d'opérations et/ou les valeurs).

Toutefois, cette notice, imaginée par le groupe de travail, n'a pu être présentée aux instances décisionnelles du CFONB puisque son établissement par le centralisateur repose sur l'avis Euronext : or ce dernier fait actuellement l'objet d'une étude au sein du groupe de travail « AFTI / Conservation » en liaison avec Euronext et l'AMF. Le Pôle Valeurs mobilières a donc jugé utile d'attendre la décision de cette instance de tutelle pour finaliser ce document.

Le groupe poursuit ses travaux sur les autres échanges recensés, toujours, et en premier lieu, sur ceux se rapportant aux opérations financières : c'est ainsi que, courant 2005, il devrait être en mesure de présenter des documents standardisés :

- du « bordereau de décompte des commissions d'opérations sur titres »,
- du « bordereau de dépôt d'une opération sur titres auprès d'un centralisateur ».

REDACTION D'UN GUIDE OPERATOIRE POUR LE TRAITEMENT DES DOSSIERS NOMINATIFS DE VALEURS ADMISES AUX OPERATIONS D'UN DEPOSITAIRE CENTRAL

Le groupe de travail a dressé la liste des documents de référence sur lesquels il doit s'appuyer pour rédiger ce guide : il s'agit essentiellement des instructions d'Euroclear France qui seront annexées au guide et dont l'actualisation sera réalisée au cours de la phase finale des travaux.

Le descriptif des opérations étant maintenant réalisé, ce guide devrait pouvoir être soumis aux instances décisionnelles du CFONB d'ici à fin 2005.

ACTUALISATION DE L'IMPRIME DE TRANSFERT DE PEA

Afin de prendre en compte les modifications apportées dans la législation fiscale, le pôle a procédé à l'actualisation de l'imprimé de transfert de PEA qu'il avait créé en 1999.

Pour mener à bien cette tâche, relativement complexe, il a réalisé ses travaux en deux étapes :

- un bordereau utilisable jusqu'à fin 2004 a permis de gérer les transferts de PEA avec l'incidence de l'instauration de la cotisation dépendance, applicable à compter du 1^{er} juillet 2004 ;
- un autre bordereau pour les transferts de PEA effectués à compter du 1^{er} janvier 2005, date d'augmentation de la Cotisation Sociale Généralisée (CSG).

MODIFICATION DE LA REGLE DE CALCUL DU COUPON COURU SUR DETTES ET EMPRUNTS PUBLICS ET PRIVES

Ce dossier a nécessité plusieurs études du pôle et de nombreux échanges avec le Comité de Normalisation Obligataire (CNO).

En effet, compte tenu de l'évolution des marchés depuis l'introduction de l'euro, il est apparu au CNO que, pour ne pas pénaliser le marché français, il convenait de modifier la règle de calcul qu'il avait précédemment recommandée (taux du coupon couru des obligations domestiques de droit français, exprimé en pourcentage du nominal, arrondi à 3 décimales).

Ainsi, début 2004, le CNO saisissait le Pôle Valeurs mobilières d'une demande de réforme de cette règle de calcul, atypique par rapport aux marchés étrangers, notamment ceux du « monde euro », et proposait de s'aligner sur les pratiques internationales.

Cependant, compte tenu de la charge de travail représentée par cette réforme et du calendrier des projets déjà programmés par la Place, il est apparu au CFONB, après étude, impossible de procéder aux aménagements nécessaires à la date souhaitée par le CNO. Aussi, le CNO et le CFONB ont-ils décidé, d'un commun accord, que cette réforme ne s'appliquerait au marché centralisé d'Euronext qu'après rédaction d'un cahier des charges à partir duquel la date de mise en œuvre serait décidée (deuxième semestre 2006 au plus tôt) ; néanmoins, les autres plates formes électroniques de négociation (MTS France par exemple) pourront satisfaire à la recommandation du CNO dès avril 2005.

TITRES DE SOCIETES EN LIQUIDATION

Le Pôle Valeurs mobilières s'attache à définir une procédure standard, conforme aux lois et règlements en vigueur, qui permette de préserver, aux propriétaires de ces titres, tous leurs droits –notamment pour l'avenir, en cas de distribution de boni de liquidation ou de rétablissement de la société- sans en supporter certains inconvénients (impossibilité de clôture de leurs comptes ou de transfert de leur PEA, paiement des droits de garde, ...), alors que ces titres ont été radiés de la cote.

NORMALISATION

Le Pôle Valeurs mobilières a maintenu des liens étroits avec l'AFNOR et a continué à apporter sa collaboration dans le domaine de la normalisation internationale.

S'agissant de la normalisation française proprement dite, aucune norme AFNOR relative aux valeurs mobilières, n'a été établie en 2004. Au plan de la normalisation internationale, les travaux ont porté sur les normes suivantes :

- ISO 15.022 – Part 3 – Technical Specifications – Modeling Guidelines
- ISO 15.022 – Part 4 – Technical Specifications – XML Design Rules
- ISO 15.022 – Part 5 – Technical Specifications – Reverse Engineering

Considérant que ces spécifications techniques constituent un complément naturel de la norme, la Commission de Normalisation (CN 4), miroir de l'ISO/TC 68/SC 4, a décidé de voter positivement, sans émettre de commentaires particuliers.

- ISO 10.383 – Code MIC (Market Identifier Code)

Les membres de la CN 4, utilisant aujourd'hui le code « Place de Cotation » (025 pour Paris) il a été décidé de vérifier la pertinence des codes MIC attribués à la France.

- ISO 20.022 – UNIFI – Universal Financial Industry Message

Les membres de la CN 4 ont été informés que la future norme ISO 20.022 « UNIFI » a bénéficié de onze votes positifs dont celui de la France.



UTILISATION DE L'IBEI POUR LE METIER DES TITRES

L'ISO/TC 68 a demandé à M. Nourredine Yous (Président du SC 4) de renommer le projet de norme « IBEI-International Business Entity Identifier », afin que le nouvel intitulé soit plus étroitement lié au métier des titres.

TRADUCTION DES NORMES « VALEURS MOBILIERES » EN LANGUE FRANÇAISE

- ISO 6.166 – ISIN - International Securities Identification Numbering System
- ISO 10.383 – MIC – Codes for Exchanges and Market Identification
- ISO 10.962 – CFI – Classification of Financial Instruments

Ces traductions ont été validées durant l'été 2004 pour être mises à disposition par l'AFNOR, en français et en anglais, comme ceci est déjà le cas pour la norme ISO 15.022.

CHANTIERS ET PERSPECTIVES 2005



Le Pôle Valeurs mobilières poursuivra les études, actuellement en cours, inscrites à son programme de travail. C'est ainsi qu'il :

- progressera dans son étude sur la standardisation des échanges entre intermédiaires, et complètera, si possible, ses propositions sur les échanges relatifs aux opérations financières ;
- achèvera la rédaction du guide opératoire pour le traitement des dossiers nominatifs de valeurs admises aux opérations d'un dépositaire central ;
- finalisera sa proposition de procédure de traitement des titres de sociétés en liquidation ;
- créera un groupe de travail pour rédiger, avec le concours du CNO et de FININFO, le cahier des charges en vue de modifier, sur le marché centralisé EURONEXT, la règle de calcul du coupon couru sur dettes et emprunts publics et privés.

Il continuera également à œuvrer, autant que de besoin, pour élever les pratiques de la place financière de Paris au niveau de la normalisation internationale.

Parallèlement, il maintiendra son action permanente de suivi des évolutions techniques et des travaux de normalisation internationale (AFNOR, ISO, SWIFT, CENB).

Il suivra avec attention les travaux du groupe de travail de l'AMF dédiés aux Droits des Actionnaires dans le Marché Européen, dans le cadre de la future Directive.

>>> COMITE FONCTIONS TRANSVERSALES

Animateur : Jacqueline LACOSTE - (Banque de France) puis Denis BEAU⁶ - (Banque de France)

Co-Animateur : Bernard DUTREUIL - (Fédération Bancaire Française)

Secrétariat : Joël KRIN - (Banque de France)

PERIMETRE, MISSION ET ORGANISATION

Le Comité des Fonctions Transversales est chargé en particulier d'apporter : «toute expertise complémentaire indispensable en matière de sécurité des moyens de paiement, de bon fonctionnement des systèmes d'échange, de cohérence des normes, ainsi que sur les plans réglementaire et juridique».

Le Comité des Fonctions Transversales s'appuie sur une dizaine de groupes de travail, qui représentent la diversité de ses activités au sein du CFONB.



⁶ À compter du 13 juillet 2004.



GRUPE INCIDENTS LIES AUX ECHANGES

Ce groupe est chargé d'examiner les incidents relatifs à des opérations échangées sur le Système Interbancaire de Télécompensation (SIT). A ce titre, il est amené à éclaircir, approfondir ou compléter les règles professionnelles existantes. Il travaille en étroite relation avec les Pôles Moyens de Paiement – Groupe 1 et Groupe 2 du CFONB comme avec le Groupement pour un Système Interbancaire de Télécompensation (GSIT). Un représentant du GSIT assure le secrétariat du groupe.

Le groupe a principalement travaillé sur les deux dossiers suivants :

- la refonte des textes existant sur les Annulations d'Opérations Compensées à Tort (AOCT), afin d'une part d'en restreindre l'usage aux strictes erreurs techniques et d'autre part d'intégrer l'ensemble des instruments liés à l'image - chèque. Ce texte a fait l'objet d'une information à la profession fin septembre 2004 ;
- le règlement interbancaire des valeurs perdues pour les instruments échangés sur le SIT pour lequel le groupe a repris le texte de 1992 et a intégré les modifications qui sont survenues dans les circuits de traitement, en particulier l'échange d'image - chèque qui est régi par la convention professionnelle signée en juillet 2003. Initialement cantonné aux valeurs perdues après remise à l'encaissement auprès de l'établissement du remettant et avant présentation à l'établissement tiré, le texte en projet est étendu, en partant notamment des règles de l'échange d'image - chèque, au cas des valeurs perdues après constitution de l'image – chèque.

Enfin, le groupe a été saisi par le groupe Prélèvement (du comité de Pôle Moyens de Paiement - Groupe 1) d'une proposition d'alignement des délais de rejet des prélèvements, télé-règlements, TIP et effets de commerce dans les DOM sur ceux de métropole.

GRUPE FICHIERS D'INCIDENTS DE PAIEMENT

Ce groupe est scindé en deux sous-groupes « Fichier central des chèques / Fichier national des chèques irréguliers » d'une part, « Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers » d'autre part ; lui sont également rattachés deux groupes de travail ad hoc : « Inet Fichiers » et « Tarification ». Les travaux menés au cours de l'année 2004 ont concerné :

- une étude sur la fiabilisation des Identités dans le Fichier central des chèques (FCC) par la codification des lieux de naissance. Un recensement a été réalisé pour déterminer les établissements qui ne renseignaient pas les codes communes INSEE et les codes pays ISO ainsi que les libellés des communes des personnes nées à l'étranger. Une enquête a été menée auprès des établissements pour évaluer la faisabilité d'une évolution du cahier des charges des déclarations au FCC afin de rendre ces zones obligatoires. Selon les premiers résultats, il apparaît qu'une telle évolution ne serait possible qu'à partir de 2006, à l'exception des libellés des communes de naissances des personnes nées à l'étranger. En effet, les établissements ont fait valoir la difficulté d'effectuer une reprise de l'existant dans leurs fichiers clients qui permettrait d'intégrer cette information dans le FCC ;
- les évolutions issues de la loi du 1^{er} août 2003 concernant la procédure de traitement du surendettement ont été mises en œuvre dans le Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) début mars 2004. En outre, les établissements déclarent désormais conformément au règlement CRBF du 11 avril 1990 modifié par le règlement du 15 janvier 2004, les incidents de paiement à compte de la deuxième échéance impayée au lieu de la troisième ;

- une étude a été menée par la Banque de France pour faire évoluer le support de diffusion de la copie mensuelle du FICP, la pérennité du support cassette n'étant plus assurée. A compter de mars 2005, les établissements recevront cette copie sur CD ROM par envoi chronopost ;
- l'ouverture de l'accès aux fichiers gérés par la Banque de France s'est opérée sur le portail bancaire Internet de façon échelonnée en commençant par le FCC le 26 janvier 2004, le FICP le 26 avril 2004 et enfin le Fichier national des chèques irréguliers (FNCI) le 5 juillet 2004. La montée en charge est progressive. Sur l'année 2004, les échanges au sein du groupe Inet Fichiers ont permis aux établissements de faire part de leurs besoins et ont abouti en particulier à la mise en place de la consultation détaillée pour le FCC en XML qui sera opérationnelle début 2005 ;
- le groupe tarification a en 2004 examiné les modalités de révision de la tarification du FICP sur la base de simulations et de la couverture des coûts complets de gestion du FICP. Il a été décidé de mettre en place une tarification spécifique des rejets de déclarations et des enquêtes d'état civil (dits « travaux qualité »). S'agissant de l'abonnement à la copie mensuelle, les critères de détermination du potentiel de consultation ont été actualisés et un prix forfaitaire minimum d'abonnement a été mis en place. En revanche, il n'a pas été jugé opportun de revoir les modalités de calcul de cet abonnement dans un contexte marqué par l'ouverture du vecteur Internet et la suppression annoncée à fin 2005 de l'accès vidéotex. La validation annuelle de la tarification FICP pour l'année 2005 s'est opérée sur le modèle existant tout en intégrant la mise en place de la tarification des « travaux qualité ».

En 2005, le groupe examinera, entre autres sujets, les modalités de déclarations au FNCI (comptes clos, perte ou vol de chèques, interdits de chèques, ...) en s'attachant aux cas particuliers (transferts de compte, perte ou vol de chéquiers dans les circuits de fabrication et de distribution, ...).

GRUPE FICHIERS DES IMPLANTATIONS BANCAIRES

Ce Groupe est chargé de définir les règles d'alimentation et de diffusion des informations relatives au Fichier des Implantations Bancaires (FIB) géré par la Banque de France.

Au cours de l'année 2004, plusieurs dossiers ont été traités :

- à l'occasion de la restructuration du réseau de la Banque de France une consultation a été organisée en début d'année sur la possibilité de mettre à blanc les informations figurant dans la rubrique « Code crédit » du Répertoire des Guichets Permanents qui fournit sous forme papier la liste des guichets permanents des établissements exerçant une activité financière. Cette donnée désigne la succursale de la Banque de France chargée de l'acheminement des opérations d'un guichet d'un établissement. Après accord unanime, la modification a été effectuée dans le fichier diffusé à la Place début octobre ;
- par ailleurs, une demi-douzaine de demandes de dérogation relatives au maintien d'établissements dans les tables de routage du GSIT a été traitée.

En 2005, le groupe de travail engagera une réflexion sur l'aménagement de la communication adhérents 2001-075 (utilisation du code interbancaire de l'absorbé par l'absorbant) et continuera à traiter les demandes de dérogation au FIB.

GRUPE MONNAIE FIDUCIAIRE

Ce Groupe a pour objet de développer les échanges de vue entre les participants sur la monnaie fiduciaire. Le groupe a notamment pour mission, dans le cadre des orientations et décisions prises par l'Eurosystème, d'approfondir, de compléter ou de modifier les normes actuelles des opérations, sans omettre d'intégrer l'indispensable dimension « sécuritaire » qui s'attache à tout mouvement fiduciaire.



Au cours de l'année 2004, le groupe Monnaie fiduciaire a notamment abordé les thèmes suivants :

- la déclinaison opérationnelle des règles de l'Eurosystème concernant les modalités des opérations sur pièces aux guichets des banques centrales : les points traités ont, en particulier, concerné les dérogations accordées aux opérateurs par la Banque de France, l'attribution éventuelle (par la Banque de France) de code « fabricants » à certains acteurs de la filière fiduciaire (gestionnaires d'automates à pièces, ...);
- le plan de restructuration du Réseau des caisses de la Banque de France : à de nombreuses reprises, les représentants de la Banque de France ont expliqué la teneur du plan et souligné que le nouveau schéma n'entraînait aucune modification dans la gamme des prestations fournies par les caisses dont l'activité était maintenue ;
- les travaux sur le décret lié au recyclage : la Direction du Trésor a engagé une concertation avec les acteurs concernés (transporteurs de fonds, établissements de crédit, ...) sur un projet de décret relatif au recyclage des pièces et des billets en euros. Le dispositif envisagé intègre aussi la signature de conventions entre les opérateurs qui souhaiteraient recycler et la Banque de France. Un point d'avancement des travaux a été fait lors de chaque réunion du groupe CFONB monnaie fiduciaire.;
- les billets maculés : diverses problématiques liées aux billets maculés ayant été recensées par le groupe (communication vers le commerce et/ou le public, aspects techniques, juridiques, ...), les réunions ont permis de présenter les travaux menés sur cette thématique par le groupe interprofessionnel spécifique animé par la Banque de France (sur demande du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie), mais aussi par l'association « Vigie billet » ;
- les formations à l'authentification des billets et des pièces : les échanges ont mis en relief une demande des membres du groupe pour bénéficier d'une action spécifique de démonstration du module de formation à l'authentification proposé par la Banque de France.

On soulignera que de nombreuses questions diverses, non mentionnées dans les points précédents, ont été traitées lors des réunions du groupe.

Par ailleurs, des travaux, qui s'inscrivent dans le cadre des articles 10 et 11 du projet de décret sur le recyclage des billets et des pièces en euros, ont été menés en 2004 dans un groupe spécifique dit des « principes généraux ». Les derniers points en discussion ont été levés en début d'année 2005 de manière à permettre la diffusion aux adhérents, des préconisations du CFONB (au cours du 1^{er} trimestre 2005).

Si le caractère interprofessionnel du domaine fiduciaire conduit à mettre en place des instances spécifiques qui rassemblent les différentes catégories d'acteurs concernés, le groupe CFONB « monnaie fiduciaire », reste, en raison de sa composition, un lieu d'échanges privilégié pour la profession bancaire, les préoccupations des établissements pouvant s'exprimer pleinement dans une structure qui leur est dédiée.

En 2005, les travaux du groupe continueront de couvrir une palette de thèmes très diversifiés.

GROUPE BALANCE DES PAIEMENTS

Ce groupe traite des thèmes qui concernent, pour la profession bancaire, les obligations déclaratives destinées à l'élaboration de la balance des paiements et de la position extérieure de la France et de la zone euro.

La Banque de France a fait part aux membres du groupe des projets d'évolution des systèmes de collecte nationaux en Europe tout en tirant de premiers enseignements de l'application du seuil d'exemption de 12.500 euros début 2002, de la suppression des déclarations en code 100 (règlements sur les échanges de marchandises) et de celle du compte de surveillance (qui suivait les suspens impliquant une chaîne d'intermédiaires) dont l'intérêt n'était plus que marginal.

Afin d'éviter une perte d'information sur l'évaluation des flux de services transfrontières, pour lesquels les demandes statistiques des organisations internationales ou européennes sont croissantes, la Banque de

France a transféré certaines obligations vers les entreprises par le biais de la déclaration directe générale. Sur la demande des établissements, la possibilité d'utiliser des techniques d'échantillonnage pour les déclarations bancaires a été étudiée au sein du groupe. Les conditions d'une mise en place efficiente reposeraient sur une gestion assez pointue de l'échantillon. Sous réserve du résultat des études de faisabilité, l'objectif recherché d'un allègement de la charge déclarative des banques pourrait être poursuivi en recourant à des enquêtes statistiques en direction des entreprises –à un horizon de moyen terme–, afin de mieux cerner les opérations internationales de ces agents économiques, tout particulièrement dans le domaine des services et des revenus.

La Banque de France a annoncé que, dans le domaine de la collecte statistique sur les investissements de portefeuille, et à la suite du choix du Système Européen des Banques Centrales (SEBC) entériné par le Conseil des Gouverneurs d'un modèle de référence privilégiant les statistiques de stocks sur une base au moins trimestrielle, de nouvelles modalités de collecte allaient être mises en place en s'inspirant très largement du modèle actuellement en vigueur sur une base annuelle. Une concertation va être engagée avec les établissements dès le 1^{er} trimestre 2005, afin de définir les modalités de cette déclaration.

Une synthèse des principaux enseignements de la mission d'inspection menée entre juin et novembre 2003 par la Banque de France auprès des établissements les plus actifs dans le domaine des titres a fait l'objet d'une communication orale aux membres du groupe. Une communication écrite sera transmise à la FBF pour diffusion auprès de l'ensemble des adhérents.

Enfin, les établissements ont exprimé le souhait qu'entre les diverses collectes auxquelles procède la Banque de France une réflexion sur l'harmonisation des méthodes puisse être engagée (par exemple en matière de codification générique des titres ou des entreprises en constitution ou de reporting sur les créances bancaires internationales).

GROUPE PREVENTION DE LA FRAUDE SUR MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

Le groupe de travail s'est attaché à la conception d'un guide de sensibilisation des collaborateurs des banques aux pièges de la fraude. La structure du document a été finalisée ; ainsi le guide devrait se décliner selon les chapitres suivants :

- généralités,
- chèques,
- chèques étrangers,
- virements (France – étranger),
- délivrance des moyens de paiement,
- ouverture de compte.



Au fur et à mesure de leur validation par les instances du CFONB, les chapitres seront mis à disposition sous forme de fichiers sur son site Internet sécurisé.

Par ailleurs, l'une des missions du groupe consiste à réaliser des études ponctuelles pour le compte de la profession bancaire.

C'est ainsi qu'il a été sollicité par le groupe "Aménagement de la ligne CMC7" du Pôle Moyens de paiement – Groupe 2 à propos de l'intégration de la clé RLMC dans la ligne CMC7 du chèque, par réutilisation de deux des positions libérées par le passage à l'EIC. Il s'agissait d'analyser les conséquences de cette éventuelle intégration d'un point de vue "prévention de la fraude". A l'issue de son étude, et en l'absence de bilan économique, le groupe a fait part de ses réserves sur la plus-value en matière de détection de la fraude que pourrait apporter cette modification de la ligne CMC7 du chèque.

Enfin, le groupe a poursuivi son activité de veille et d'échanges sur les cas de fraude ainsi que le suivi, à titre expérimental, des rejets d'images-chèques par type de motif bancaire à partir d'un échantillon d'établissements déclarants.



GROUPE DETECTION ET RECENSEMENT DE LA FRAUDE SUR LES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

Ce groupe est chargé d'établir une méthodologie de recensement des cas de fraude commune à l'ensemble des moyens de paiement scripturaux, traditionnels ou innovants, ainsi qu'une méthode d'élaboration des statistiques en matière de fraude. Il est également chargé d'effectuer un bilan des dispositifs d'alerte existants et de leur efficacité en la matière.

Les travaux réalisés en 2004 ont principalement porté sur l'élaboration d'une définition et d'une typologie de la fraude pour l'ensemble des moyens de paiement scripturaux en cours de validation par le groupe Juridique de la FBF. Les conclusions de ce groupe devraient être connues début 2005. Par ailleurs, le groupe a recensé et identifié les principales caractéristiques des principaux dispositifs d'alerte.

Le groupe sera amené en 2005 à approfondir sa réflexion sur la typologie de la fraude et à organiser une collecte de statistiques relatives à la fraude sur les moyens de paiement scripturaux.

GROUPE PREPARATION D'UN QUESTIONNAIRE POUR L'ETABLISSEMENT D'UNE CARTOGRAPHIE DES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

Le groupe a pour mission de définir des questionnaires qui seront envoyés par la Banque de France à l'ensemble des établissements gestionnaires de moyens de paiement scripturaux. L'établissement, grâce à ces questionnaires, d'une cartographie fine et exhaustive de l'utilisation des moyens de paiement scripturaux s'inscrit dans le cadre des missions de la Banque de France en matière de surveillance des moyens de paiement scripturaux et des systèmes de paiement. Cette cartographie permettra également de répondre aux enquêtes statistiques de la Banque Centrale Européenne et de la Banque des Règlements Internationaux.

L'année 2004 a principalement été consacrée à l'élaboration des questionnaires, en réalisant préalablement une enquête sur les possibilités déclaratives des établissements. Un questionnaire quantitatif (portant sur les statistiques d'usage des moyens de paiement) et un questionnaire qualitatif (dédié aux solutions de paiement innovantes) ont ainsi été définis.

Ces questionnaires seront complétés en 2005 par les demandes spécifiques qui seront adressées au GSIT et au GIE CB. Le groupe sera également amené à étudier les modalités pratiques de la collecte des informations demandées.

GROUPE CONCERTATION SUR LES ECHANGES INFORMATISES ENTRE LA BANQUE DE FRANCE ET LES BANQUES, ET SUR LES MODES DE SECURISATION

Ce groupe a été créé en décembre 2003 pour répondre aux attentes de la profession bancaire en matière de concertation sur les modes d'échange d'informations et leur sécurisation, à l'occasion de l'ouverture du portail Internet de la Banque de France POBI.

Le Groupe constitue une instance de dialogue pour les établissements de la Place et la Banque de France. Il est un lieu d'échanges sur les réalisations et sur l'évolution des solutions de communication et de sécurisation. Il est chargé d'identifier les principales attentes des banques sur les aspects techniques de ces sujets.

En 2004, les réunions du groupe de travail lui ont principalement permis de :

- présenter le fonctionnement du portail Internet de la Banque de France (POBI) et du guichet de fichiers sur Internet (GFIN), et les conditions d'accès ;
- présenter les grandes règles de la Banque de France en matière d'utilisation des certificats pour le portail Internet POBI ;

- montrer l'intérêt de définir la cible de sécurité du portail Internet POBI au regard du profil de protection « Service bancaires et/ou financiers sur Internet » ;
- préparer la publication d'un référentiel des modes d'échanges acceptés par les différentes applications de la Banque de France ;
- débattre sur la mise en place d'une infrastructure commune pour les échanges sécurisés au sein de la profession bancaire.

Ce groupe de travail, qui avait initialement une durée d'existence limitée, poursuivra ses travaux en 2005 car il constitue un lieu d'échanges privilégié qui permet non seulement de répondre à des interrogations concernant la mise en œuvre technique des nouveaux vecteurs d'échange, mais aussi de fournir, avec anticipation, des informations sur les nouveaux échanges informatisés. L'ouverture des nouveaux vecteurs d'échange POBI et GFIN étant encore récente, le groupe conservera sa fonction d'instance de dialogue notamment pour suivre la mise en place des « concentrateurs » POBI, assurer un suivi de la qualité de service fournie selon des indicateurs à définir, et étudier les conditions de mise en œuvre de certificats pour les besoins d'échanges avec signature électronique.

GRUPE TERMINOLOGIE

Le groupe Terminologie a pour mission d'élaborer et de mettre à jour régulièrement une terminologie bancaire et financière multilingue, afin de fournir à la communauté bancaire et financière dans son ensemble, d'utiles références et des éclaircissements conceptuels.

Le groupe Terminologie, qui poursuit ses travaux en étroite collaboration avec le groupe Sécurité du Pôle EDI & e-Business a rédigé la sixième version de la Terminologie bancaire et financière multilingue. Cette sixième édition a été enrichie notamment de concepts liés aux dérivés de crédit, tels que "collateralized debt obligation" (CDO), "credit linked note" (CLN), "total rate of return (TROR) swap", pour lesquels il n'existait pas de traduction en français. Par ailleurs, afin de continuer à promouvoir le plurilinguisme, le groupe a adopté une sixième langue de travail : le portugais. La terminologie bancaire et financière comprend désormais six langues étrangères : anglais, allemand, espagnol, italien, portugais et russe.

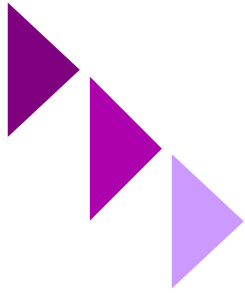
Cette terminologie, constamment mise à jour, est accessible sur le site du CFONB ainsi que sur celui de la Fédération Bancaire Française (FBF).



**>>> LES DOSSIERS
SPECIFIQUES
2004**

> *LE REFERENTIEL DE SECURITE DU CHEQUE*

**> *LE COMITE DE PILOTAGE
CERTIFICATION ET SIGNATURE ELECTRONIQUE***



LE REFERENTIEL DE SECURITE DU CHEQUE

C ourant septembre 2003, la Banque de France a lancé une consultation publique sur son projet de Référentiel de Sécurité du Chèque (RSC). La profession avait alors missionné un groupe au sein du CFONB afin d'examiner le projet et de produire une réponse commune adressée le 15 décembre 2003 à la Banque de France.

Dans sa réponse aux commentaires de la profession bancaire le 24 février 2004, la Banque de France donnait son accord pour la mise en place d'une structure commune de réflexion afin de pouvoir disposer d'un référentiel de sécurité dans les meilleurs délais.

Les travaux sur le RSC ont été menés au sein d'un groupe d'experts mixte composé de représentants de la Banque de France et des établissements de crédit au rythme soutenu d'une réunion toutes les deux semaines.

Un Comité de Suivi, co-présidé par la Banque de France et le Président du CFONB, a par ailleurs été mis en place. Saisi le cas échéant de tout point de blocage qui ne pourrait se dénouer au sein du groupe d'experts, le Comité de Suivi examine les modules du référentiel au fur et à mesure de leur finalisation.

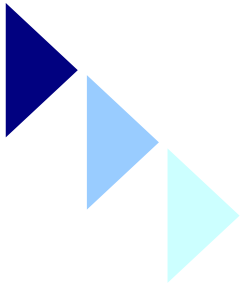
Etabli sous la responsabilité de la Banque de France dans le cadre de l'exercice de ses missions de surveillance, le Référentiel de Sécurité du Chèque devrait être publié mi 2005.

Le respect du RSC sera mesuré sur la base d'un outil de reporting à caractère strictement bancaire que les établissements devront transmettre annuellement à la Banque de France, et qui est destiné à couvrir deux besoins :

1. le contrôle du dispositif EIC au titre de la Convention professionnelle EIC ;
2. la surveillance de la sécurité des moyens de paiement au titre du CRBF 1997-02 modifié par le CRBF 2004-02.

En 2005, le groupe de travail mixte poursuivra ses réunions pour bâtir cet outil de reporting. Enfin, un groupe de travail ad hoc sera créé au sein du Pôle Moyens de paiement – Groupe 2 du CFONB pour assurer la rédaction d'un guide pratique d'utilisation du RSC à destination des établissements bancaires.

Le Référentiel de Sécurité Chèque sera mis en œuvre pour la première fois en 2006. Les établissements auront jusqu'au 30 avril 2006 pour en effectuer le reporting sur la base de l'exercice 2005.



LE COMITE DE PILOTAGE

"CERTIFICATION ET SIGNATURE ELECTRONIQUE"

Le Comité de Pilotage "Certification et Signature Electronique" a reçu, sur proposition du Bureau du COMP, mandat de la Commission de Prospective de la FBF à l'automne 2003 pour conduire trois missions essentielles :

1. mettre en place une organisation permanente interbancaire pour suivre les projets de l'Administration,
2. réaliser une étude d'impact, des opportunités et risques de la certification sur l'activité bancaire,
3. définir et organiser le niveau de coopération interbancaire.

Trois Task Forces ont été désignées pour mener à bien les études nécessaires. A l'usage, le Comité de Pilotage CSE a partagé ses travaux en deux parties :

1. le relationnel avec les Administrations (Task Force 1),
2. la réalisation des études lancées par les Task Force 2 et 3.

L'objectif de la première mission s'est concrétisé à la faveur du lancement en février 2004 du projet ADELE confié à l'Agence pour le Développement de l'Administration Electronique (ADAE) dirigée par Jacques Sauret.

Pour ce projet qui comporte 140 mesures, l'ADAE a souhaité associer la profession bancaire dans une relation d'échanges plus formelle et organisée. C'est ainsi que se déroulent régulièrement des réunions plénières entre l'ADAE et la délégation du CFONB auxquelles sont associés, selon les ordres du jour, le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, et le Ministère des Affaires Sociales, la DCSSI, la Banque de France, le GIE CB, ...

Un groupe de travail du Pôle EDI & e-Business s'est vu confier l'analyse des projets impactant directement ou indirectement la profession sur les aspects touchant la dématérialisation des moyens de paiement et des marchés publics, l'utilisation de la signature électronique pour les actes administratifs ou le domaine de la sécurité.

Un début de concrétisation de cette coopération avec l'Administration a été l'adoption par les banques françaises, en octobre 2004, de la Politique de Référencement Intersectoriel de Sécurité (mesure "119" du projet ADELE). Cette mesure s'inscrit dans le cadre du projet de Loi Habilitations 2ème version (PLH2) publié en décembre 2004 qui donne désormais la possibilité de définir un cadre de sécurité par ordonnance.

L'ADAE a par ailleurs lancé des sous-groupes techniques sur la thématique des paiements, des habilitations, de la carte administrative multi-applicative (IAS) destinée à stocker des données sécurisées, du changement d'adresse, de la PRIS V2, ... auxquels elle associe des membres experts du CFONB.

En parallèle, des échanges ont été noués avec d'autres administrations :

- le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, pilote du projet de carte achat pour l'Administration ;
- d'autres rencontres sont d'ores et déjà programmées pour le début de l'année 2005 avec le Minefi et le Ministère de l'Intérieur.

Le Comité a également poursuivi en 2004 le pilotage des travaux confiés à la Task Force 2 sur l'étude d'impact des mesures composant le projet Adèle et plus généralement les conséquences pour la profession d'un marché de la certification tiré par l'Administration.

La Task Force 3 a élaboré 48 fiches à partir de ses réflexions sur les aspects business, réglementaire, technique et politique.

Les travaux du Comité de Pilotage CSE seront restitués au Bureau du COMP durant le 1^{er} semestre 2005.

A l'automne 2005, une organisation pérenne succèdera au Comité de Pilotage pour poursuivre les relations avec l'Administration.

>>> L'ASSEMBLEE PLENIERE

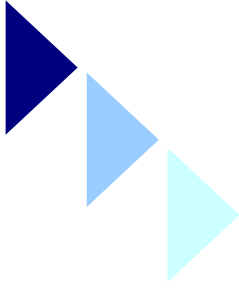
LES RENCONTRES :

> *LA SECURITE DES MOYENS DE PAIEMENT*

31 mars 2004

> *CERTIFICATION ET SIGNATURE ELECTRONIQUE : UNE OPPORTUNITE OU UNE NECESSITE POUR LES BANQUES ?*

7 octobre 2004



LA SECURITE DES MOYENS DE PAIEMENT

31 MARS 2004

Les **Rencontres** ont consacré leur quatrième édition à la sécurité des moyens de paiement.

L'objectif de la conférence était de proposer à la profession bancaire un point d'information sur la problématique « sécurité », de resituer l'environnement qui conditionne nos axes de réflexion et de présenter les travaux menés au sein du CFONB et de l'EPC pour répondre aux préoccupations des régulateurs et aux attentes légitimes de nos clients.

Dans une première partie, Didier BRUNEEL, Directeur Général des Opérations de la Banque de France, a défini l'environnement au travers des quatre points qui, à ses yeux, caractérisent le contexte actuel :

- les modalités de la surveillance exercée par la Banque de France,
- le développement d'un cadre réglementaire et de surveillance européen,
- l'apparition de nouvelles technologies et de nouveaux acteurs,
- le développement d'instances européennes de gouvernance de la coopération interbancaire.



Le CFONB avait souhaité associer à sa démarche le Ministère de l'Intérieur avec lequel la profession a formalisé le cadre de sa coopération par la signature d'une convention le 12 novembre 2003. Mireille BALLESTRAZZI, Sous-directeur des Affaires économiques et financières à la Direction Centrale de la Police Judiciaire, est ainsi venue présenter à la profession bancaire les différents services chargés de la lutte contre la criminalité financière et les moyens mis en œuvre, tant sur le plan national qu'international, pour s'attaquer aux actes de faux-monnayage, de fraude sur chèques, de fraude à la carte ou de délinquance liée aux nouvelles technologies.

Mireille BALLESTRAZZI a particulièrement insisté sur l'intérêt du partenariat entre "public" et "privé" pour une réactivité et une efficacité accrues dans la lutte contre la criminalité financière.

Des experts de la profession ont ensuite présenté un état des travaux réalisés au sein des groupes de travail du CFONB et de l'EPC pour améliorer encore l'intégration de la donnée sécurité dans les évolutions apportées aux différents moyens de paiement.

Ont ainsi été commentés les derniers développements et objectifs concernant les espèces, les chèques, les virements, prélèvements et la carte. Un point d'actualité a également été consacré aux paiements en ligne qui accompagnent le développement du e-commerce.

Enfin, la conférence du 31 mars a été l'occasion d'un exposé sur le Profil de Protection (PP) pour les services bancaires et /ou financiers sur Internet élaboré par le groupe Sécurité informatique du CFONB.

Ariane OBOLENSKY, Directrice générale de la FBF, a conclu ces quatrième **Rencontres**. Tout en rappelant que la sécurité constitue le capital-confiance de la profession bancaire qui doit poursuivre et améliorer son action, Ariane OBOLENSKY a souligné que le risque zéro n'existe pas. La sécurité a également un coût. Dans ces conditions, la profession bancaire, consciente de ses responsabilités et de ses capacités d'action, doit veiller à ne pas concentrer ses efforts sur des moyens de paiement anciens et doit porter ses efforts vers des moyens de paiement plus innovants et appelés à se développer.

CERTIFICATION ET SIGNATURE ÉLECTRONIQUE :

UNE OPPORTUNITÉ OU UNE NECESSITÉ POUR LES BANQUES ?

7 octobre 2004



Pour leur cinquième édition, les **Rencontres** ont porté sur le thème de la certification et de la signature électronique.

La conférence a été ouverte par Philippe CITERNE, Directeur Général de la Société Générale, qui a situé le contexte de la certification : le rôle moteur joué par l'Administration, les enjeux pour les banques, mais aussi les inconnues qui subsistent pour le développement d'une activité à valeur ajoutée pour la profession.

Acteur majeur dans le domaine de la certification et de la signature électronique, l'Administration était l'invitée des **Rencontres**. Jacques SAURET, Directeur de l'Agence pour le Développement de l'Administration Electronique (ADAE), est venu présenter à la profession bancaire les grands objectifs de l'administration électronique :

- permettre aux usagers de ne plus se déplacer de guichet en guichet ;
- centraliser et coordonner les procédures électroniques des différents ministères afin que celles-ci puissent être traitées de la même façon quelle que soit leur origine ;
- permettre aux différentes administrations de se transmettre des informations concernant un citoyen, avec l'accord et sous le contrôle de celui-ci.

Jacques SAURET a ensuite insisté sur la nécessaire collaboration entre l'Administration et les autres acteurs compétents et légitimes sur le sujet de la certification, dont bien entendu le monde bancaire, afin de comparer les expressions de besoins de chacun, de les confronter à l'offre industrielle et d'essayer de faire en sorte que l'ensemble converge.

Pour appréhender les différents aspects de la certification, la profession bancaire s'est organisée au sein du CFONB avec la mise en place du Comité de Pilotage Certification et Signature Electronique. Marcel RONCIN, son animateur, en a exposé les missions et la structure avant de présenter un point d'avancement des travaux au terme d'une année de fonctionnement.

L'exposé aurait été incomplet sans un rappel sur les concepts de signature électronique, de certificat, d'autorité de certification. Narinda VIGUIER, animatrice de la Task Force 2 du Comité de Pilotage s'est prêtée à l'exercice ainsi qu'à une mise en perspective des enjeux pour les banques, concluant son exposé sur les raisons de croire au développement futur des certificats à la lumière de l'expérience d'ETEBAC 5 ou de la carte bancaire.

La conférence s'est poursuivie autour d'une table ronde où étaient réunis des acteurs de la sphère publique ainsi que des représentants du Groupement des Cartes Bancaires et des banques pour témoigner de réalisations concrètes en matière de signature électronique et débattre des conditions du développement de futurs projets.

Enfin, le Profil de Protection pour les services bancaires et financiers sur Internet présenté lors des 4^{ème} Rencontres a été à l'honneur de cette 5^{ème} édition : évalué avec succès par un Centre d'Evaluation de la Sécurité des Technologies de l'Information (CESTI), il a été certifié conforme aux Critères Communs par la Direction Centrale de la Sécurité des Systèmes d'Information. Henri SERRES, son Directeur, a remis officiellement le certificat à Marcel RONCIN, Président du CFONB.



Ces **Rencontres** du 7 octobre 2004 ont été conclues par Jean CLAMON, Directeur Général Délégué de BNP Paribas, qui s'est félicité de l'initiative de la profession bancaire de se saisir du sujet de la certification dans un esprit communautaire et de la qualité du partenariat noué avec l'Administration.

>>> LES TRAVAUX EUROPEENS & INTERNATIONAUX

- > L'EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL (EPC)
- > LE COMITE EUROPEEN DE NORMALISATION
BANCAIRE (CENB) – (ECBS)
- > LA NORMALISATION EUROPEENNE (CEN)
& INTERNATIONALE (ISO)
- > LES TRAVAUX DE L'UN / CEFAC / TBG5

*(United Nations / Centre for the Facilitation of procedures
and practices for Administration, Commerce and Transport / Trade and Business Group 5)*



L'EPC - (EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL)

ORIGINE ET MISSION DE L'EPC

La création de l'EPC (European Payments Council) a été décidée à la suite de l'atelier européen destiné à la mise en place du « SEPA » (Single Euro Payments Area) des 25 et 26 mars 2002. Sa mission principale est la construction stratégique des systèmes et moyens de paiement en Europe. La vice-présidence de l'EPC est assurée par un banquier français, Claude Brun du Crédit Mutuel, et plusieurs représentants des banques françaises participent aux différentes instances de l'EPC.

ORGANISATION GENERALE DE L'EPC

L'EPC a décidé de se doter du statut d'ASBL (Association Internationale Sans But Lucratif), de droit belge. La signature de la charte de l'EPC correspond aussi à l'élargissement du Plénier aux 10 nouveaux pays de l'Union Européenne.

L'EPC est la seule entité décisionnaire en matière de stratégie métier sur le domaine des moyens de paiement européens.

Les instances de l'EPC sont :

- le Plénier, instance de décision,
- le Comité de coordination, instance de pilotage des travaux,
- le NGC, "Nominating and Governance Committee", instance de recommandation,
- les groupes de travail et sous-groupes.

ORGANISATION DES GROUPES DE TRAVAIL ET GROUPES SUPPORT

L'EPC comprend 4 groupes de travail et 2 groupes support. Plusieurs de ces groupes sont subdivisés en sous-groupes :

Electronic Credit Transfer - La principale mission de ce groupe de travail est la définition du schéma de virement pan-européen. Il est prévu que le schéma (ou modèle) soit disponible fin 2005 pour une mise en œuvre dès 2008. Le groupe comprend également deux sous-groupes : un sur les e-payments, l'autre sur les m-payments. Enfin, le groupe est en charge des chèques (pas de travaux en cours).

Electronic Direct Debit - Sa principale mission est la définition du schéma de direct débit pan-européen (PEDD). Il est prévu que le schéma (ou modèle) soit disponible fin 2005 pour une mise en œuvre dès 2008.

Cards - Le groupe est en charge de définir le schéma (ou modèle) de carte SEPA. Il est prévu que le schéma (ou modèle) soit disponible en 2005 pour une mise en œuvre dès 2008. Le groupe poursuit également ses travaux sur la lutte contre la fraude carte, au travers de son sous-groupe dédié au traitement de cette problématique.

Cash - La mission du groupe est de formuler des recommandations en vue d'améliorer la réalité de l'espace unique des paiements en matière de monnaie fiduciaire. En 2004, le groupe a été un interlocuteur très actif de la BCE pour l'élaboration d'un texte de position commune sur le recyclage.

Legal - Ce groupe support a pour mission d'élaborer la position juridique de l'EPC sur des sujets tels que le NLF « New Legal Framework ». Le groupe est également en charge de vérifier la validité juridique des recommandations proposées par les autres groupes de l'EPC.

OITS - Le groupe support OITS « Operations, Infrastructure and Technology Standards » a notamment pour mission le choix des standards qui seront utilisés pour les schémas d'instruments de paiement pan-européens définis par les groupes de travail de l'EPC. Dans le cadre du rapprochement de l'EPC avec l'ECBS, le groupe OITS reprend les fonctions jusqu'ici assurées par le Technical Steering Committee de l'ECBS.

La cartographie de ces groupes est jointe en annexe 4.

ORGANISATION AU NIVEAU FRANCE

Au niveau français, des groupes miroirs ont été mis en place afin de préparer des propositions de positions communes, pour validation par les instances de Place. Ces positions sont ensuite défendues par les représentants français au sein de l'EPC, au titre de la communauté bancaire française. Les groupes miroirs sont logés au sein des structures du CFONB, à l'exception du groupe miroir « Legal » rattaché à la FBF.

Pour les pléniers et comités de coordination EPC, la concertation s'effectue lors de réunions préparatoires ad-hoc, à l'initiative de la FBF.

Le Bureau du COMP assure le pilotage des chantiers traités à l'EPC et alerte la Commission de Prospective de la FBF pour les décisions de nature stratégique.

La cartographie des groupes miroirs est jointe en annexe 4.

PRINCIPALES REALISATIONS



En 2004, l'EPC a validé les travaux suivants :

VIREMENTS DE BASE TRANSFRONTALIERS EN EURO – CLARIFICATION DE LA DEFINITION DU STP

La clarification de la définition du STP « Straight Through Processing » pour les virements de base transfrontaliers en euro a été transposée au niveau français par la publication de la communication adhérents n° 2004/069.

RESOLUTIONS SUR LE PEDD (PAN-EUROPEAN DIRECT DEBIT)

Les premières résolutions sur le PEDD ont porté sur l'approche générale du schéma, les grands principes du modèle et certains points de communication. Ces documents sont disponibles dans l'espace adhérents du site CFONB.

L'IMPACT DE LA DECISION 154/2003 DE L'EEE (ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN) SUR LES RESOLUTIONS ET CONVENTIONS DE L'EPC

L'EEE (Espace Economique Européen) a décidé de rendre applicable à la Norvège, au Lichtenstein et à l'Islande le règlement 2560/2001. En conséquence, les conventions credeuro et ICP ont été mises à jour par l'EPC.

LA FEUILLE DE ROUTE DE L'EPC

Le Plénier de décembre 2004 a validé une première version d'un document intitulé « Réalisation de l'espace unique des paiements en euro – Feuille de route 2004-2010 », qui décrit ce que pourraient être les grandes lignes du plan d'action à mettre en œuvre par l'industrie bancaire européenne pour parvenir à la construction de SEPA d'ici à 2010.

CHANTIERS ET PERSPECTIVES 2005



L'année 2005 s'annonce comme particulièrement importante car elle devrait voir aboutir la définition des 3 nouveaux schémas (ou modèles) d'instruments de paiement pan-européens sur le virement, le débit direct et la carte.

L'année 2005 sera également l'année de validation de la feuille de route de l'EPC par les communautés bancaires nationales et marquera le lancement de la préparation des plans de migration nationaux.





LE CENB / ECBS

(COMITE EUROPEEN DE NORMALISATION BANCAIRE/ EUROPEAN COMMITTEE FOR BANKING STANDARDS)

Le CENB a poursuivi au cours de l'année 2004 la réforme de ses structures pour s'acheminer vers une intégration forte dans la structure couplée EPC / CENB.

Dans ce cadre, le Board du CENB a maintenant une configuration qui regroupe les membres du « Coordination Committee » de l'EPC et cinq experts de la standardisation internationale.

Le Comité Directeur Technique (CDT), principalement en charge des orientations techniques et de la validation des travaux des Comités Techniques a été remplacé par l'OITS Support Group de l'EPC qui assurera globalement les mêmes fonctions. La représentation des pays membres, auparavant assurée par le CDT, sera dorénavant assurée dans le Plénier de l'EPC.

Pour ce qui concerne les Comités Techniques, le TC4 (sécurité) conserve une vocation transversale au service aussi bien de l'EPC que du CENB, certaines autres activités transversales, assurées jusqu'à présent notamment dans le TC 6, seront maintenues dans des structures permanentes et directement rattachées à l'OITS.

Les travaux dans les autres TC et notamment le TC2 qui était animé par la France seront repris, au fil des commandes de l'EPC, par des Task Forces dédiées.

LE COMITE TECHNIQUE TC1 (CARTES)

Ce Comité Technique est présidé par le Royaume-Uni et son programme de travail couvre une production normative qui lui est propre ainsi qu'une contribution à d'autres instances (CEN, ISO) traitant de sujets en relation avec la carte.

Ainsi, en 2004, des travaux portant sur le clavier d'entrée du code confidentiel ont été publiés. Ce standard bancaire européen (EBS 100), inspiré d'une norme européenne intersectorielle et complété par des spécificités bancaires, permettra une uniformisation à travers l'Europe des futures générations de claviers (disposition, couleur et symboles tactiles des touches de commande) et ainsi une meilleure accessibilité aux terminaux de paiement et de retrait.

Ce Comité a également initié en 2004 la faisabilité d'une normalisation des caractéristiques d'un cache clavier, pour une meilleure protection visuelle des codes confidentiels.

Les activités de surveillance des travaux d'autres instances de normalisation se sont poursuivies. Elles permettent non seulement une meilleure rationalisation et coordination des participations bancaires européennes, mais aussi, une sensibilisation des représentants européens de la profession sur l'avancement de dossiers pouvant avoir des impacts forts sur l'environnement bancaire.

L'ensemble de ces activités a permis de conforter la place des banques européennes dans les travaux de normalisation menés dans le domaine de la carte en général.

LE COMITE TECHNIQUE TC4 (SECURITE)

Le TC4, animé depuis la fin de l'année 2004 par les Pays-Bas, a continué à suivre les travaux issus de l'initiative européenne sur la signature électronique (EESSI – European Electronic Signature Standardisation Initiative) ainsi que différentes actions en cours au niveau de l'ISO TC 68 SC 2.

Rappelons que la France est représentée au TC 4 par G Mawas (BNP Paribas) et J-L Barbut (GSIT). Elle participe activement aux groupes de travail WG 2 (Autorités de certification), WG 6 (Banque sur Internet), WG

9 (Algorithmes et gestion de clés, animé par J-L Barbut), WG 11 (Guides de sécurité pour les distributeurs de billets) et WG 12 (Mécanismes de signature).

Le WG 2 (Autorités de certification) a poursuivi son travail d'examen des activités de normalisation sur les autorités de certification menées au sein de l'EESSI, de l'ETSI et de l'ISO TC 68 SC 2. Une attention toute particulière a été portée au projet de norme ISO 21188 sur les politiques d'usage de certificat et les déclarations de pratique de certification, notamment afin d'assurer sa conformité avec la Directive Européenne sur la signature électronique.

Le WG 6 (Banque sur Internet) a publié une deuxième version du rapport TR 411 sur l'application des principes de gestion du risque émis par le Comité de Bâle appliqués à la banque électronique.

Le WG 9 (Algorithmes et gestion de clés) a publié des commentaires sur les projets de document de l'ETSI spécifiant les algorithmes utilisables pour créer des signatures qualifiées au sens de la Directive européenne.

Le WG 11 a commencé ses travaux qui devraient conduire à publier en 2005 un guide sur la sécurité des distributeurs de billets.

LE COMITE TECHNIQUE TC 6 (SERVICES ELECTRONIQUES)

Le TC6, dernier Comité technique créé au sein du CENB et animé par l'Allemagne, a pour mission de couvrir transversalement l'ensemble des travaux liés au développement des services électroniques. Le rôle du TC6 n'est pas de définir des stratégies mais, grâce à sa connaissance de l'état de l'art des nouvelles techniques, de préparer le travail pour que les instances européennes interbancaires puissent décider ces stratégies en connaissance de cause. Une fois celles-ci définies, ce groupe participe aux travaux de standardisation, généralement menés chez SWIFT, en représentant la position européenne.

Dans le contexte des évolutions de la standardisation décrites dans le chapitre sur l'UN/CEFACT (voir ci-après), le TC6 WG1 « electronic banking » a continué à participer à des travaux de standardisation de SWIFT afin de faire valoir la vision européenne. En particulier, un représentant de ce groupe a participé à la standardisation du « customer to bank », notamment pour la version d'automatisation de bout en bout d'une version européenne (EU STP variant). Le prochain projet à l'ordre du jour est celui du PEDD.

Le TC6 WG2 « Electronic Payment Initiator » avait produit en 2002 le standard bancaire européen de l'«ePI». Une certaine mauvaise compréhension des limites de ce standard a conduit plusieurs organisations européennes à vouloir lui donner un rôle plus large que ce qui était possible. Le groupe a retravaillé sur le sujet, en particulier sur ses liens éventuels avec l'initiation de paiement « customer to bank » citée ci-dessus. Une décision a été approuvée fin 2004 sur l'intérêt d'utiliser dans l'ePI les standards de données définis dans l'initiation de paiement, mais en le laissant en tant que standard indépendant puisqu'il concerne les relations entre clients et non les relations avec la banque.

Le TC6 WG3 « bank trust services », après avoir travaillé en 2002 sur les bases nécessaires à une interopérabilité des services de certification et signature électronique, a publié un rapport technique en 2003. Les objectifs du groupe n'ayant pas été révisés, il est resté en sommeil.

Le TC6 WG4 « mobile services », a complété le rapport sur les besoins bancaires et fonctionnels, en produisant un guide de mise en œuvre en 2004. Les travaux de ce groupe ont vocation à être repris par le groupe m-payment de l'EPC.



LA NORMALISATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE



LA NORMALISATION EUROPEENNE (CEN)

Le Comité TC 224 sur la carte, à vocation intersectorielle et présidé par un représentant du secteur bancaire français (R. Beltrando – GIE CB), a traité en 2004 de nombreux sujets portant sur les aspects ergonomiques et interface homme-machine, afin de faciliter l'accessibilité des systèmes carte par les personnes ayant des besoins spécifiques. Des travaux pour normaliser une plateforme commune pour une carte européenne du citoyen ont été lancés en 2004. Cette carte doit permettre de remplir un certain nombre de fonctions : pièce d'identité au plan national, passeport européen dans l'espace « Schengen », authentification des citoyens lors de leurs démarches en ligne avec l'Administration et exécution des actions de signature électronique. La communauté bancaire française suit cette initiative, certains recouvrements avec des activités bancaires n'étant pas à exclure.

Le TC 224 a également été chargé par le CEN de transformer les spécifications EESSI sur la signature électronique en une norme européenne. Là aussi, la communauté bancaire française suit ces travaux avec intérêt, compte tenu du potentiel important de ces fonctions de signature sur l'offre bancaire.

LA NORMALISATION INTERNATIONALE (ISO)

L'année 2004 a vu se poursuivre le chantier visant à la convergence et à l'harmonisation des travaux de normalisation internationale dans le domaine financier.

Pour rappel, la convergence a pour objet de prévenir la création de standards « concurrents ». Pour cela, elle passe par l'organisation des travaux au sein de la sphère financière, afin d'éviter tout recouvrement entre différentes initiatives.

L'harmonisation, quant à elle, concerne la relation entre le domaine financier et les autres domaines.

Il s'agit de garantir la cohérence des solutions mises en œuvre, pour le bon fonctionnement des échanges intersectoriels et éviter également tout recouvrement entre différentes initiatives.

L'année 2004 a vu les premières étapes de mise en œuvre de ces objectifs de convergence et d'harmonisation :

- un accord de principe de convergence et d'harmonisation a été signé entre les deux entités Finance des deux grandes organisations mondiales de standardisation, l'ISO/TC 68 et l'UN/CEFACT-TBG5. Concrètement, les deux organismes se baseront sur les standards SWIFT ;
- l'harmonisation de la méthodologie ISO 20022, actuellement spécifique à la sphère financière, avec la méthodologie inter-sectorielle normalisée dans un autre groupe de l'ISO, le TC 154, est en cours. Un plan d'action a été préparé en 2004 et doit être validé début 2005. L'objectif de cette harmonisation est d'aboutir à une méthodologie unique et à des standards compatibles entre les différents domaines métiers ;
- la mise en œuvre de la méthodologie prévue par le standard ISO 20022, a conduit à la définition des groupes prévus dans cette méthodologie. Leur mise en place se fera dès le début de 2005. Le « Registration Management Group », responsable de la cohérence des travaux et de la gestion de la méthode, tiendra une première réunion constitutive en janvier 2005. Les « Standards Evolution Groups », qui définissent des projets et des standards spécifiques à un sous-domaine de la sphère financière, seront créés progressivement au cours de l'année, en commençant par les groupes Paiements et Titres.

LE TC 68

Dans le contexte de la convergence des travaux de normalisation internationale dans le domaine financier, l'ISO TC68 Finance, qui est au centre de la nouvelle organisation, a fait sensiblement évoluer ses structures.

Il s'est avéré que, si les problèmes de cartes, de sécurité et de titres étaient correctement traités par les groupes existants, il manquait un groupe chargé de traiter les problèmes plus transversaux tels que l'IBAN, le BIC, ...

Il a donc été décidé de créer un nouveau sous-comité, le SC 7, appelé « Financial Services – Core Banking » dont le rôle détaillé et le plan d'action restent à définir. L'animateur de ce groupe est français (J-Y Garnier – Natexis Banque Populaire). En parallèle, les appellations des groupes et l'attribution de certains sujets ont été revus, sans remettre en cause les rôles généraux.

Concernant la mise en œuvre du standard ISO 20022, qui est donc un standard méthodologique s'appliquant à l'ensemble des sous-domaines de la finance, l'organisation comprend deux niveaux :

- un « Registration Management Group » (RMG) qui a plusieurs rôles :
 - il est le juge arbitre de la standardisation financière, et, à ce titre, règle les éventuels différends et recouvrements entre les groupes par domaine fonctionnel ;
 - il préconise les évolutions méthodologiques de l'ISO 20022 ;
 - il est le maître d'ouvrage de la « Registration Authority » (RA) confiée à SWIFT ;
- des « Standards Evaluation Groups » (SEGs) par sous-domaine financier. Leur rôle est de valider les projets proposés après avoir vérifié qu'ils ne font pas double emploi et que leur lancement est justifié par des besoins. Ensuite, sur présentation par la « Registration Authority » des standards soumis à validation, avec ses commentaires sur le respect de la méthodologie, les SEGs valident les standards produits, lesquels sont alors inscrits dans le dictionnaire des standards.

Le principe de la création de quatre SEGs a été validé : Paiements, Titres, Trésorerie et Trade Finance. Compte tenu des projets, dont certains sont quasiment achevés, les SEGs, Paiements et Titres seront créés en premier.

2005 sera une année de mise en œuvre de cette nouvelle structure qui permettra d'officialiser la standardisation de projets concrets, tel que l'initiation de paiement, et, éventuellement, d'améliorer la méthodologie en fonction des problèmes rencontrés avec ces premiers projets.

Les autres travaux de normalisation internationale concernent ceux réalisés par les sous-comités SC 2, SC 4 et SC 6 du TC 68 et par l'ISO / IEC JTC1 SC 17 WG 4.

LE TC 68/SC 2

Ce sous-comité en charge des « Opérations bancaires générales et de la sécurité », est présidé par les Etats-Unis. Son activité est relayée en France par la DG 68-CN 2 de l'AFNOR, présidée par le GSIT et qui se réunit dans le cadre du groupe Sécurité du Pôle Edi & e-Business.

Les principaux travaux du TC 68-SC 2 ont porté en 2004 sur la Certification au sein du WG 8, notamment avec le projet de norme 21188 sur les Politiques d'usage de certificat et les déclarations de pratique de certification, sur la révision par le WG 4 d'un guide pour la sécurité de l'information dans le domaine bancaire (« Information security guideline ») dont la publication devrait intervenir au début de 2005, et sur la biométrie (WG 10). Par ailleurs, deux nouveaux groupes de travail ont été formés, le WG 12 sur les mécanismes de signature (qui n'a pas encore commencé ses travaux), et le WG 13 (sécurité de la banque de détail) qui est l'ancien groupe WG 6 du TC 68-SC 6. Le SC 2 a aussi engagé une réflexion sur l'optimisation de sa structure et de ses modes de travail.





LE TC 68 / SC 4

Réunion annuelle ISO / TC 68 / SC 4

Comme en 2003, Alain Duhamel (Euroclear France) a été mandaté pour représenter la France au SC4. Le "Country Report" français a été validé lors de la réunion CN4 du 19 mai 2004 : il mentionne notamment la migration avec succès, sous forme de « big bang » de la Place de Paris vers le code ISIN pour l'ensemble des instruments financiers, et l'absence de business case pour la communauté bancaire française de la mise en place du code CFI (« Classification of Financial Instruments ») en France.

Réunion annuelle ISO / TC 68

Alain Duhamel a été également mandaté pour participer au TC 68. Lors de cette réunion dont un compte-rendu détaillé a été fait lors de la CN4 du 15 septembre 2004, ont notamment été évoqués les points suivants :

- le remplacement à la présidence du TC 68 de Gene Kathol par Mark Zalewski (Etats-Unis),
- la création du SC 7 « Financial Services – Core Banking »,
- l'utilisation de l'IBEI « International Business Entity Identifier » pour le métier des titres,
- la nouvelle norme ISO 20022 UNIFI,
- l'accord ISO / TC 68 et UN / CEFACT TBG 5.

LE TC 68 / SC 6

Ce sous-comité en charge des « Services financiers de détail » est présidé par la France (R. Beltrando – GIE CB) et développe des normes concernant les cartes de transactions financières. L'année 2004 s'est caractérisée par la modification du domaine d'activité qui se trouve maintenant orienté sur les moyens de paiement émergents et plus spécifiquement sur les phases d'initialisation des transactions.

L'ISO / IEC JTC1 / SC 17 / WG 4

Ce groupe de travail intersectoriel développe des normes relatives à la carte à puce et à l'interface carte/terminal. Il est animé par un représentant du secteur bancaire français.

En 2004, la restructuration majeure de la norme 7816 à la base des spécifications EMV (carte débit/crédit) et CEPS (porte-monnaie électronique) s'est poursuivie. De nouveaux sujets, liés au développement technologique des secteurs industriels en rapport avec la carte à puce, ont été introduits. Ils visent à normaliser des solutions permettant d'offrir des cartes à fonctionnalités élargies par rapport à celles d'aujourd'hui, et des interfaces simplifiées avec les terminaux. On notera que le contrôle biométrique du porteur fait l'objet de la partie 11 de la norme 7816.

Deux nouveaux sujets sont en cours d'étude :

- une API (« Application Protocol Interface ») ayant pour fonction de mettre en œuvre le transcodage de commandes en vue de garantir l'interopérabilité dans des parcs de cartes fortement hétérogènes : norme 24727 en trois parties ;
- le terminal sécurisé et multi application : extension multi sectorielle du lecteur FINREAD. Il s'agit de bâtir des normes ISO inter sectorielles à partir des CWA (« Cen Workshop Agreement ») élaborés par le CEN ISSS.



LES TRAVAUX DE L'UN/CEFACT / TBG 5

(UNITED NATIONS / CENTRE FOR THE FACILITATION OF PROCEDURES AND PRACTICES FOR ADMINISTRATION, COMMERCE AND TRANSPORT / TRADE AND BUSINESS GROUP 5)

LA REORGANISATION DE L'UN/CEFACT – TBG 5

Le TBG 5 est le sous-groupe Finance de l'UN/CEFACT. Cette organisation et ses règles ont été revues en 2004, afin de passer d'une époque de définition de méthodologie à une période de production de standards ebXML.

Les points essentiels de la réorganisation de l'UN/CEFACT visant à une plus grande efficacité sont les suivants :

- L'UN/CEFACT est composé d'une assemblée plénière qui se réunit annuellement. Un bureau restreint a été créé afin de suivre la mise en œuvre des décisions durant l'année.
- L'ex Steering Committee et le Forum Co-ordination Group ont été fusionnés en un Forum Management Group. Celui-ci a dorénavant la responsabilité de la mise en œuvre des décisions du plénier et non plus un rôle de simple coordinateur sans pouvoir.
- Les groupes permanents ne sont plus indépendants. Ils relèvent désormais du Forum Management Group et peuvent prendre des décisions collectives lors des forum bi-annuels.
- Les 5 groupes qui composent le forum sont : le TBG, l'ATG, l'ICG, le TMG et le Legal Group.
 1. Le TBG, ou « International Trade & Business Group », est le groupe business. Il est composé des groupes par domaine métier, dont le TBG 5 pour la Finance.
 2. L'ATG, ou « Applied Technologies Group », est responsable de la transformation des standards fonctionnels indépendants de la syntaxe, en standards syntaxiques (EDIFACT, ebXML, ...).
 3. L'ICG, ou « Information Content Group », a en charge l'enregistrement des standards, données et processus, dans un dictionnaire, appelé « Registry ».
 4. Le TMG, ou « Techniques & Methodologies Group », est le groupe qui développe et maintient la méthodologie et les outils associés.
 5. Le LG, ou « Legal Group », traite des problèmes juridiques.
- Le rôle de leader du Business, et donc du TBG, a été concrètement reconnu. Il a été décidé de renforcer son poids par rapport aux autres groupes, en lui octroyant deux représentants supplémentaires.

Il est à noter que, reconnaissant l'action primordiale menée par les français tant dans la réorganisation de l'UN/CEFACT que dans son fonctionnement, un français, représentant les banques (Y. Gailly – BNPP), a été élu au sein du Forum Management Group.

Comme pour beaucoup d'entités de standardisation, la mission du TBG 5 Finance a évolué vers un rôle d'harmonisateur plutôt que de producteur de standards. Cette évolution est cohérente avec les objectifs de convergence et d'harmonisation. Elle conduit à une perte d'indépendance pour ces entités qui devrait être largement compensée par une meilleure synergie.

Le TBG 5 intervient essentiellement à deux niveaux :

- La définition des besoins concernant les échanges entre banques et entreprises, en s'appuyant sur la participation des représentants des entreprises,
- Le suivi de l'harmonisation entre les standards de la sphère financière et les autres domaines métiers.

Ce suivi conduit à deux formes d'actions :

- la participation à des projets transversaux, faisant l'objet de groupes spécifiques au sein du forum de l'UN/CEFACT, par exemple : facture dématérialisée, « remittance advice », réponse dématérialisée aux appels d'offre de l'Administration, ...
- la promotion des standards développés au sein de la sphère financière afin de les faire reconnaître inter-sectoriellement et éviter que d'autres domaines ne développent de standards concurrents.

Le Président de SWIFT a confirmé lors du Sibos 2004 que :

- la convergence et l'harmonisation de la standardisation, en s'appuyant sur une meilleure coordination avec l'UN/CEFACT ;
- la nécessité d'avoir une coopération renforcée avec les représentants des entreprises pour la définition de ces standards ;

étaient deux objectifs prioritaires en 2005.



>>> ANNEXES

- 1. Liste des membres du Comité de Direction**
- 2. Organigramme**
- 3. Liste des membres des Comités de Pôle et des groupes de travail**
- 4. Organigramme de l'EPC**
- 5. Liste des communications adhérents 2004**
- 6. Normes françaises relatives à l'activité bancaire**
- 7. Liste des brochures gratuites accessibles sur le site Internet du CFONB www.cfonb.org**
- 8. Liste des publications en vente à la Librairie de la Banque et de la Finance**
- 9. Glossaire**

LISTE DES MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION*

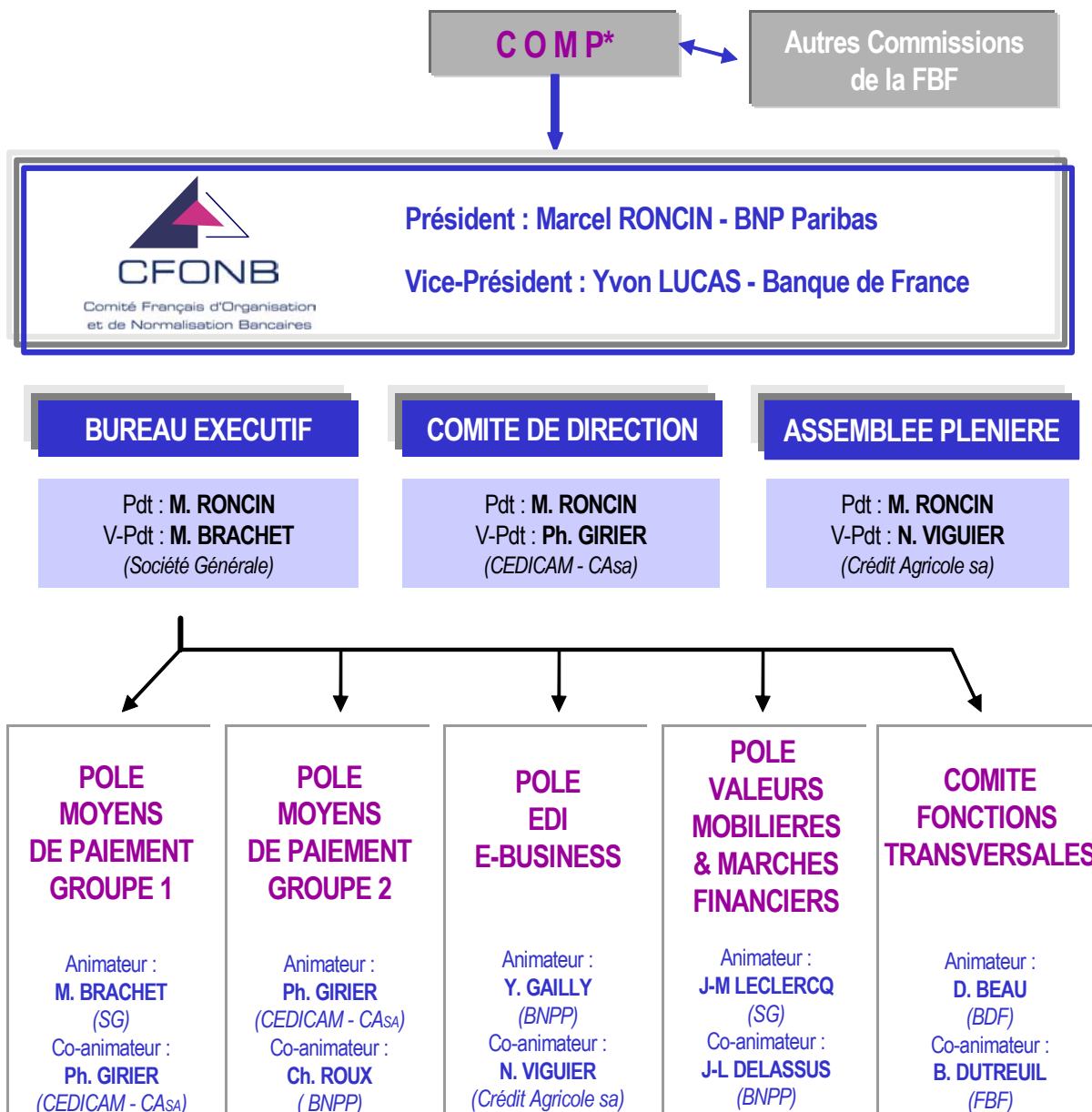
- ASSOCIATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES
- BANQUE DE FRANCE
- BANQUE DU DÉVELOPPEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES
- BNP PARIBAS
- CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
- CENTRALE DES RÈGLEMENTS INTERBANCAIRES
- EUROCLEAR FRANCE
- EURONEXT PARIS
- FÉDÉRATION BANCAIRE FRANÇAISE
- GIE CARTES BANCAIRES
- GROUPE BANQUES POPULAIRES
- GROUPE CRÉDIT AGRICOLE SA
- GROUPE CRÉDIT MUTUEL
- GROUPE CAISSES D'ÉPARGNE
- GROUPEMENT POUR UN SYSTÈME INTERBANCAIRE DE TELECOMPENSATION
- HSBC / CCF
- LA POSTE
- OCBF** - TECHNOLOGIES
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

*Liste à fin février 2005

** Office de Coordination Bancaire et Financière

ANNEXE 2

ORGANIGRAMME DU CFONB



* Comité d'Orientation des Moyens de Paiement

ANNEXE 3

LISTE DES MEMBRES DES COMITES DE PÔLE ET DES GROUPES DE TRAVAIL

MOYENS DE PAIEMENT – GROUPE 1

COMITE DE POLE

Animateur : Martine BRACHET - SG

Co-animateur : Philippe GIRIER- CEDICAM / CAsa

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Carlos MARTIN	BDF	Dominique DUHEM	CM / CIC
Georges-Eric CLEMENT	BNPP	Marc RAINTEAU	CM / CIC
G�rard MARTINET	BNPP	Jean-Luc DRAGON	CNCE
Jean-Paul AEBERHARDT	CAsa	Jean-Yves GARNIER	NBP
Laurence VALLEE	CFONB	Claudine KURKOWSKI	SG

GROUPE MIROIR DE LA TF « REGULATORY CONSTRAINTS » DE L'EPC – RECOMMANDATION VII DU GAFI

Animateur : Jean-Yves GARNIER - NBP

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Yves SCHEID	BNPP	Olivia LAPLANE	CNCE
Danielle LEVY	CAsa	Serge de MARCY	GSIT
Alain de CHABANNES	CDC	Vincente CHANAVAT	LA POSTE
G�rard BRAYER	CL	Val�rie JANSON	LA POSTE
Danielle GALLECIER	CL	Ivan HUANT	NBP
Marc RAINTEAU	CM / CIC	Jean-Michel BOSSIN	SG
Jean-Luc DRAGON	CNCE	Claudine KURKOWSKI	SG

NORMALISATION C.R.I.

Animateur : Patrick SIMONIN - CAsa

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Jean Luc DURAS	BDF	Josette THIBAUT	CL
Didier FICHAUX	BDF	Isabelle DE MEDONCA	CM / CIC
Pierre ETIENNE	BNPP	Jean-Jacques CHARPENTIER	C.R.I.
Yves SCHEID	BNPP	Gildas ONEN	C.R.I.
Jacques BAILLON	CAsa	Jacques VANHAUTERE	C.R.I.
Bruno LEPINE	CCF	Christian DERNONCOURT	LA POSTE
Olivier SAUVAGE	CCF	Evelyne POUSSET	NBP
Dominique BEAUCHAMP	CDC IXIS	Corinne AUDRIAN	SG
Lo�c PENNANEC	CDC IXIS	Claudine KURKOWSKI	SG

PRELEVEMENT – GESTION ET SUIVI DE L'EXISTANT*Animateur : Dominique DUHEM - CM / CIC*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Dominique OTHELET	BDF	Gilles DUPRE	CM / CIC
Alain FAURE	BNPP	Isabelle OPPE	CM / CIC
Léonard LAM	CAsa	Thierry CAILLETET	CNCE
Chantal DEPERNET	CEDICAM / CAsa	Hubert FROUIN	GSIT
Catherine GONDELMANN	CEDICAM / CAsa	Valérie JANSON	LA POSTE
Josette CHALTIEL	CCF	Guy FOURMANN	NBP
Alain de CHABANNES	CDC	Eric VERONNEAU	NBP
Jean-Francis GORIN	CDN	Marc CHAINTRON	OCBF
Pierrick DAUMAIN	CFONB	Claudine KURKOWSKI	SG
Danièle GALLECIER	CL		

GRUPE MIROIR DU GROUPE DEBIT DIRECT PAN-EUROPEEN (P€DD) DE L'EPC*Animateur : Gérard MARTINET - BNPP*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Bertrand COLLES	BDF	Isabelle de MENDONCA	CM / CIC
Olivier DESMETTRE	BDF	Marc RAINTEAU	CM / CIC
Brigitte GUILLE	BDF	Jean-Luc DRAGON	CNCE
Carlos MARTIN	BDF	Olivia LAPLANE	CNCE
Georges-Eric CLEMENT	BNPP	Laurence VALLEE	FBF
Danielle LEVY	CAsa	Vincente CHANAVAT	LA POSTE
Catherine GONDELMANN	CAsa	Valérie JANSON	LA POSTE
Alain de CHABANNES	CDC	Eric VERONNEAU	NBP
Danièle GALLECIER	CL	Claudine KURKOWSKI	SG
Dominique DUHEM	CM / CIC	Odile MAMANE	SG

GRUPE MIROIR DU GROUPE ELECTRONIC CREDIT TRANSFER (ECT) DE L'EPC*Animateur : Eric VERONNEAU – NBP*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Yves SCHEID	BNPP	Isabelle de MENDONCA	CM / CIC
Danielle GALLECIER	CAsa	Olivia LAPLANE	CNCE
Danielle LEVY	CAsa	Laurence VALLEE	FBF
Narinda VIGUIER	CAsa	Valérie JANSON	LA POSTE
Alain de CHABANNES	CDC	Odile MAMANE	SG
Pierrick DAUMAIN	CFONB		



MOYENS DE PAIEMENT – GROUPE 2

COMITE DE POLE

Animateur : Philippe GIRIER - CEDICAM / CAsa

Co-animateur : Chantal ROUX - BNPP

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
Marc ANDRIES	BDF	Cédric SARAZIN	GIE CB
Alain de CHABANNES	CDN	Serge DEMARCY	GSIT
Jean-Francis GORIN	CDN	Sylvain OMNES	GSIT
Josette THIBAUT	CL	Vincente CHANAVAT	LA POSTE
Dominique DUHEM	CM / CIC	Guy FOURMANN	NBP
Gilles DUPRE	CM / CIC	Jean-Yves GARNIER	NBP
Jean-Luc DRAGON	CNCE	Claudine KURKOWSKI	SG
Jacques HARASSE	FBF		

ECHANGE DE COPIES DE CHEQUES ENTRE BANQUES

Animateur : Gilles DUPRE – CM / CIC

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
Sylvie CALVET	BDF	Coralie MUGNAI	CNCE
Cyril De FALCO	BNPP	Michèle CHARAVEL	GSIT
Alban SENAC	BNPP	Marie-France GERAUD	LA POSTE
André WALRAEVENS	CEDICAM / CAsa	Emeline CARTRON	NBP
Alain de CHABANNES	CDC	Marc CHAINTRON	OCBF
Jean-Louis MARZET	CL	Christel VALLEE	SG
Pierre LAMAMY	CM / CIC	Gilbert VOISIN	SG

EDITION DES LETTRES-CHEQUES

Animateur : Guy FOURMANN - NBP

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
Christophe DUFRESNOY	BNPP	Thierry CAILLETET	CNCE
Jérôme GUIOMARD	BNPP	Jean-Luc DRAGON	CNCE
Odile LAPLANATA	BNPP	Céline RINGOT	LA POSTE
André WALRAEVENS	CEDICAM / CAsa	Emeline CARTRON	NBP
Alain de CHABANNES	CDC	Marc CHAINTRON	OCBF
Valérie QUILICHINI	CL	Jean-Pierre GIBOT	SG

EVOLUTION DE LA LIGNE MAGNETIQUE ET DES DONNEES FIGURANT SUR LE CHEQUE

Animateur : Guy FOURMANN - NBP

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
Alban SENAC	BNPP	Céline RINGOT	LA POSTE
André WALRAEVENS	CEDICAM / CAsa	Emeline CARTRON	NBP
Alain de CHABANNES	CDC	Marc CHAINTRON	OCBF
Francis DAURON	CL	Christel VALLEE	SG
Coralie MUGNAI	CNCE	Gilbert VOISIN	SG

SUIVI ET CONTROLE DES FLUX D'IMAGES CHEQUES DANS LE CADRE DE L'EIC

Animateur : Serge DEMARCY - GSIT

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
Catherine LYON	BDF	Xavier DURBIGNY	CNCE
Alban SENAC	BNPP	Coralie MUGNAI	CNCE
Chantal DEPERNET	CEDICAM / CAsa	Michèle CHARAVEL	GSIT
André WALRAEVENS	CEDICAM / CAsa	Jean-Yves DELLA VEDOVA	GSIT
Alain de CHABANNES	CDC	Vincente CHANAVAT	LA POSTE
José MORATA	CDC	Céline RINGOT	LA POSTE
Josette THIBAUT	CL	Philippe DELAZZER	NBP
Sylvain SMADJA	CL	Ivan HUANT	NBP
Georges BRIAND	CM / CIC	Marc CHAINTRON	OCBF
Gilles DUPRE	CM / CIC	Christel VALLEE	SG
Martine GENETTE	CM / CIC	Gilbert VOISIN	SG
Isabelle CHATAING	CNCE		

VCOM – FINANCEMENT FOURNISSEUR*Animateur : Jean-Francis GORIN - CDN*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Clémentine VILCOCQ	BDF	Thierry CAILLETET	CNCE
Gérard MOUTARDE	BNPP	Isabelle LHERMINE	NBP
André WALRAEVENS	CEDICAM / CAsa	Philippe BLANCHET	SG
Jean-Marie COLLANGE	CL	Virginie GLOAGUEN	SG
Christine DONS	CL	Anne-Charlotte STANURSKI	SG

NORMALISATION SIT*Animateurs : Annie ARZUR – BNPP / Philippe GIRIER - CEDICAM / CAsa*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
MANGEOT	BDF	Catherine ROUILLARD	CM / CIC
Walid DACHRAOUI	BNPP	Jean-Pierre BASTIAS	CNCE
Patrick SCATENA	BNPP	Henri GUIGUES	GIE CB
Tri Khai LUONG	CEDICAM / CAsa	Martine LEROY	GIE CB
Chantal DEBORDE	CCF	Hubert FROUIN	GSIT
Florence De LUCA	CDC	Laurence METTAYANT	LA POSTE
Philippe ROY	CDC	Hilaire ZEFERINO	LA POSTE
Jean-Francis GORIN	CDN	Evelyne CHOQUET	NBP
Philippe BECHET	CL	Michel HANCE	NBP
Jean-Baptiste FRANCAERT	CL	Frédéric JANNOY	NBP
Josette THIBAUT	CL	Marc CHAINTRON	OCBF
Gilles DUPRE	CM / CIC	Claudine KURKOWSKI	SG
Martine MOYNAT	CM / CIC	Isabelle NICOLAS	SG

REVISION DE LA PROCEDURE D'AGREMENT DES ATELIERS DE FABRICATION DES CHEQUES BANCAIRES*Animateur : Jacques HARASSE - FBF*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Chantal ROUX	BNPP	Thierry CAILLETET	CNCE
André WALRAEVENS	CEDICAM / CAsa	Pierrick DAUMAIN	CFONB
Alain de CHABANNES	CDC	Céline RINGOT	LA POSTE
Josette THIBAUT	CL	Guy FOURMANN	NBP
Gilles DUPRE	CM / CIC	Jean-Pierre GIBOT	SG

COMITE D'EXPERTISE DES MOYENS DE PAIEMENTS (GROUPE DE TRAVAIL)*Animatrice : Chantal DEPERNET- CEDICAM / CAsa*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Chantal ROUX	BNPP	Jean-Luc DRAGON	CNCE
Michèle VANDENBOSCH	BNPP	Jacques HARASSE	FBF
Gisèle DALLE	CAsa	Jean-Yves GARNIER	NBP
Narinda VIGUIER	CAsa	Claudine KURKOWSKI	SG
Dominique DUHEM	CM / CIC		

CHEQUE EMPLOI SERVICE*Animateur : Dominique DUHEM - CM/CIC*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Anne-Valérie BOUVIER	BFBP	Patrice MORON	CDN
Sylvie STERNIS	BFBP	Alexandre MALDERA	CL
Mylène GRAVIER	BNPP	Francis PRIEUX	CL
Yves LEPAGE	BNPP	Nicole DEYHERASSARY	CM/CIC
Chantal DEPERNET	CEDICAM / CAsa	Thierry CAILLETET	CNCE
André WALRAEVENS	CEDICAM / CAsa	Jean LOMBARDO	CNCE
Claire BESSON	CCCC	Jacques HARASSE	FBF
Christian BOUR	CCCC	Catherine LABORY	LA POSTE
Françoise ROUVEROT	CCF	Céline RINGOT	LA POSTE
Alain de CHABANNES	CDC	Serge RULLIER	LA POSTE
Benoît LEGER	CDC	Jean-Pierre GIBOT	SG

ETUDE SUR L'EMPLOI DU CHEQUE EN FRANCE

Animateurs : Alain de CHABANNES - CDC – Patrick PUJOL - BNPP

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Michel ROCCA	BDPME	Jean-Luc DRAGON	CNCE
Georges-Eric CLEMENT	BNPP	Martine TOUZALIN	GIE CB
Chantal DEPERNET	CEDICAM / CAsa	Hubert FROUIN	GSIT
André WALRAEVENS	CEDICAM / CAsa	Vincente CHANAVAT	LA POSTE
José MORATA	CDC	Céline RINGOT	LA POSTE
Josette THIBAUT	CL	Ivan HUANT	NBP
Gilles DUPRE	CM / CIC	Claudine KURKOWSKI	SG
Isabelle CHATAING	CNCE	Christel VALLEE	SG

PROCEDURE DE REMBOURSEMENT HORS SIT

Animatrice : Vincente CHANAVAT – LA POSTE

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Michel ROCCA	BDPME	Olga RENAULT	CNCE
Armelle BITTAR	BNPP	Michèle CHARAVEL	GSIT
Maryse HERENT	BNPP	Céline RINGOT	LA POSTE
Chantal DEPERNET	CEDICAM / CAsa	Marie-France GERAUD	LA POSTE
Patrick GRANELET	CCF	Philippe DELAZZER	NBP
Alain de CHABANNES	CDC	Christel VALLEE	SG
Josette THIBAUT	CL	Gilbert VOISIN	SG
Gilles DUPRE	CM / CIC		

CHEQUE DE BANQUE

Animateur : Alexandre MALDERA - CL

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Didier CAUPAIN	BNPP	Gilles DUPRE	CM / CIC
Yves LEPAGE	BNPP	Thierry CAILLETET	CNCE
Chantal DEPERNET	CEDICAM / CAsa	Jean-Luc DRAGON	CNCE
Alain de CHABANNES	CDC	Céline RINGOT	LA POSTE
José MORATA	CDC	Guy FOURMANN	NBP
Josette THIBAUT	CL	Christel VALLEE	SG

CHEQUE EMPLOI ASSOCIATIF

Animatrice : Dominique DUHEM – CM / CIC

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Anne-Valérie BOUVIER	BFBP	Patrice MORON	CDN
Sylvie STERNIS	BFBP	Alexandre MALDERA	CL
Mylène GRAVIER	BNPP	Francis PRIEUX	CL
Yves LEPAGE	BNPP	Nicole DEYHERASSARY	CM / CIC
Chantal DEPERNET	CEDICAM / CAsa	Thierry CAILLETET	CNCE
André WALRAEVENS	CEDICAM / CAsa	Jacques HARASSE	FBF
Claire BESSON	CCCC	Catherine LABORY	LA POSTE
Christian BOUR	CCCC	Céline RINGOT	LA POSTE
Françoise ROUVEROT	CCF	Serge RULLIER	LA POSTE
Alain de CHABANNES	CDC	Jean-Pierre GIBOT	SG
Benoît LEGER	CDC		

TRANSMISSION MOYENS DE PAIEMENTS

Animatrice : Chantal ROUX - BNPP

Anne-Valérie BOUVIER	BFBP	Thierry CAILLETET	CNCE
Francis AUGUSTE DORMEUIL	BNPP	Jean-Luc DRAGON	CNCE
Léonard LAM	CEDICAM / CAsa	Jacques HARASSE	FBF
Benoît LEGER	CDC	Jean-Pierre GIBOT	SG
José MORATA	CDC	Michel PAILLER	SG
Gilles DUPRE	CM / CIC		

EDI & e-business

COMITE DE POLE

Animateur : Yves GAILLY – BNPP

Co-animateur : Narinda VIGUIER - CAsa

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
Olivier DESMETTRE	BDF	Gaëtan DALIGAULT	GIE CB
Catherine BASTONI	BNPP	Joël LE DENTU	NBP
Marie-Michèle CUNIN	BNPP	Chrystel-Anne POMEL	NBP
Bruno GRELAUD	BNPP	Martine BRACHET	SG
Gilles MAWAS	BNPP	Eric BOUTHIER	SG
Daniel SAVOYEN	CAsa	Claudine KURKOWSKI	SG
Dominique DUHEM	CM / CIC	Jean-Michel LECLERCQ	SG
Jacques HARASSE	FBF		

GRUPE ECHANGES BANQUES - CLIENTS

Animateur : Narinda VIGUIER – CAsa

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
Brigitte GUILLE	BDF	Gilles DUPRE	CM / CIC
Annie ARZUR	BNPP	Michel GIBERT	CM / CIC
Yves GAILLY	BNPP	Georges LANGEAIS	CNCE
Martine GOUBERT	BNPP	Pierre CHASSIGNEUX	GIE CB
Bruno GRELAUD	BNPP	Chantal MOUSSET	GIE CB
Thierry VALLA	BNPP	Mathias OLLE	GIE CB
Catherine GONDELMANN	CAsa	Jean-Louis BARBUT	GSIT
Alain STEPHAN	CAsa	Vincente CHANAVAT	LA POSTE
Michel AURICHE	CCF	Samira FEDANE	LA POSTE
Bernard MEUNIER	CCF	Valérie JANSON	LA POSTE
François-Xavier NIVOIT	CCF	Joël LE DENTU	NBP
Jean-Francis GORIN	CDN	Philippe MILLEQUANT	NBP
Lucien RICHARDET	CDN	Philippe BLANCHET	SG
Bruno VALLE	CDN	Eric BOUTHIER	SG
Pierrick DAUMAIN	CFONB	Stella PETIOT	SG
Jean-Marie COLLANGE	CL		

SOUS-GROUPE – NORMES D'ÉCHANGE AVEC LES CLIENTS

Animateur : Annie ARZUR - BNPP

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
Bruno GRELAUD	BNPP	Michel GIBERT	CM / CIC
Thierry VALLA	BNPP	Mireille BORDENET	LA POSTE
Michel AURICHE	CCF	Jacques RAVEL	LA POSTE
Lucien RICHARDET	CDN	Joël LE DENTU	NBP
Pierrick DAUMAIN	CFONB	Philippe MILLEQUANT	NBP
Jean-Claude CHAUFFOURIER	CM / CIC	Michel GALLET	SG

SOUS-GROUPE – INSTRUCTIONS DE PAIEMENTS DEMATERIALISEES

Animateur : Joël LE DENTU - NBP

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
Bruno GRELAUD	BNPP	Valérie JANSON	LA POSTE
Catherine GONDELMANN	CAsa	Yves LE QUERREC	LA POSTE
Julie MAGHSOUDNIA	CAsa	Eric VERONNEAU	NBP
Lucien RICHARDET	CDN	Philippe MILLEQUANT	NBP
Pierrick DAUMAIN	CFONB	Stella PETIOT	SG
Jean-Pierre BUTHION	GIE CB	Philippe BLANCHET	SG

SOUS-GROUPE – STANDARDISATION DES PROTOCOLES D’ECHANGE

Animateur : Alain STEPHAN – CAsa

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Gilles MAWAS	BNPP	Mathias OLLE	GIE CB
Olivier HEM	CCF	Jean-Louis BARBUT	GSIT
Christian LAURENCY	CCF	Joël LE DENTU	NBP
François-Xavier NIVOIT	CCF	Jack LECLERC	NBP
Claude BENSOUSSAN	CDC	Philippe MILLEQUANT	NBP
Jean-Marie CHEVALIER	CDN	Philippe BLANCHET	SG
Jules-Pascal CHARRIER	CL	Michel GALLET	SG
Jean Marie COLLANGE	CL	Patrick MAITRE	SG
Thierry AUTRET	GIE CB	Stella PETIOT	SG

SOUS-GROUPE – LIBELLE DES OPERATIONS

Animateur : Lucien RICHARDET – CDN

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Christian LORAUD	BDF	Jean-Pierre TACHE	CM / CIC
Eric MICHAUX	BDF	Georges LANGEAIS	CNCE
Georges-Eric CLEMENT	BNPP	Martine TOUZALIN	GIE CB
Alain FAURE	BNPP	Vincente CHANAVAT	LA POSTE
Catherine GONDELMANN	CAsa	Valérie JANSON	LA POSTE
Catherine GODART	CCF	Philippe MILLEQUANT	NBP
Pierrick DAUMAIN	CFONB	Elsie LAPEYRADE	SG
Jean-Marie COLLANGE	CL	Stella PETIOT	SG

GROUPE – CERTIFICATION – SIGNATURE ELECTRONIQUE

Animateur : Chrystel-Anne POMEL - NBP

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Catherine BASTONI	BNPP	Claude BENSOUSSAN	CDC
Marie-Michèle CUNIN	BNPP	Jean-Marie COLLANGE	CL
Yves GAILLY	BNPP	Max-Henri PINTON	CM / CIC
Bruno GRELAUD	BNPP	Gaëtan DALIGAUT	GIE CB
Daniel SAVOYEN	CAsa	Yves le QUERREC	LA POSTE
Dominique TRESSE	CAsa	Eric BOUTHIER	SG
François-Xavier NIVOIT	CCF		

SOUS-GROUPE GTCSE SOLUTIONS COMMUNES

Animateur : Chrystel-Anne POMEL – NBP

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Catherine BASTONI	BNPP	Dominique TRESSE	CAsa
Yves GAILLY	BNPP	Thierry AUTRET	GIE CB
Bruno GRELAUD	BNPP	Yves LE QUERREC	LA POSTE
Daniel SAVOYEN	CAsa	Eric BOUTHIER	SG

SOUS-GROUPE GTCSE PILOTES « PRINCIPES GENERAUX SUR CERTIFICATS DE TIERS » AVEC GIE CB

Animateur : Chrystel-Anne POMEL – NBP

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Catherine BASTONI	BNPP	Thierry AUTRET	GIE CB
Yves GAILLY	BNPP	Gaëtan DALIGAUT	GIE CB
Daniel SAVOYEN	CAsa	Yves LE QUERREC	LA POSTE
Max-Henri PINTON	CM / CIC	Eric BOUTHIER	SG

SOUS-GROUPE – HABILITATIONS

Animateur : Julie MAGHSOUDNIA – CEDICAM / CAsa

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Catherine BASTONI	BNPP	Michel GIBERT	CM / CIC
Alain FAURE	BNPP	Thierry AUTRET	GIE CB
Yves GAILLY	BNPP	Yves LE QUERREC	LA POSTE
Catherine GONDELMANN	CAsa	Chrystel-Anne POMEL	NBP
François Xavier NIVOIT	CCF	Philippe BLANCHET	SG
Gérard BRAYER	CL	Stella PETIOT	SG
Lionel KHALIL	CL		

SOUS-GROUPE – IDENTIFICATION

Animateur : Eric BOUTHIER - SG

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Audrey DOIT	BNPP	Julie CORMIER	CL
Yves GAILLY	BNPP	Lionel KHALIL	CL
Ludovic VELASCO-MARTINEZ	BNPP	Max-Henri PINTON	CM / CIC
Dominique BERGER	CCF	Gaëtan DALIGAULT	GIE CB
Catherine GONDELMANN	CAsa	Chrystel-Anne POMEL	NBP

SOUS-GROUPE – POLITIQUES ET MULTI ACCEPTANCE

Animateur : Eric BOUTHIER - SG

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Yves GAILLY	BNPP	Thierry AUTRET	GIE CB
Ludovic VELASCO-MARTINEZ	BNPP	Yves LE QUERREC	LA POSTE
Daniel SAVOYEN	CAsa	Chrystel-Anne POMEL	NBP
Lionel KHALIL	CL	Eric BOUTHIER	SG
Max-Henri PINTON	CM / CIC	Regis DURAND	SG

SOUS-GROUPE – POSTE UTILISATEUR

Animateur : Max-Henri PINTON – CM / CIC

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Olivier DESMETTRE	BDF	Gaëtan DALIGAULT	GIE CB
Audrey DOIT	BNPP	Aïcha ANGER	LA POSTE
Yves GAILLY	BNPP	Yves LE QUERREC	LA POSTE
Xavier CREFF	CAsa	Chrystel-Anne POMEL	NBP
Julie CORMIER	CL	Eric BOUTHIER	SG
Michel GIBERT	CM / CIC		

SOUS-GROUPE – ARCHIVAGE ET HORODATAGE

Animateur : Claude BENSOUSSAN - CDC

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Catherine BASTONI	BNPP	François-Xavier NIVOIT	CCF
Marie-Michèle CUNIN	BNPP	Chrystel-Anne POMEL	NBP
Xavier de MONNERON	CAsa	Eric BOUTHIER	SG

GROUPE – SECURITE INFORMATIQUE*Animateur : Gilles MAWAS - BNPP*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Patrick BRUGUIER	BDF	Lionel KHALIL	CL
Joël KRIN	BDF	Jean-Pierre DURAND	EURONEXT
M. SINTUREL	BDF	M. ISNARD	EURONEXT
Alain FAURE	BNPP	Jean-Louis BARBUT	GSIT
Jean-Gérard CASET	CAsa	Aïcha ANGER	LA POSTE
Alain STEPHAN	CAsa	Jack LECLERC	NBP
Lionel ICARD	CCF	Eric BOUTHIER	SG
Pierre BRUGUIERE	CDC	Jean-François LAMBILLOTTE	SG

GROUPE NOUVEAUX MEDIA, MIROIRS EPC E-PAYMENTS & M-PAYMENTS*Animateur : Eric BOUTHIER - SG*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Vincent VERGNOLLE	BDF	Hervé BARRET	CNCE
Jean-Christophe BOUCHEZ	BFBP	Gaëtan DALIGAULT	GIE CB
Bruno GRELAUD	BNPP	Sébastien LECHARPENTIER	GIE CB
Dominique TRESSE	CAsa	Chrystel-Anne POMEL	NBP
Narinda VIGUIER	CAsa	Eric FLOUR	SG
Pierrick DAUMAIN	CFONB	Odile MAMANE	SG



VALEURS MOBILIERES & MARCHES FINANCIERS



COMITE DE POLE

Animateur : Jean-Michel LECLERCQ – SG

Co-animateur : Jean-Luc DELASSUS - BNPP

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Emmanuel de FOURNOUX	AFEI	Jérôme BESSE	EURO EMETTEURS FINANCE
Frédéric HERVO	BDF	Jean-François MARTINVILLE	EURO EMETTEURS FINANCE
Jean-Claude PALU	BDF	Alain DUHAMEL	EUROCLEAR FRANCE
Martine RIGAULT	BDF	Frédéric GERMAIN	EUROCLEAR FRANCE
Dominique ROUGES	BDF	Véronique ANDRE	GESTITRES
Colette SEVRAIN	BDF	Patrick BRINGOUT	GESTITRES
Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL	BNPP	Gaëlle de PRUNELE	GESTITRES
Marc TIBI	BNPP SS	Jocelyne BAILLARGEAT	CDC IXIS IS
Jérôme VACHERET	CAsa – SCT Brunoy	Fabienne EVRARD	CDC IXIS IS
Alain GRAND	CAI	Sylvie COASNE	LA POSTE
Alix de MERE	CCF	Valérie JANSON	LA POSTE
Thierry GURNEL	CDN	Pierre-Dominique RENARD	LCH CLEARNET SA
Nathalie MOULINEC	CDN	Amar HAMICHE	NBP
Jean-Claude CROS	CFONB	Christian WIDEMANN	OCBF
Xavier BONNERU	CL	Jeannick QUERUEL	SG
Jean-Philippe GRIMA	CM / CIC		

REDACTION DE GUIDES OPERATOIRES SUR DOSSIERS AU NOMINATIF D'INSTRUMENTS FINANCIERS ADMIS AUX OPERATIONS D'UN DEPOSITAIRE CENTRAL

Animateur : Frédéric DEMAZOIN – Euroclear France

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
B. de la VILLARMOIS	AIR LIQUIDE	COQUARD	EEF
J-P VALUET	ANSA	Olivier PIERRE	EEF
Mlle AUDEBERT	BDF	Danièle KLAPHOLZ	EUROCLEAR FRANCE
Mme OMER	BDF	G. FROTTIER	LAGARDERE
Georges MARANDEL	BNPP	Solange DEMAY	MICHELIN
Marc TIBI	BNPP SS	JeannickQUERUEL	SG

STANDARDISATION ET INFORMATIONS DES ECHANGES D'INFORMATIONS ENTRE LES INTERMEDIAIRES

Animateur : Jeannick QUERUEL - SG

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Alain DEMELLIERS	BNPP	Olivier PIERRE	EEF
Alix de MERE	CCF	Amar HAMICHE	NBP
Jean-Philippe GRIMA	CM / CIC	Christian WIDEMANN	OCBF

TITRES DE SOCIETES EN LIQUIDATION

Animateur : Georges MARANDEL - BNPP

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Dominique BEIGNON	BNPP	Laurent COQUARD	EEF
Pierrick LEBRANCHU	BNPP SS	Frédéric GERMAIN	EUROCLEAR FRANCE
Cécile des MINIERES	BNPP SS	Patrick SOULARD	EURONEXT
Yves COLLET	CAsa	Amar HAMICHE	NBP
Olivier GUITTET	CDC IXIS	Jeannick QUERUEL	SG
Komla FIAWOO	GESTITRES	François-Louis TOURNIE	SG
Jérôme BESSE	EEF		

COMITE FONCTIONS TRANSVERSALES

COMITE DE POLE

Animateur : Jacqueline LACOSTE- BDF puis Denis BEAU – BDF

Co-animateur : Bernard DUTREUIL - FBF

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Nadia ANTONIN	BDF	Chantal ROUX	BNPP
Thierry BEDOIN	BDF	André WALRAEVENS	CAsa CEDICAM
Dominique JEANNE	BDF	Alain de CHABANNES	CDC SG
Hervé LE GUEN	BDF	Josette THIBAUT	CL
Carlos MARTIN	BDF	François RIEHL	CM / CIC
Philippe MESNY	BDF	Jean-luc DRAGON	CNCE
Christine SAMPIC	BDF	Eric VERONNEAU	NXBP
Marc SCHWEITZER	BDF	Claudine KURKOWSKI	SG
Michel VERITE	BDF		

FICHIERS DES IMPLANTATIONS BANCAIRES

Animateur : Christine SAMPIC – BDF

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Caroline KERIBIN	BDF	Michel GIBERT	CM / CIC
Alain FAURE	BNPP	Thierry CAILLETET	CNCE
Michel GALLIER	BRED	Jacques HARASSE	FBF
André WALRAEVENS	CAsa	Hubert FROUIN	GSIT
Josette CHALTIEL	CCF	Jean-Pierre ONETA	GSIT
Alain de CHABANNES	CDC	Vincente CHANAVAT	LA POSTE
Jean-François GORIN	CDN	Valérie JANSON	LA POSTE
Jean-Paul HANCHIN	CL	Eric MARCHAND	NBP
Jean-François HAZARD	CL	Laurent BAUDON	SG
Josette THIBAUT	CL	Olivier DURAND	WORMS
Gilles DUPR	CM / CIC		

FICHIERS D'INCIDENTS DE PAIEMENT (FCC / FNCI - FICP)

Animateur : Dominique JEANNE – BDF

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Alain DAIREAUX	ASF	Josette THIBAUT	CL
Didier COCHETEAU	BANQUES POPULAIRES	Gilles DUPRÉ	CM / CIC
Liliane BAUER	BDF FCC	Michel GIBERT	CM / CIC
Françoise NIQUET	BDF FICP	Philippe RUSPINI ¹	CNCE
Sylvie GHESQUIERE	BDF SFIPRP	Thierry REYNIER ²	CNCE
Alain FAURE	BNPP	Michel LEGRIS ¹	ENTENIAL
Mme NAHON	BNPP	Jacques HARASSE	FBF
Claude CANTIN ¹	CAsa	Gisèle BREBION	LA POSTE
Isabelle CHOCHOY	CAsa	Gérard KLIPFEL	LA POSTE
André WALRAEVENS ²	CEDICAM / CAsa	Alexia DUBECQ ²	SG
Alain de CHABANNES	CDC	Claudine KURKOWSKI	SG
Vincent FOULIARD	CETELEM	Denis ROUBAUD ¹	SG

¹ Membre du groupe FICP - ² Membre du groupe FNCI-FICP

GRUPE AD HOC TARIFICATION DES FICHIERS D'INCIDENTS DE PAIEMENT

Animateur : Dominique JEANNE – BDF

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Alain DAIREAUX	ASF	Josette THIBAUT	CL
Didier COCHETEAU	BANQUES POPULAIRES	Gilles DUPRÉ	CM / CIC
Sylvie GHESQUIERE	BDF	Michel GIBERT	CM / CIC
Françoise NIQUET	BDF FICP	Adelaide MELAIN	CNCE
Alain FAURE	BNPP	Michèle LEGRIS	ENTENIAL
Virgine NAHON	BNPP	Jacques HARASSE	FBF

Claude CANTIN	CAsa	Gisèle BREBION	LA POSTE
Isabelle CHOCHOY	CAsa	Gérard KLIPFEL	LA POSTE
Alain de CHABANNES	CDC	Marylin EYMA	SG
André WALRAEVENS	CEDICAM / CAsa	Claudine KURKOWSKI	SG
Vincent FOULIARD	CETELEM	Denis ROUBAUD	SG

GRUPE AD HOC INET - FICHIERS

Animateur : Christiane LEYMARIE – BDF

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Alain DAIREAUX	ASF	Alain de CHABANNES	CDC
Didier COCHETEAU	BANQUES POPULAIRES	Josette THIBAUT	CL
Alain FAURE	BNPP	Gilles DUPRÉ	CM / CIC
Laurent MALLARD	BNPP	Michel GIBERT	CM / CIC
Bernard PICARDAT	BNPP	Adelaide MELAIN	CNCE
Evelyne SATURNIN	BNPP	Jacques HARASSE	FBF
Claude CANTIN	CAsa	Gérard KLIPFEL	LA POSTE
Caroline DELSAUX	CEDICAM / CAsa	Claudine KURKOWSKI	SG
André WALRAEVENS	CEDICAM / CAsa		

INCIDENTS LIES AUX ECHANGES

Animateur : Jacqueline LACOSTE – BDF puis Alain de CHABANNES - CDC

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Sylvie CALVET	BDF	Monica GAVRILOIU	CNCE
Isabelle GLEMIN	BNPP	Jacques HARASSE	FBF
Chantal ROUX	BNPP	Jean-Marc SITBON	GIE CB
Alain de CHABANNES	CDC	Michèle CHARAVEL	GSIT
Daniel CHERE	CDN	Thierry DEYGAS	GSIT
Chantal DEPERNET	CEDICAM / CAsa	Vincente CHANAVAT	LA POSTE
Josette THIBAUT	CL	Philippe de LAZZER	NBP
Michel GIBERT	CM / CIC	Claudine KURKOWSKI	SG
Gilles DUPRE	CM / CIC	Christel VALLEE	SG

CONCERTATION SUR LES ECHANGES INFORMATISES ENTRE LA BANQUE DE FRANCE ET LES BANQUES

Animateur : Thierry BEDOIN – BDF

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Alain FAURE	BNPP	Philippe RUSPINI	CNCE
Yves GAILLY	BNPP	Jacques HARASSE	FBF
Bernard PICARDAT	BNPP	Jean-Marc SITBON	GIE CB
Chantal ROUX	BNPP	Gisèle BREBION	LA POSTE
Claude BENSOUSSAN	CDC	Gérard KLIPFEL	LA POSTE
Alain de CHABANNES	CDC	Patrick LANGRAND	NXBP
Xavier CREFF	CEDICAM / CAsa	Chrystel Anne POMEL	NXBP
Caroline DELSAUX	CEDICAM / CAsa	Eric BOUTHIER	SG
André WALVAEVENS	CEDICAM / CAsa	Romain ELIOT	SG
Pierrick DAUMAIN	CFONB	Claudine KURKOWSKI	SG
Josette THIBAUT	CL	Alexandre NAEGELE	SG
Adélaïde MELAIN	CNCE		

MONNAIE FIDUCIAIRE

Animateur : Michel VERITE - BDF

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Claude GIBERT	BNPP	Michel GIBERT	CM / CIC
Paul BEGUE	CAsa	Daniel LASSALLE	CNCE
Marie-Françoise ESTEVA	CFONB	René CHALIER	CSBP
Régine FABRE	CL	Michel MORIN-FAVROT	LA POSTE
Dominique DUHEM	CM / CIC	Dominique CHEROUX	SG

PREVENTION DE LA FRAUDE SUR MOYENS DE PAIEMENTS SCRIPTURAUX

Animateur : Chantal ROUX - BNPP

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Marc ANDRIES	BDF	Daniel CHERE	CDN
Bertrand COLLES	BDF	Hélène BRUET	CL
Gabriel DAURES	BDF	Frédérique LESPONNE	CL
Jérôme DESLANDES	BDF	André NAULEAU	CL
Anne-Valérie BOUVIER	BFBP	Georges BRIAND	CM / CIC
Sylvie STERNIS	BFBP	Michel GIBERT	CM / CIC
Isabelle GLEMIN	BNPP	Jean-Luc DRAGON	CNCE
Paul BEGUE	CAsa	Patrick MELLUL	CNCE
Jean-Marc DEGEZ	CEDICAM / CAsa	Jacques HARASSE	FBF
Jean-Louis HALLE	CCF	Didier LEMARCHAND	FBF
Jean LACOIN	CCF	Céline RINGOT	LA POSTE
Alain de CHABANNES	CDC	Christel VALLEE	SG
Lucien RISAL	CDC		

DETECTION ET RECENSEMENT DE LA FRAUDE SUR LES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

Animateur : Carlos MARTIN - BDF

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Marc ANDRIES	BDF	Gilles DUPRE	CM / CIC
Olivier DESMETTRE	BDF	Jacques HARASSE	FBF
Walter MATHIAN	BDF	Cédric SARAZIN	GIE CB
Isabelle GLEMIN	BNPP	Gaétan DALIGAULT	GIE CB
Chantal ROUX	BNPP	Jean-Yves DELLA-VEDOVA	GSIT
Jean-Marc DEGEZ	CEDICAM / CAsa	Céline RINGOT	LA POSTE
Chantal DEPERNET	CEDICAM / CAsa	Marc CHAINTRON	OCBF
Léonard LAM	CEDICAM / CAsa	Christel VALLEE	SG
Alain de CHABANNES	CDC	Claudine KURKOWSKI	SG
Josette THIBAUT	CL		

QUESTIONNAIRE POUR UNE CARTOGRAPHIE DES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

Animateur : Carlos MARTIN - BDF

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Gabrielle CHABASSOL	BDF	Gilles DUPRE	CM / CIC
Olivier DESMETTRE	BDF	Jacques HARASSE	FBF
Walter MATHIAN	BDF	Gaétan DALIGAULT	GIE CB
Alain DEMEILLIERS	BNPP	Cédric SARAZIN	GIE CB
Yves SCHEID	BNPP	Samy LAZIMI	GSIT
Léonard LAM	CEDICAM / CAsa	Jean-Pierre HAKIZIMANA	LA POSTE
André WALRAEVENS	CEDICAM / CAsa	Marc CHAINTRON	OCBF
Alain de CHABANNES	CDC	Caroline BREMOND	SG
Josette THIBAUT	CL	Claudine KURKOWSKI	SG

BALANCE DES PAIEMENTS

Animateur : Philippe MESNY – BDF puis Marc SCHWEITZER -BDF

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Thierry DAAN	BDF	Thierry MONFORT	CAI
Irène d'HOINE	BDF	Valérie FACQUET	CDC IXIS
Yvonne LOWERY	BDF	Than NGUYEN	CDC IXIX CM
Patrick BERTRAND	BNPP	Pierrick DAUMAIN	CFONB
Florence CORNU	BNPP	Jean-Claude COUREAU	CL
Jean-Pierre MEROT	BNPP	Jean-Jacques PANHALEUX	CL
Sylvie FIRDION	CAI	Hassan BOUAZZA	NBP
Sylvia GINGUÉNE	CAI	Olivier DOUBLET	NBP
Yves MOLLIARD	CAI	Annie LAMOUCHE	SG

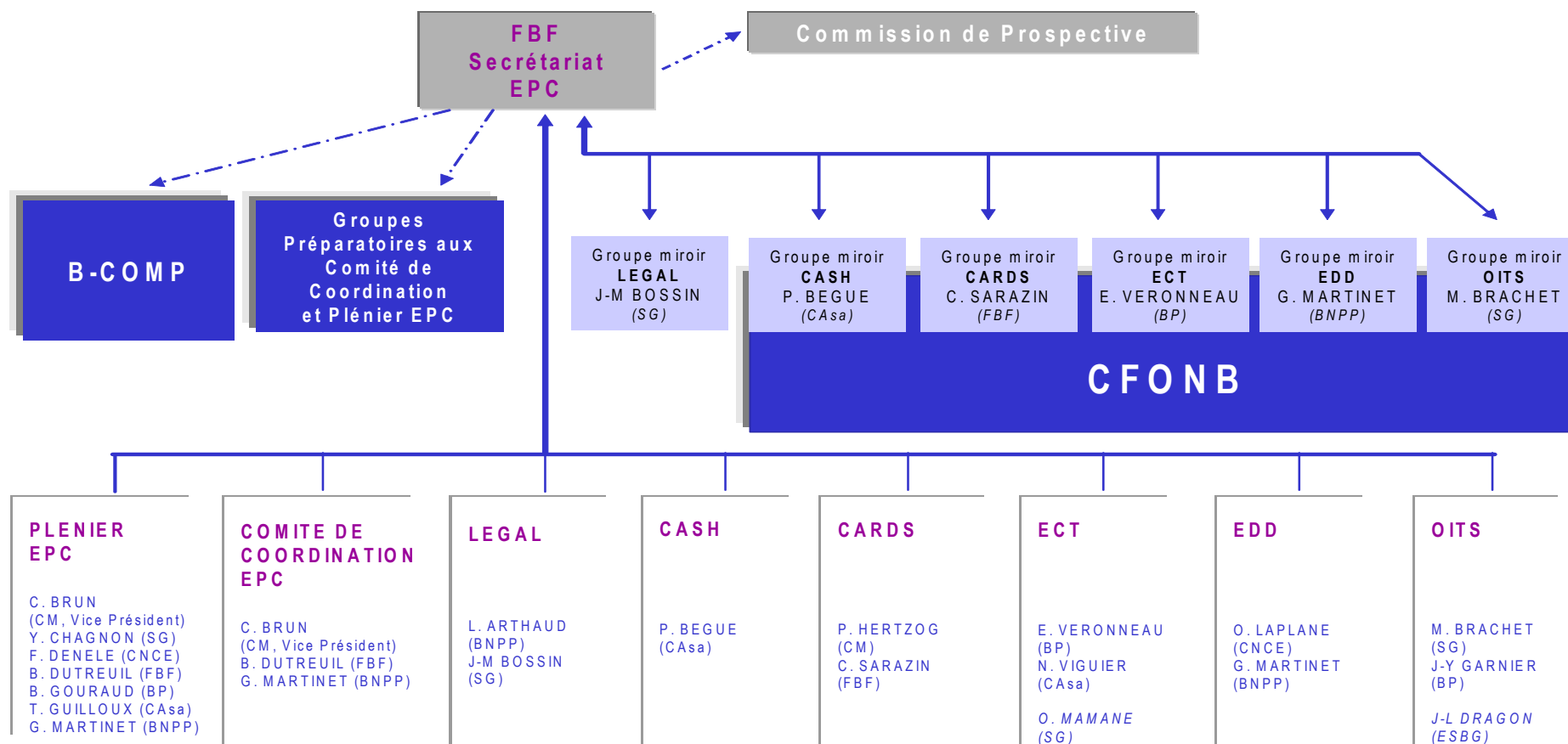
TERMINOLOGIE

Animateur : Nadia ANTONIN – BDF

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Svetlana AMOSSE-IANKOVSAIA	BCEN-EUROBANK	Danielle THOREAUD	CL
Elena GELIN	BCEN-EUROBANK	Alexandra CAVIGNAUX	MINEFI
Jean-Michel CICILE	BDF (retraité)	Gaëlle DUMEZ-DREYFUS	MINEFI
Nicole LIGLET	BNPP	Céline KALEKA	MINEFI
Lionel ICARD	CCF	Max MARTIJA	MINEFI
Pierrick DAUMAIN	CFONB	Anne QUENOT	MINEFI
Valery FASSIAUX	CL (retraîtée)	Elsie LAPEYRADE	SG
Annie JOLIBOIS-LAGRANGE	CL		



Contributions de la FBF et du CFONB aux travaux EPC





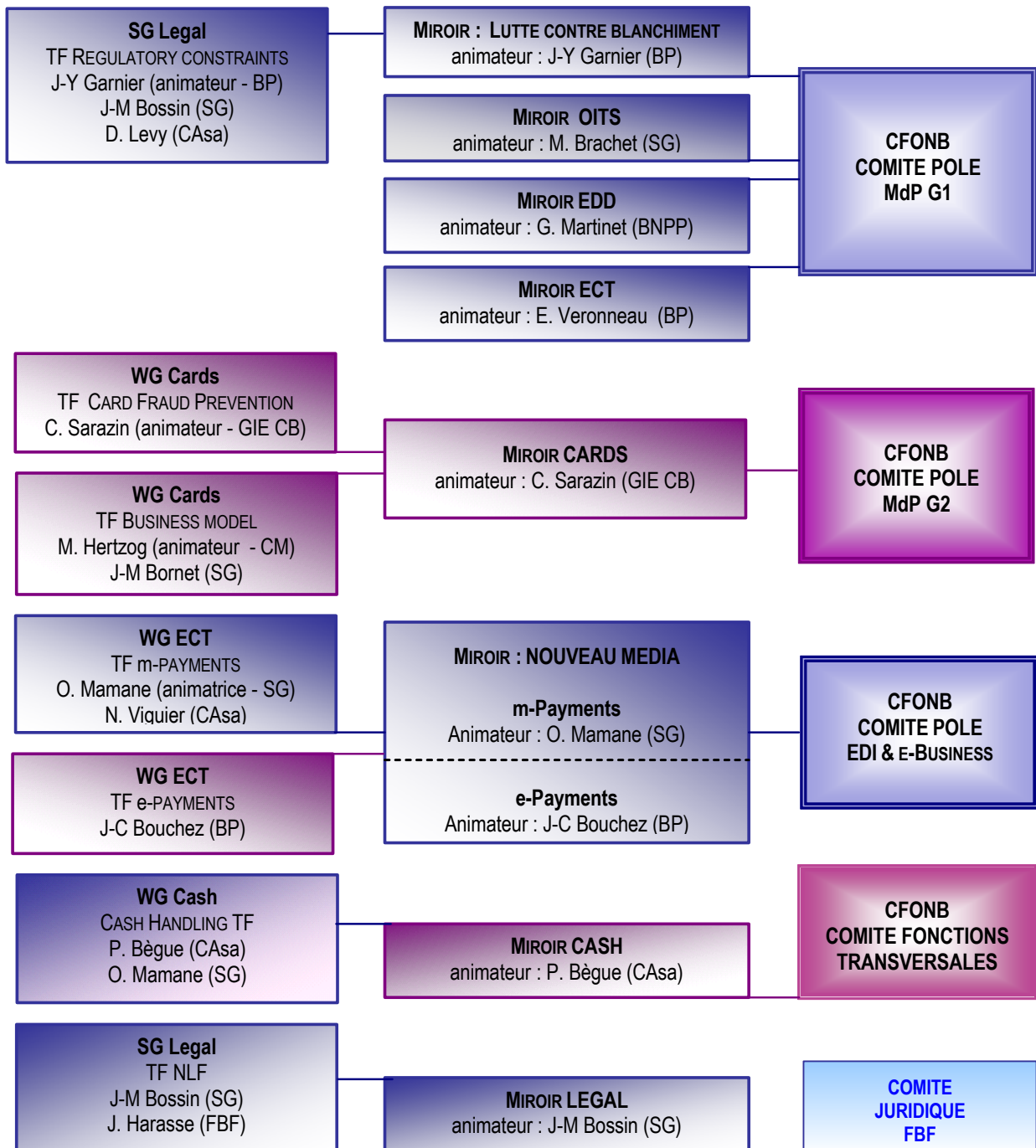
ORGANISATION DU SUIVI DES TRAVAUX EPC AU NIVEAU FRANCE

ORGANISATION DES MIROIRS

TASK FORCES DES WG DE L'EPC

MIROIRS des WG ou TF de l'EPC

RATTACHEMENT AUX POLES



LISTE DES COMMUNICATIONS ADHERENTS 2004

MARS		
2004-066	04/03/2004	Chèque Emploi Associatif - Mise en place du dispositif
2004-069	09/03/2004	Virements de base transfrontaliers en euro - clarification de la définition du STP
2004-076	12/03/2004	Règles de bonne conduite en matière de rejet hors délai de chèques
2004-089	26/03/2004	Nouvel établissement ayant opté pour la procédure de l'identifiant invariant
AVRIL		
2004-099	05/04/2004	Nouveaux établissements ayant opté pour la procédure de l'identifiant invariant
2004-113	16/04/2004	Cession des comptes des clients particuliers de la Banque de France - Demandes de correction de domiciliation
MAI		
2004-143	18/05/2004	Brochures "Remises informatisées d'ordres de virements au format 160c" et "Liste interbancaires des codes motif de rejets : Virements, Prélèvements / TIP / Télérégléments, LCR / BOR, Chèques"
JUIN		
2004-155	03/06/2004	Chèque Emploi Associatif - Mise en place du dispositif
2004-175	29/06/2004	Changement d'identification du créancier avec modification du NNE - Descriptif du nouveau dispositif
JUILLET		
2004-181	01/07/2004	Aménagement des références clientèles dans le cadre des virements échangés sur les systèmes français Annule et remplace la communication adhérents n° 2003/330 du 22/12/2003
2004-185	05/07/2004	Virement commercial : principes retenus pour l'envoi de l'avis de remise de virement commercial par e-mail
2004-191	08/07/2004	Etablissement des lettres-chèques - Règles et recommandations du CFONB
2004-201	22/07/2004	Portail Bancaire Internet (POBI) : accès au Fichier National des Chèques Irréguliers (FNCI)
2004-202	22/07/2004	Brochures : "Relevé de compte sur support informatique" et "Codes opérations interbancaires pour les restitutions clientèle"
SEPTEMBRE		
2004-230	02/09/2004	Mise en oeuvre du paiement obligatoire par virement, prélèvement ou télévirement de divers impôts, taxes, cotisations et contributions
OCTOBRE		
2004-248	01/10/2004	Cette communication est remplacée par la Communication Adhérents n°2004/318
2004-250	04/10/2004	Annulation d'opération compensée à tort - AOCT
2004-251	04/10/2004	Changement de numéro national d'émetteur -NNE : fiche de communication
2004-255	08/10/2004	Comité d'Expertise des Moyens de Paiement - Examen des litiges
2004-257	11/10/2004	Changement de prestataire du Chèque Emploi Service
2004-272	26/10/2004	Politique de Référencement Intersectorielle de Sécurité (PRIS)
NOVEMBRE		
2004-280	05/11/2004	Modalités de tarification afférente au Fichier des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers (FICP) pour l'année 2005
2004-285	16/11/2004	Calendrier pour l'année 2005 des jours de fermeture des systèmes de paiement et des Marchés en France
2004-297	25/11/2004	Changement d'identification d'un créancier avec modification de Numéro National d'Emetteur (NNE)
DECEMBRE		
2004-305	06/12/2004	Aménagement des délais de rejet dans les DOM par alignement sur ceux de la Métropole
2004-309	09/12/2004	Nouvel établissement ayant opté pour la procédure de l'identifiant invariant
2004-313	14/12/2004	Attention !!! Cette communication est annulée - Bordereau de transfert de Plan d'Epargne en Actions
2004-315	16/12/2004	Changement de prestataire du Chèque Emploi Service
2004-318	17/12/2004	Bordereau de transfert de Plan d'Epargne en Actions
2004-320	21/12/2004	Changement d'identification d'un créancier avec modification de Numéro National d'Emetteur (NNE) - USMUPRO
2004-321	23/12/2004	Document de l'EPC intitulé "Realisation of the Single Euro Payments Area - Roadmap 2004-2010"
2004-322	23/12/2004	Position interbancaire sur les certificats numériques utilisés par les organismes bancaires en relation avec les établissements de crédit - Principes généraux
2004326	29/12/2004	Rappel et aménagements des règles de l'Echange d'Images Chèques (EIC)

NORMES FRANÇAISES RELATIVES A L'ACTIVITE BANCAIRE

(normes éditées par l'AFNOR)

1 - MOYENS DE PAIEMENT

1.1 MOYENS AUTRES QUE CARTES

<u>Référence</u>	<u>Publiée en</u>	<u>Titre du document</u>
K 10-060	Fév. 1989	Pièces et rouleaux de monnaie
K 10-070	Fév. 1989	Bracelets en matière plastique pour enlassage des billets de banque par vingt - Caractéristiques physiques et mécaniques
NF K 11-010	Mai 1981	Chèque
NF K 11-030	Sept. 1998	Lettre de change
NF K 11-080	Sept. 1998	Billet à ordre
NF K 11-090	Déc. 1986	Warrant commercial
NF K 11-111	Mai 1998	Formule de chèque payable en France

1.2. CARTES

1.2.1 SYSTEMES DE CARTES D'IDENTIFICATION

NF	EN 726.1	Mars	1995	Systèmes de cartes d'identification Cartes à circuit(s) intégré(s) et terminaux pour les Télécommunications Partie 1 : Généralités (IC ^(*) : Z 15-501)
NF	EN 726.2	Mai	1996	Partie 2 : Cadre général pour la sécurité (IC : Z 15-502)
NF	EN 726.3	Mars	1995	Partie 3 : Spécifications de la carte indépendantes des applications (IC : Z 15-503)
NF	EN 726.4	Mars	1995	Partie 4 : Spécifications de la partie carte des terminaux indépendantes des applications (IC Z15-504)
NF	EN 726.5	Avril	1999	Partie 5 : Méthodes de paiement (IC : Z 15-505)
NF	EN 726.6	Mai	1996	Partie 6 : Services de télécommunications (IC : Z 15-506)
NF	EN 726.7	Avril	1999	Partie 7 : Module de sécurité (IC : Z 15-507)
NF	EN 1038	Fév.	1996	Systèmes de cartes d'identification Applications pour les télécommunications. Publiphone à carte à circuit intégré (IC : Z 15-531)
XP	ENV 1284	Sept.	1996	Systèmes de cartes d'identification Règles intersectorielles pour le verrouillage & le déverrouillage des cartes à circuit(s) intégré(s) (IC : Z 15-080)
XP	ENV 1855	Oct.	1996	Systèmes de cartes d'identification Systèmes de cartes à circuit(s) intégré(s) intersectorielles Gammes de tolérances pour les cartes à circuit(s) intégré(s) (IC : Z 15-067)
NF	EN 742	Mars	1994	Systèmes de cartes d'identification Position des contacts pour les cartes ID-1 intersectorielles et les dispositifs associés utilisés en Europe (IC : Z 15-042)
XP	ENV 1375.1	Avr.	1995	Systèmes de cartes d'identification Autres formats pour les cartes à circuit intégré intersectorielles Partie 1 : dimensions et caractéristiques physiques de la carte ID-000 (IC : Z 15-069)
XP	ENV 1257.1	Avr.	1995	Systèmes de cartes d'identification Règles pour le traitement du numéro personnel d'identification (PIN) dans un environnement intersectoriel Partie 1 :Présentation du PIN (IC : Z 15-082)
XP	ENV 1257.2	Déc.	1997	Partie 2 :Protection du PIN (IC : Z 15-083)
XP	ENV 1257.3	Déc.	1997	Partie 3 : Vérification du PIN (IC : Z 15-084)

(*) IC : Indice de Classement

NF	EN 1332.1	Nov.	1999	Système de cartes d'identification Interface homme-machine Partie 1 : Principes de conception pour l'interface utilisateur incluant les fonctions à représenter par des symboles (IC Z15-151)
NF	EN 1332.2	Sept.	1998	Partie 2 : Dimensions et position d'un identificateur tactile pour les cartes ID-1 (Z 15-152)
NF	EN 1332.3	Déc.	1999	Partie 3 : Claviers (Z 15-153)
NF	EN 1332.4	Oct.	1999	Partie 4 : Codage des prescriptions utilisateur pour les personnes ayant des besoins spécifiques (Z 15-154)
NF	EN 1362	Avr.	1997	Systèmes de cartes d'identification Caractéristiques d'interface de terminaux - Classes d'interface
NF	EN 1546.1	Oct.	1999	Système de cartes d'identification Porte-monnaie électronique Partie 1 : Définitions, concepts et structures (Z 15-101-1)
NF	EN 1546.2	Juil.	1999	Partie 2 : Architecture de sécurité (Z 15-101-2)
NF	EN 1546.3	Sept.	1999	Partie 3 : Eléments de données et échanges (Z 15-101-3)
NF	EN 1546.4	Oct.	1999	Partie 4 : Objets de données (Z 15-101-4)

1.2.2 CARTES D'IDENTIFICATION

NF	Z 15-000	Sept.	1994	Cartes d'identification Système français de numérotation des cartes d'identification à usage national
NF	EN ISO 10373	Mai	1995	Cartes d'identification - Méthodes d'essai (IC : Z 15-050)
NF	EN ISO 7810	Oct.	1996	Cartes d'identification : caractéristiques physiques (IC: Z 15-001)
NF	EN ISO 7811-1	Oct.	1996	Cartes d'identification : technique d'enregistrement Partie 1 : estampage (IC : Z 15-002)
NF	EN ISO 7811-2	Oct.	1996	Partie 2 : bandeau magnétique (IC : Z 15-003)
NF	EN ISO 7811-3	Oct.	1996	Partie 3 : position des caractères estampés sur les cartes ID-1 (IC : Z 15-004)
NF	EN ISO 7811-4	Oct.	1996	Partie 4 : position des pistes magnétiques pour lecture uniquement, pistes ISO 1 et 2 -(IC : Z 15-005)
NF	EN ISO 7811-5	Oct.	1996	Partie 5 : position de la piste magnétique enregistrement lecture, piste ISO 3 (IC : Z 15-006)
NF	EN ISO 7812.1	Mai	1995	Cartes d'identification - identification des émetteurs Partie 1 : Système de numérotation (IC : Z 15-007.1)
NF	EN ISO 7512.2	Mai	1995	Partie 2 : Procédures pour les demandes de numéros et pour leur enregistrement (IC : Z 15-007.2)
NF	EN ISO 7813	Oct.	1996	Cartes d'identification : cartes de transactions financières (IC Z 15-008)
NF	ISO 7580	Juil.	1988	Cartes d'identification : messages initiés par carte - contenu pour les transactions financières (IC : Z 15-009)
NF	EN 27816-1	Déc.	1989	Cartes d'identification : cartes à circuit(s) intégré(s) à contacts Partie 1 : Caractéristiques physiques (IC : Z 15-020)
NF	EN 27816-2	Déc.	1989	Partie 2 : dimensions et emplacements des contacts (IC Z 15-021)
NF	EN 27816-3	Sept.	1992	Partie 3 : signaux électroniques et protocoles de transmission (IC Z 15-022)
NF	EN 27816-3/A1	Avr.	1994	Partie 3 : signaux électroniques et protocoles de transmission, Amendement 1 : Protocole de type T = 1, transmission de blocs asynchrones en mode semi-duplex (IC : Z 15-024)
NF	EN 27816.3/A2	Déc.	1995	Amendement 2 : Révision de la sélection du type de protocole (IC : Z 15-032)
NF	EN ISO 7816.4	Oct.	1996	Partie 4 : Commandes intersectorielles pour les échanges (IC Z 15-034)
NF	EN ISO 7816.5	Déc.	1995	Partie 5 : Système de numérotation et procédure d'enregistrement pour les identificateurs d'applications (IC : Z 15-035)
NF	EN ISO 7816.6	Nov.	1997	Partie 6 : éléments de données intersectorielles
NF	EN ISO 10536.1	Mars	1995	Cartes d'identification : cartes à circuit(s) intégré(s) sans contact Partie 1 : caractéristiques physiques (IC : Z 15.025)
NF	ISO 11693	Avr.	1995	Cartes d'identification : cartes à mémoire optique - caractéristiques générales (IC : Z 15-201)

1.2.3 CARTES DE TRANSACTIONS FINANCIERES

NF	EN 30202-1	Sept.	1993	Cartes de transactions financières Architecture de sécurité des systèmes de transactions financières utilisant des cartes à circuit intégré Partie 1 : Cycle de vie de la carte (IC : K 19-090)
NF	ISO 10202.2	Mai	1996	Partie 2 : Processus de transaction (IC : K 19-091)
NF	ISO 10202.4	Mai	1996	Partie 4 : Modules applicatifs de sécurité (IC : K 19-093)
NF	ISO 10202.5	Mars	2000	Partie 5 : Utilisation des algorithmes (IC : K 19-091)
NF	ISO 10202.6	Avr.	1996	Partie 6 : Vérification du porteur de carte (IC : K 19-095)

NF	ISO 10202.7	Janv.	2000	Partie 7 : Gestion de clé (IC : K 19-096)
NF	ISO 10202.8	Mars	2000	Partie 8 : Principes généraux et vue d'ensemble (IC : K 19-098)
NF	EN 29992-1	Sept.	1993	Cartes de transactions financières. Messages entre la carte à circuit intégré et le dispositif d'acceptation des cartes Partie 1 : concepts et structures (IC : K19-050)
NF	EN 24909	Nov.	1989	Cartes bancaires - Zone magnétique Contenu en données de la piste 3 (IC : K 19-030)
NF	EN 29564-1	Mai	1994	Gestion et sécurité du numéro personnel d'identification (PIN) Partie 1 : Principes et techniques de protection du PIN (IC K 19-060)
NF	EN 29564-2	Mai	1994	Partie 2 : Algorithme(s) approuvé(s) pour le chiffrement PIN (IC K 19-061)

2 - OPERATIONS DE RECOUVREMENT

NF	K 11-141	Nov.	1986	Fiche destinée à indiquer le motif de rejet des chèques et effets
NF	K 11-143	Août	1986	Avis de sort des effets de commerce
NF	K 11-145	Mai	1978	Griffes diverses apposées sur les valeurs bancaires
NF	ISO 6680	Sept.	1987	Remise de chèque(s) internationale (IC : K 19-005)
NF	ISO 10043	Août	1995	Banques et services financiers liés aux opérations bancaires - Echange d'informations - Formulaire d'ordre de recouvrement (IC : K 19-080)

3 - ENGAGEMENTS

	K 11-577	Juin	1989	Formules de cautionnement destinées aux administrations publiques - cautions fiscales
NF	K 11-581	Juil.	1966	Formules de cautionnement pour la garantie d'impositions contestées autres que les impôts directs
NF	ISO 9777	Oct.	1994	Opérations bancaires - Formulaire de confirmation des opérations de change (IC : K 19-070)
NF	ISO 9778	Oct.	1994	Opérations bancaires - Formulaire de confirmation des contrats de prêt ou de dépôt (IC : K 19-071)

4 - VALEURS MOBILIERES

FD	K 12-010	Juil.	1993	Certificat nominatif
NF	K 12-020	Juil.	1993	Bons de caisse et bons à terme
NF	ISO 6166	Sept.	1988	Système International de Numérotation pour l'identification des valeurs mobilières - ISIN (IC : K 12-120)
FD	K 12-146	Août	1993	Bordereau d'estampille sur certificats nominatifs
FD	K 12-150	Juil.	1993	Bordereau de conversion - transfert - remboursement de titres nominatifs
NF	K 12-164	Avr.	1990	Pouvoir aux assemblées d'actionnaires
NF	K 12-175	Déc.	1997	Listes d'immobilisation de titres en vue d'assemblées générales et récapitulation de ces listes
NF	K 12-200	Juil.	1993	Présentation des listes de tirage (ISO 6536 : 1981)
NF	ISO 8109	Avr.	1992	Format des eurobonds (IC : K 12-201)
NF	ISO 7775	Sept.	1992	Valeurs mobilières - types des messages (IC : K 12-303)
NF	ISO 8532	Avr.	1996	Format pour la transmission des numéros de titres et de certificats (IC : K 12-310)
NF	ISO 9019	Avr.	1996	Numérotation des titres/certificats (IC : K 12-400)
NF	ISO 9144	Avr.	1992	Valeurs mobilières - ligne de lecture optique sur les titres - Position et structure (IC : K 12-202)
NF	ISO 10383	Sept.	1993	Codes de bourses et de marchés réglementés Code d'identification des marchés (MIC) (IC : K 12-450)
NF	ISO 11521	Sept.	1996	Structure des messages type interdépositaires (IC : K 12-404)
NF	ISO K 12-040	Mars	2001	Identifiant Nominatif (K12-040)
NF	ISO K12-164	Avril	2001	Documents bancaires - Formulaire de vote par correspondance ou par procuration (K12 164)
NF	ISO K12-500	Déc.	2001	Ordre de mouvement d'instrument financier non admis aux opérations d'un dépositaire central (K12-500)

5 - TRANSMISSION ET AUTHENTIFICATION DES MESSAGES

	ISO 7746	Mai	1988	Messages télex interbancaires
NF	EN 27982-1	Nov.	1991	Télécommunications bancaires : messages de transfert de fonds Partie 1 : vocabulaire et éléments de données (IC : K 01-002)
NF	ISO 8730	Sept.	1990	Banque - opérations bancaires - spécifications liées à la normalisation de l'authentification des messages (IC : K 19-020)
	ISO 8731-1	-	1987	Banque - algorithmes approuvés pour l'authentification des messages Partie 1 : DEA
NF	ISO 8731-2	Oct.	1993	Partie 2 : algorithme identificateur de messages (IC : K 19-022)

NF	EN ISO 8583	Mai	1995	Messages initiés par carte de transaction financière. Spécifications d'échange de messages (IC : K 19-025)
NF	ISO 9362	Août	1995	Banque - messages bancaires télétransmis - code d'identification des banques (IC : K 19-040)
NF	EN ISO 9807	Sept.	1996	Spécifications liées à l'authentification des messages (services aux particuliers) (IC : K 19-062)
NF	ISO 10126-1	Avr.	1992	Procédures de chiffrement de messages (Services aux entreprises) Partie 1 : principes généraux (IC : K 19-027)
NF	ISO 10126-2	Avr.	1992	Partie 2 : algorithme DEA (algorithme de chiffrement de données) (IC : K 19-028)
NF	ISO 11131	Oct.	1993	Banque et services financiers connexes. Authentification d'accès
NF	EN ISO 11568-1	Déc.	1996	Banque - gestion de clés (services aux particuliers) Partie 1 : Introduction à la gestion des clés (IC : K 19-200)
NF	EN ISO 11568-2	Déc.	1996	Partie 2 : Techniques de gestion de clés pour les algorithmes cryptographiques symétriques (IC : K 19-202)
NF	EN ISO 11568-3	Déc.	1996	Partie 3 : Cycle de vie des clés pour les algorithmes cryptographiques symétriques (IC : K 19-203)
NF	EN ISO 11568-4	Déc.	1999	Partie 4 : Techniques de gestion de clés pour les systèmes cryptographiques à clé publique (IC : K 19-204)
NF	EN ISO 11568-5	Déc.	1999	Partie 5 : Cycle de vie pour les systèmes cryptographiques à clé publiques (IC : K 19-205)
NF	EN ISO 11568-6	Déc.	1999	Partie 6 : Schéma de gestion de clés (IC : K 19-206)
NF	ISO 11166.1	Mai	1997	Gestion des clés au moyen d'algorithmes asymétriques Partie 1 : Principes, procédures et formats (IC : K 19-100)
NF	ISO 11166.2	Mai	1997	Partie 2 : Algorithmes approuvés utilisant le système cryptographique RSA (IC : K 19-101)
NF	ISO 13491.1	Déc.	1999	Banque - Dispositifs cryptographiques de sécurité (services aux particuliers) Partie 1 : Concepts, prescriptions et méthodes d'évaluation (IC K 19-029)
NF	ISO 13492	Déc.	1998	Banque - élément de données lié à la gestion des clés (services aux particuliers) (IC : K 19-055)

6 - SECURITE ET CONTROLE

	K 19-001	Janv.	1979	Présentation sur microfiche des listes de signatures autorisées
NF	K 19-015	Janv.	1986	Procédures de rapprochement de comptes entre correspondants (ISO 7341)
	K 20-000	Nov.	1989	Coffres-forts et coffres de sécurité Classification des coffres
NF	EN 1143.1	Avr.	1997	Unités de stockage en lieu sûr Prescriptions, classification et méthodes de test pour la résistance à l'effraction Partie 1 : coffres forts, portes fortes et chambres fortes (IC : K 20-001-1)
NF	EN 1047-1	Janv.	1997	Unités de stockage en lieu sûr Classification et méthodes d'essai de résistance au feu Partie 1 : Meubles réfractaires (IC : K 20-006-1)

7 - DISPOSITIONS DIVERSES

	K 01-001	Janv.	1979	Procédures bancaires : vocabulaire français-anglais
NF	EN 24217	Oct.	1995	Codes pour la représentation des monnaies et types de fonds (IC : K 10-020)
	K 10-030	Juin	1985	Unité monétaire française : désignation et règles d'écriture
NF	ISO 8908	Mai	1994	Banque et services financiers connexes Vocabulaire et éléments de données (IC : K 01-003)



BROCHURES GRATUITES ACCESSIBLES SUR LE SITE INTERNET DU CFONB www.cfonb.org*

- Chèque étalon CFONB - Norme Z 42-012
- Etablissement des lettres-chèques en euros
- ETEBAC 5 en 10 questions
- ETEBAC 5 V-2.1 en 10 questions
- IBAN – International Bank Account Number - Norme
- IBAN en 10 questions
- IPI – Dépliant d'information
- IPI – Guide d'utilisation
- IPI – International Payment Instruction – Norme
- Rédaction automatique des chèques au point de vente
- RIB – Le nouveau Relevé d'Identité Bancaire
- Transmission de lignes magnétiques de chèques - Terminaux de Paiement Electronique
- Transmission de lignes magnétiques de chèques (TLMC-Clients-V1)

* Autres brochures CFONB et FBF sur le site FBF

ANNEXE 8

LISTE DES PUBLICATIONS CFONB EN VENTE A LA LIBRAIRIE DE LA BANQUE ET DE LA FINANCE**

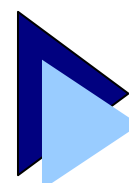
TITRE DES BROCHURES	SUJET TRAITE
T R A N S F E R T D E F I C H I E R S	
RELEVÉ DE COMPTE SUR SUPPORT INFORMATIQUE (Septembre 2004)	Cette documentation donne les informations sur la structure du fichier et des enregistrements y compris "l'enregistrement complémentaire" (code 05), les codes opérations interbancaires, les codes motif de rejet et les principes de circulation des informations. En annexe figurent les spécifications nécessaires au traitement des extraits de compte pendant la phase transitoire du passage à l'euro (Communication adhérents AFB n° 98/211 et 98/397)
REMISES INFORMATISÉES D'ORDRES DE PAIEMENT INTERNATIONAL AU FORMAT 320 CARACTÈRES (Décembre 2004)	(Communication adhérents FBF n° 2005/025 et 11/01/2005)
REMISES INFORMATISÉES D'ORDRES DE PAIEMENT DÉPLACÉ AU FORMAT 320 CARACTÈRES (Décembre 2004)	
REMISES INFORMATISÉES D'ORDRES DE VIREMENT NATIONAL FRANCE AU FORMAT 320 CARACTÈRES (Décembre 2004)	
CODE OPÉRATIONS INTERBANCAIRES POUR LES RESTITUTIONS CLIENTÈLE (par télétransmission ou support informatique - hors effets à payer) (Septembre 2004)	La brochure décrit la structure des fichiers et des enregistrements d'opérations en retour de compensation en 240 caractères (y compris celles qui résultent d'opérations internes à la banque), mis à la disposition des clients par la banque. Les spécificités de la période transitoire du passage à l'euro s'y trouvent intégrées par renvoi à la brochure "Textes relatifs à l'impact du passage à l'euro sur les normes d'échange banque-client" (Communication adhérents FBF n° 2004/202).
CARACTÉRISTIQUES DES SUPPORTS INFORMATIQUES UTILISABLES POUR LES ÉCHANGES ENTRE LES BANQUES ET CLIENTS (Mars 1989 - 6 pages)	Cette notice donne des informations à caractère général sur les bandes magnétiques, les disquettes, cartouches, normes ETEBAC (Communication adhérents AFB n° 89/063)
RELEVÉ DE COMPTE SUR SUPPORT INFORMATIQUE (Juillet 2004 - 34 pages)	(Communication adhérents FBF n° 2004/202)
ETEBAC 5 (Guide d'utilisation du système) Classeur réservé à la profession bancaire (Juin 1997 - 49 pages)	Conditions de mise en œuvre par les banques du service ETEBAC 5 à la clientèle (Communication adhérents AFB n° 97/243)
ETEBAC 5 - CONTRAT-CADRE (Février 1998 - 34 pages)	Ce document concerne la version 1.4 du protocole ETEBAC 5. Il définit dans sa première partie les conditions d'utilisation du protocole mais aussi la valeur d'ordre exécution donnée à la signature électronique ainsi que les modalités de preuve des échanges. Dans sa deuxième partie, constituée de 6 annexes, le contrat précise les points techniques annoncés comme la désignation des logiciels installés chez la banque et l'entreprise, les paramètres nécessaires, les profils de sécurité ; il détaille également les procédures, comme la continuité du service en cas de dysfonctionnement (Communication adhérents AFB n° 98/150).
ETEBAC 5 - CONTRAT-CADRE APPLICABLE A LA VERSION 2.1 - (Septembre 2000 - 40 pages plus disquette)	Elaboré et coédité avec l'AFTE (Association Française des Trésoriers d'Entreprise), ce document concerne la version 2.1 du protocole ETEBAC 5. Il est structuré de la même manière que le document relatif à la version 1.4 dont il est question ci-dessus. Les modifications apportées concernent essentiellement les fichiers d'éléments de preuve, traités à l'annexe 2, point 2.e, soit les pages 19-22 inclus de la présente brochure. (Communication adhérents AFB n° 2000/335).

** 18, rue La Fayette – 75440 PARIS CEDEX 09 - ☎ : 01 48 00 54 09 - 📠 : 01 47 70 31 67 - e mail : librairie@revue-banque.fr

TITRE DES BROCHURES	SUJET TRAITE
TEXTES RELATIFS A L'IMPACT DU PASSAGE A L'EURO SUR LES NORMES D'ECHANGE BANQUES - CLIENTS (Février 1998 - 31 pages)	Le CFONB a élaboré en 1997 des textes relatifs au passage à l'euro et les a diffusés à la profession sous la forme de communications adhérents. Parmi ces textes certains ont un impact sur les normes d'échange avec les clients. La présente brochure reprend ces textes. Elle est destinée à fournir aux entreprises clientes, sociétés de service, etc, ... les informations qui permettront la mise à niveau des logiciels et des modes de traitement pour préparer avec succès le passage à l'euro (Communication adhérents AFB n° 98/173).
PRECISIONS ET RECOMMANDATIONS POUR LA MIGRATION A L'EURO DES LOGICIELS DE GESTION DES FICHIERS ECHANGES ENTRE LES BANQUES ET LES CLIENTS (Octobre 1998 - 9 pages)	<p>Ce document précise les principales modalités adoptées par les banques qui, sur certains points, peuvent différer d'un établissement à l'autre, pour la mise en application des règles élaborées par le Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaires (CFONB) pour le passage à l'euro des normes d'échanges entre les banques et les clients.</p> <p>Ces précisions et recommandations ont pour seul but d'aider les entreprises à mettre à niveau leurs logiciels d'exploitation bancaire et leurs modes de traitement (Communication adhérents AFB n° 98/365).</p>
ACCUSE DE RECEPTION APPLICATIF (ARA) (Décembre 2002 - 14 pages) ADDENDUM 07/09/2004	L'Accusé de Réception Applicatif (ARA), standard de fichier informatique en format fixe approuvé par le CFONB en février 1997, permet aux banques d'informer le client de la prise en compte, de la mise en suspens ou du rejet de ses opérations et de la détection d'éventuelles anomalies. (Communication adhérents AFB n° 99/465).
REGISTER OF EUROPEAN ACCOUNT NUMBER (Mars 2003 - 120 pages)	Ce recueil décrit l'ensemble des systèmes domestiques actuellement en vigueur dans l'ensemble des pays membres du CENB (y compris les observateurs) ; il donne également la description des IBAN pour l'ensemble des pays.
M E S S A G E S F I N A N C I E R S E D I F A C T	
GUIDE D'UTILISATION DU MESSAGE PAYEXT D 96.A (Novembre 1998 - 108 pages) <i>Addendum</i>	Cet ouvrage décrit les principes et règles générales qui s'appliquent à l'ensemble des messages financiers EDIFACT en version 96.A définis par le CFONB pour les échanges client-banque, les règles particulières d'utilisation du message EDIFACT d'ordre de paiement détaillé (PAYEXT : EXTended PAYment Order), basé sur le répertoire 96.A, et le mode d'utilisation des segments et données dans ce message (Communication adhérents AFB n° 98/399).
GUIDE D'UTILISATION DU MESSAGE PAYEXT D 96.A POUR UN VIREMENT COMMERCIAL (Novembre 1998 - 79 pages)	Le guide décrit les principes et règles générales qui s'appliquent à l'ensemble des messages financiers EDIFACT en version 96.A définis par le CFONB pour les échanges client-banque, les règles particulières d'utilisation du message EDIFACT d'ordre de paiement détaillé (PAYEXT : EXTended PAYment Order), basé sur le répertoire 96.A, pour un VIREMENT COMMERCIAL, ainsi que le mode d'utilisation des segments et données (Communication adhérents AFB n° 98/399).
GUIDE D'UTILISATION DU MESSAGE PAYMUL D 96.A POUR UNE REMISE DE VIREMENTS COMMERCIAUX (Avril 1999 - 112 pages plus disquette) <i>Addendum</i>	Cet ouvrage décrit les principes et règles générales qui s'appliquent à l'ensemble des messages financiers EDIFACT en version 96.A définis par le CFONB pour les échanges client-banque, les règles particulières d'utilisation du message EDIFACT d'ordre de paiement multiple (PAYMUL : MULtiple PAYment Order), basé sur le répertoire 96.A, pour une remise de virements commerciaux, le mode d'utilisation des segments et données ainsi qu'un exemple d'utilisation de ce message (Communication adhérents AFB n° 99/174).
GUIDE D'UTILISATION DU MESSAGE FINSTA D 96.A POUR LES RELEVES DE COMPTE (Mars 2000 - 102 pages plus disquette)	L'ouvrage décrit les principes et règles générales qui s'appliquent à l'ensemble des messages financiers EDIFACT en version 96.A définis par le CFONB pour les échanges client-banque, les règles particulières d'utilisation du message EDIFACT FINSTA (FINAncial STatement), basé sur le répertoire 96.A, pour les relevés de compte, le mode d'utilisation des segments et données ainsi que des exemples d'utilisation de ce message et les correspondances entre les relevés CFONB et SWIFT (MT 940) (Communication adhérents AFB n° 2000/137).
GUIDE D'UTILISATION DU MESSAGE CREMUL D 96.A POUR LES AVIS DE CREDIT ET ANNONCES DE VIREMENTS REÇUS (Janvier 2001 - 102 pages plus disquette)	Cet ouvrage décrit les principes et règles générales qui s'appliquent à l'ensemble des messages financiers EDIFACT en version 96.A définis par le CFONB pour les échanges client-banque, les règles particulières d'utilisation du message EDIFACT CREMUL (MULtiple CREDIT), basé sur le répertoire 96.A, pour les avis de crédit et annonces de virements reçus, le mode d'utilisation des segments et données. (Communication adhérents AFB n° 2001/039).

TITRE DES BROCHURES	SUJET TRAITE
M O Y E N S D E P A I E M E N T	
1°) PRELEVEMENTS	
AVIS DE PRELEVEMENT AUTOMATISES EMIS PAR LA CLIENTELE (2004 - 20 pages)	Cette notice définit et présente le prélèvement, moyen de paiement automatisé adapté aux règlements répétitifs dispensant le débiteur de l'envoi d'un titre de paiement lors de chaque règlement (Communication adhérents AFB n° 93/266).
TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT Réservée à la profession bancaire (Janvier 1997 - 114 pages)	La brochure intègre l'ensemble des dispositions adoptées par le CFONB sur le TIP (Communication adhérents AFB n° 97/099).
TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT Dispositions destinées à la clientèle (Janvier 1997 - 114 pages)	Tiré à part, réalisé à partir de la documentation réservée à la profession bancaire (Communication adhérents AFB n° 97/099).
SYSTEMES DE DEBITS DIRECTS EUROPEENS - FINANCIAL SECTOR CROSS BORDER AUTOMATED DIRECT DEBITS (Juillet 1997 - 70 pages + annexes)	Ce document a été élaboré par le CENB (Comité Européen de Normalisation Bancaire). Il est rédigé en langue anglaise, celle-ci étant la langue officielle adoptée par cet organisme. Constitué des fiches élaborées par chaque pays membre du CENB, ce rapport décrit de façon générale les systèmes actuels de débits directs et ne saurait donc avoir valeur d'engagement contractuel. Ces fiches ont pour objet de recenser, non seulement les caractéristiques techniques liées à l'usage de l'instrument, mais également les règles et responsabilités dévolues à chacun des intervenants dans le circuit de paiement (Communication adhérents AFB n° 97/320).
LE TELERELEMENT (Février 2000 - 60 pages)	<p>Le téléversement, moyen de paiement à distance, a été approuvé par le CFONB en février 1997.</p> <p>La présente brochure fournit toutes les informations utiles au fonctionnement du téléversement et nécessaires pour assurer la relation banque-client, telles que les dessins d'enregistrement des divers fichiers échangés, des lettres types, la liste des codes motifs de rejet, etc. ...</p> <p>Ce document qui reprend intégralement le texte de la brochure "Le téléversement - Dispositions destinées à la clientèle", datée juin 1997, a vocation à remplacer cette dernière, ainsi que l'ouvrage "Le téléversement - Brochure réservée exclusivement à l'usage de la profession bancaire". (Communication adhérents AFB n° 97/318).</p>
LE PRELEVEMENT Brochure réservée à la profession bancaire (Juin 2000 - 60 pages)	La présente brochure est une refonte complète de la version de février 1988, sur le plan du contenu et de la présentation. En ce qui concerne le contenu, elle intègre l'ensemble des dispositions adoptées au jour de la parution par le CFONB sur le prélèvement. Quant à la présentation, la brochure est structurée de manière à permettre plusieurs modes de lecture aux divers utilisateurs bancaires, intéressés selon les cas par un niveau de détail plus ou moins important et un accès direct à l'information recherchée par le biais de fiches et d'un index (Communication adhérents AFB n° 2000/233).
2°) CHEQUE	
LES UTILISATIONS FRAUDULEUSES DU CHEQUE ET DU VIREMENT - Recommandations pour déjouer les escroqueries. Brochure réservée à la profession bancaire (Juillet 1992)	Cette brochure expose les règles essentielles de prévention et de vigilance permettant de lutter contre ce type d'escroquerie.
RECUEIL DU CHEQUE BANCAIRE Ouvrage réservé à la profession bancaire (Août 1993 - 108 pages)	Ce recueil technique reprend toutes les procédures en vigueur relatives au chèque (Communication adhérents AFB n° 89/362 & 91/308). Mise à jour en novembre 1993 (Communication adhérents AFB n° 93/454).
LE PASSAGE A L'EURO DU CHEQUE PAYABLE EN FRANCE Guide pratique destiné aux entreprises (Mars 2001 - 63 pages)	Ce guide fournit l'intégralité de la norme homologuée NF K 11-111 : « Formule de chèque payable en France », publiée par l'AFNOR en mai 1998, et les règles d'application élaborées par le CFONB depuis cette date et diffusées aux banques, c'est à dire l'essentiel des règles que les entreprises doivent connaître pour effectuer la transition des chèques à l'euro et pour utiliser les chèques en euros dans de bonnes conditions. (Communication adhérents AFB n° 2001/101).

TITRE DES BROCHURES	SUJET TRAITE
3°) EFFETS	
EFFETS DE COMMERCE LCR - BOR Brochure réservée exclusivement à l'usage de la profession bancaire (Avril 2001 - 72 pages)	Refonte complète de la brochure de 1996, cette brochure intègre les évolutions intervenues depuis, aussi bien aux niveaux technique et légal que réglementaire ainsi que toutes les recommandations publiées entre temps sur l'euro. Les rédacteurs ont également souhaité réintroduire le contexte réglementaire et légal fort qui caractérise la famille des effets de commerce.(Communication adhérents FBF n° 2001/122).
LE PASSAGE A L'EURO DES EFFETS DE COMMERCE (Mai 2001) Guide pratique destiné aux entreprises (48 pages)	Ce guide donne les règles d'application, élaborées par le CFONB , que les entreprises doivent connaître pour effectuer la transition des effets de commerce à l'Euro pour utiliser les effets de commerce en Euro dans de bonnes conditions (Communication adhérents FBF n° 2001/158).
4°) VIREMENTS	
VIREMENT Brochure réservée à la profession bancaire (Mai 2001- 72 pages)	Cette brochure intègre les instruments récents et notamment les spécificités liées aux échanges dans la C.R.I. (Centrale des Règlements Interbancaires) (Communication adhérents FBF n° 2001/154).
DIVERS	
LA BANQUE ET LES DUREES DE CONSERVATION D'ARCHIVES (Septembre 1993 - 30 pages)	Cette brochure énumère, par grandes rubriques de l'activité bancaire, les principaux documents en usage dans les banques. Elle indique pour chacun d'entre eux, outre la durée de conservation légale ou conventionnelle, les textes de référence et les délais de réclamation significatifs constatés par la profession bancaire en 1992 (Communication adhérents AFB n° 93/364).
IBAN EN 10 QUESTIONS (Disponible sur le site) (Juin 1999 - dépliant A5 double)	L'IBAN (International Bank Account Number), norme internationale d'identification de compte bancaire, a pour objet de faciliter le traitement automatisé des paiements transfrontières. Ce dépliant explique en 10 questions - réponses l'essentiel sur l'IBAN (Communication adhérents 99/239).
LES RISQUES CACHES D'INTERNET (Décembre 2001 – CD Rom)	Ce module de formation bilingue Français/Anglais est destiné à sensibiliser les collaborateurs des banques aux dangers que présente l'utilisation d'Internet. Le contenu de ce module est disponible en langue française et anglaise. Le support bien que privilégiant l'Intranet, est conçu en mode multimédia (Communication adhérents FBF n° 2001/264).



A

ABE	Association Bancaire pour l'Euro
ADAE	Agence pour le Développement de l'Administration Electronique
AFC	Agence Française de Codification
AFEP	Association Française des Entreprises Privées
AFNOR	Association Française de Normalisation
AFTE	Association Française des Trésoriers d'Entreprises
AFTI	Association Française des professionnels des Titres
AMF	Autorité des Marchés Financiers
ANNA	Association of National Numbering Agencies
ANSA	Association Nationale des Sociétés par Actions

B

BCE	Banque Centrale Européenne
BIC	Bank Identifier Code
BIM	Banque d'Investissement et de Marchés
BRN	Bordereau de Références Nominatives

C

CECEI	Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement
CEN	Comité Européen de Normalisation
CENB	Comité Européen de Normalisation Bancaire / ECBS en anglais
CEPC	Centre d'Echange Physique des Chèques
CEPS	Common Electronic Purse Specifications
CHCP	CHambre de Compensation des banquiers de Paris
CIRCE	Charte Interbancaire Régissant les Conditions d'Echange
CLS	Continuous Linked Settlement
COMP	Comité d'Orientation des Moyens de Paiement
CRBF	Comité de la Réglementation Bancaire et Financière
C.R.I.	Centrale des Règlements Interbancaires

D

DCSSI	Direction Centrale de la Sécurité des Systèmes d'Information
--------------	--

E

ECBS	European Committee for Banking Standards / CENB en français
EIC	Echange d'Images Chèques
EESSI	European Electronic Signature Standardisation Initiative
EPC	European Payments Council
ePI	electronic Payment Initiator
ETSI	European Telecommunications Standard Institute

F

FBF	Fédération Bancaire Française
FICAP	FICHier d'Adresse unique pour les autorisations de Prélèvement
FCC	Fichier Central des Chèques
FGD	Fichier des Guichets Domiciliataires

FIB	Fichier des Implantations Bancaires
FIBEN	Ficher des Informations Banques Entreprises
FICOBA	Fichier des COMptes BANcaires
FICP	Fichier Incidents de Crédit aux Particuliers
FNCI	Fichier National des Chèques Irréguliers

G

GAFI	Groupe d'Action Financier International
GIE CB	Groupement des Cartes Bancaires
GIP-MDS	Groupement d'Intérêt Public - Modernisation des Déclarations Sociales
GSIT	Groupement pour un Système Interbancaire de Télécompensation
GUF	Groupement des Utilisateurs de SWIFT en France

I

IBAN	International Bank Account Number
ICP	Interbank Convention on Payments
ISIN	International Securities Identification Numbering System
ISO	International Standardization Organisation
ISSS	Information Society Standardization System

M

MEDEF	Mouvement des Entreprises DE France
Minofi	MINistère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

N

NNE	Numéro National d'Emetteur
------------	----------------------------

P

PE-ACH	Pan European Automated Clearing House
PEDD	Pan European Direct Debit

R

RGP	Répertoire des Guichets Permanents
------------	------------------------------------

S

SEPA	Single Euro Payments Area
SIT	Système Interbancaire de Télécompensation
STP	Straight Through Processing

T

TPI	Titre au Porteur Identifiable
------------	-------------------------------

U

UN/CEFACT	United Nations / Centre for the Facilitation of procedures and practices for Administration, Commerce and Transport
------------------	---

V

VCOM	Virement COMmercial
-------------	---------------------



Comité Français d'Organisation
et de Normalisation Bancaires

18 rue La Fayette – 75440 PARIS CEDEX 09

Tél. : 01 48 00 51 82 – Fax : 01 47 70 12 15 – internet : www.cfonb.org

⌘ ⌘ ⌘ ⌘

Document imprimé en mai 2005 – graphisme : Sylvette Beltrame